

atibt

LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

www.atibt.org

SOMMAIRE

1

L'ATIBT, L'ASSOCIATION DEDIEE AU BOIS ET A LA GESTION DURABLE DES FORÊTS TROPICALES

Éditoriaux	6
Éditorial de Françoise VAN de VEN – Présidente de l'ATIBT	6
Éditorial de Benoît JOBBE-DUVAL – Directeur Général	8
Gouvernance de l'ATIBT	10
Rappel sur les objectifs de l'ATIBT redéfinis en 2021	11
L'ATIBT - Une plateforme essentielle pour l'avenir des forêts tropicales	12
Les adhérents de l'ATIBT en 2022	14
Représentativité de l'ATIBT dans le secteur du bois tropical	16
Une équipe au service de la filière	17
La célébration des 70 ans de l'ATIBT et le Forum de Nantes	23
Un schéma de certification PAFC désormais opérationnel et reconnu	25
Une Assemblée FSC cruciale pour l'avenir de la certification des forêts tropicales	26
L'ATIBT Congo, une action consolidée	29
Visibilité de l'ATIBT et le partage de l'information	31
Les sites web de l'ATIBT	31
Les réseaux sociaux	31
Les newsletters de l'ATIBT	32
Les publications 2022	32
2022, en un clin d'œil	33

2

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET LES COMMISSIONS DE L'ATIBT, ORGANES DE TECHNIQUES DE L'ASSOCIATION

Le conseil scientifique	36
Les commissions	36
La Commission Marketing et le Programme Fair&Precious	36
La Commission Certification et ses groupes de travail	37
La Commission Formation	38
La Commission Bois & Normalisation	39
La Commission Forêt & Industrie	39
La Commission Agroforesterie & Plantations	40
La Commission Carbone & Biodiversité	41

3

CHIFFRES CLÉS CONCERNANT L'ATIBT ET LA FILIÈRE 44

Origine des ressources de l'ATIBT pour l'année 2022	45
À quoi servent vos cotisations ?	46
Situation financière de l'ATIBT fin 2022	47
Quelques chiffres sur la filière dans le bassin du Congo	48
Suivi des données sur la certification dans le bassin du Congo	50
Le marché du bois tropical en 2022	52
La stratégie de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts en Côte d'Ivoire	53

4

PRINCIPALES ACTIONS MENÉES EN 2022 54

Les actions de plaidoyer	55
Analyse et discussion sur le nouveau règlement européen « Zéro déforestation »	55
Actions de lutte contre le bois illégal	59
Actions visant à améliorer la reconnaissance des bois tropicaux	61
Le soutien à la certification forestière	66
Mesures incitatives pour la gestion durable des forêts et la certification	66
L'appui aux schémas de certification – Le PAFC bassin du Congo	69
Les travaux préparatoires à l'Assemblée Générale du FSC en 2022	71
Le soutien au marché du bois tropical certifié	72
Analyses et résultats pour le cycle de vie	72
Le portail Thémis	74
Des porte-paroles pour Fair&Precious	75
La photothèque et les premiers films Fair&Precious	76
Les 10 engagements Fair&Precious	77
L'amélioration des connaissances techniques sur le bois tropical	78
Convention avec le Cirad	78
Les grandes rencontres de l'ATIBT	79
Think Tank #5 de l'ATIBT	79
La formation professionnelle	80
La mise en œuvre du projet ADEFAC	80
Le maintien de l'équilibre des essences forestières dans les UFA	82
Actions concernant le reboisement et l'agroforesterie	82
Le projet UFA-REFOREST	83
Le soutien à la recherche	85
Actions du collectif DYNAFAC	85
Activités de recherche sur le statut de vulnérabilité des espèces	86

5

2023, D'AUTRES DÉFIS BIEN RÉELS POUR L'AVENIR 88

Arrêt d'exportation des grumes en République du Congo	89
Partage de production en République du Congo	90
Le défi du marché intérieur du bois dans les pays d'Afrique centrale	91
La seconde génération des plans d'aménagement	92
Développer des financements innovants pour la gestion durable	94

ACRONYMES

AEIM : Asociación Española de Importadores de Madera (Asociation Espagnole des Importateurs de Bois)
AIMEX : Association des exportateurs de bois au Brésil
AFD : Agence Française de Développement
ANAFOR : Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier
ATIBT : Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
CBFP-PFBC : Congo Basin Forest Partnership – Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
CDO : Comité de décision et d'orientation (PPECF)
CEI bois : The European Confederation of Woodworking Industries
CEMAC : Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CEPF : Confédération Européenne des Propriétaires Forestiers Privés
CEPI : Confédération des Industries du Papier d'Europe
CFT : Compagnie Forestière De Transformation
CIB : Congolaise Industrielle Des Bois
CIRAD : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CITES : Convention On International Trade In Endangered Species Of Wild Fauna And Flora
COMIFAC : Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CST-AFD : Comité Scientifique et technique (AFD)
CTWPDA : China Timber & Wood Production Distribution Association
DEVCO : Direction générale de la coopération internationale et du développement (UE)
DGENV : Direction générale pour l'environnement (UE)
DUE : Délégation de l'Union Européenne
EFI : European Forest Institute
EFIC : European Furniture Industries Confederation
EOS : European Organisation for Sawmill Industry
ETIC : European Timber Industry Confederation
ETTF : European Timber Trade Federation
Eustafor : European State Forest Association
EUTR - RBUE : European Union Timber Regulation - Règlement Bois de l'Union Européenne
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEDUSTRIA : Fédération Belge de l'industrie du textile, du bois et de l'Ameublement
FEDECOMEGNO : Association Italienne des importateurs de bois
FEP - EPF : Fédération Européenne du Parquet - European Parquet Federation
FFEM : Fonds Français pour L'environnement Mondial
FIB : Fédération des industries du Bois (RDC)
FLEGT : Forests Law Enforcement Governance and Trade
FSC : Forest Stewardship Council
GDHolz : Association Allemande du commerce du bois
GFBC : Groupement De La Filière Bois Du Cameroun
GGSC : Global Green Supply Chain
GNFT : Groupe National Des Forêts Tropicales
IDH : Initiative pour le commerce durable
IFL : Intact Forest Landscape
ITTO - OIBT : International Tropical Timber Organization - Organisation internationale des bois tropicaux
IUCN : Union Internationale Pour La Conservation De La Nature
KFW : Kreditanstalt für Wiederaufbau
LCB : Le Commerce du Bois
LKTS : Lesser Known Timber Species
MEF : Ministère de l'Economie Forestière (République du Congo)
MINEF : Ministère des Eaux et Forêts (Gabon)
MINFOF : Ministère des Forêts et de la Faune (Cameroun)
MO : Maitrise d'ouvrage
MOD : Maitrise d'ouvrage déléguée
ONFI : Office National Des Forêts International
ONG : Organisation Non Gouvernementale
PAFC : Panafrican Forest Certification
PEFC : Programme For The Endorsment Of Forest Certification
PES : Payments For Environmental Services
PFBC : Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PME : Petites et Moyennes Entreprises
PPECF : Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts
RDC : République Démocratique du Congo
RIFFEAC : Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale de l'Afrique Cen-trale
SPIB : Syndicat Des Producteurs Industriels Du Bois
STTC : Sustainable Tropical Timber Coalition
SW4SW : Sustainable Wood For Sustainable World (FAO)
TTF : Timber Trade Federation (UK) – Fédération de la filière bois
TPE : Très petites entreprises (artisans)
SPIB : Syndicat des Industries du Bois (Côte d'Ivoire)
SVL : Système de Vérification de la Légalité
UE : Union Européenne
ULG : Université de Liège
UNICONGO : Union des Industriels et Commerçants du Congo
UFIGA : Union Des Forestiers Et Industriels Du Bois Du Gabon
VVNH : Vereniging Van Nederlandse Houtondernemingen (Fédération du Bois des Pays Bas)
WRI : World Resources Institute

L'ATIBT, L'ASSOCIATION DEDIÉE AU BOIS ET À LA GESTION DURABLE DES FORÊTS TROPICALES

1



© John Lander - Imagéo - Gabon - Concession Fair&Precious



ÉDITORIAL

FRANÇOISE VAN DE VEN - PRÉSIDENTE DE L'ATIBT

“ *Les résultats de la COP CITES en novembre au Panama ont provoqué des réactions vives de la part des pays producteurs et des pays importateurs* ”

Après cette longue période d'activité réduite souvent à des réunions virtuelles, nous avons enfin pu nous retrouver en présentiel et prendre part à de plus en plus de rencontres plus importantes au fil des mois. Heureusement, tout d'abord, un **séminaire de l'équipe ATIBT** a pu être organisé début février, lequel a permis de mieux définir notre mission, notre rôle et nos objectifs.

Dès le mois de mars, les réunions préparatoires se sont succédées pour l'organisation de notre **FORUM ATIBT** début juin à Nantes, au Carrefour International du Bois, lieu stratégique pour les premières retrouvailles avec les acteurs de la filière forêt/bois. Nous pouvons dire que ce Forum a été couronné d'un grand succès : des présentations très appréciées, des débats très intenses et des rencontres avec de nouveaux membres, dont certains d'Amérique Latine, ce qui nous permettra d'étendre notre champ d'action.

Nos Commissions Forêt & Industrie et Certification ont également eu des agendas chargés avec un bon rythme de réunions pour travailler sur le projet de règlement européen sur la déforestation (RDUE), le nouveau standard PEFC/PAFC Bassin du Congo, la motion sur les IFL dans le standard FSC, les décisions de la COP CITES sur les essences classées à l'Annexe II, et autres sujets. Leurs travaux

ont permis d'aboutir à la **validation du standard PAFC Bassin du Congo** lors de l'Assemblée Générale du PEFC, ainsi qu'à l'adoption de **la motion présentée par l'ATIBT sur les IFL**, votée avec plus de 95 % des voix lors de l'Assemblée Générale du FSC à Bali.

Les résultats de la **COP CITES** en novembre au Panama, en revanche, ont provoqué des réactions vives de la part des pays producteurs et des pays importateurs, qui ont vu plusieurs essences être classées en **Annexe II CITES**, à savoir le padouk, le khaya et le doussié pour les essences africaines, ainsi que cumaru et l'ipé pour les essences d'Amérique Latine.

Si l'Annexe II de la CITES n'interdit pas le commerce des espèces listées, celui-ci est réglementé par l'élaboration de rapports pour l'émission d'Avis de Commerce Non-Préjudiciable par les pays producteurs et par des autorisations d'exportation et importation voire de réexportation. Les procédures pour l'obtention des autorisations (appelée « permis ») sont souvent compliquées et surtout longues, ce qui impacte fortement le commerce de ces essences. L'ATIBT a prévu le recrutement d'un chef de projet à partir de 2023 pour mieux suivre et travailler ce dossier, aussi bien d'un point de vue scientifique qu'administratif.

La **Commission Marketing** a continué



© John Lander - Imago - Congo - Concession Fair&Precious

son travail sur notre **marque FAIR & PRECIOUS** avec la réalisation de films documentaires qui pourront être utilisés par l'ATIBT et les membres certifiés pour diverses occasions (forum, conférences, présentations au parties prenantes de notre secteur) afin de promouvoir la certification gestion durable.

En ce qui concerne la Commission Matériaux Bois & Normalisation, des travaux continuent sur les fiches de la classification des essences et une étude sera lancée en 2023 : l'objectif de cette étude sera d'élaborer un ou des document(s) d'orientations et de recommandations sur les contrats et les usages pour le commerce international des bois tropicaux.

Une nouvelle commission a également vu le jour en 2022, à savoir la Commission Carbone & Biodiversité. Cette commission

a pour but d'aider l'ATIBT et ses membres à mieux comprendre les enjeux et les possibilités de bénéficier d'une reconnaissance des efforts des entreprises forestières au niveau de la gestion durable.

Le soutien financier de nos projets par nos principaux partenaires (l'AFD, la KfW, le FFEM, l'UE, la FAO et l'OIBT) ainsi que les nombreuses invitations à des manifestations internationales confirment le rôle clef de l'ATIBT pour notre secteur. 2022 a été une année riche en expériences et résultats obtenus. Ce fut un plaisir pour moi de pouvoir représenter à plusieurs reprises l'ATIBT. L'année 2023 soulèvera certainement de nouveaux enjeux, mais l'ATIBT continuera à assurer son rôle de référent technique et de partenaire majeur dans la mise en œuvre de pratiques de gestion durable des forêts et de la promotion des bois certifiés.



ÉDITORIAL

BENOÎT JOBBÉ-DUVAL - DIRECTEUR GÉNÉRAL

“ **Nous devrions en principe passer d'environ six millions d'ha certifiés GDF aujourd'hui à presque dix millions en 2025** ”

La 27^{ème} Conférence des Parties « Climat » s'est tenue en Égypte du 6 au 20 novembre 2022. Cette COP Climat est en général l'un des événements les plus importants pour la lutte contre le changement climatique. Certains de nos membres et partenaires ont assisté à des discussions toujours utiles sur la gestion durable des forêts tropicales, mais cette rencontre s'est avérée décevante pour nous. Aussi nous comptons en 2023 sur une COP 28 qui débouche sur plus de résultats pour notre secteur, et davantage de soutien politique et de reconnaissance pour les activités ayant trait à la gestion durable des forêts tropicales.

La 19^{ème} Conférence des Parties « CITES » s'est tenue au Panama du 14 au 25 novembre. Comme l'évoque notre présidente dans son éditorial, cette COP CITES a abouti à cinq inscriptions en Annexe II de la CITES : deux essences sud-américaines, l'ipé et le cumaru, et trois genres africains, *l'Azelia* (doussié), le *Pterocarpus* (padouk) et le *Khaya* (Acajou). Ces inscriptions sont lourdes de conséquences pour notre profession, mais issues d'un processus consultatif dans lequel il importera, à l'avenir, de mieux s'impliquer pour faire valoir nos connaissances auprès des instances et des pays qui votent les résolutions, et obtenir une plus forte mobilisation. Pour cela, une action d'envergure, menée par l'ATIBT, sera initiée début 2023.

Enfin, la troisième COP importante, La 15^{ème} Conférence des Parties « Biodiversité » s'est tenue à Montréal du 7 au 19

décembre 2022. Les parties ont adopté un certain nombre de décisions concernant la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et la biodiversité. Ces décisions ont appelé à une collaboration accrue entre les parties prenantes, y compris les entreprises, pour intégrer la biodiversité dans les pratiques commerciales et encourager les entreprises à prendre des mesures pour minimiser les impacts négatifs sur la biodiversité. Les grandes entreprises de la planète auront désormais un rôle à jouer pour soutenir le travail des gestionnaires engagés, puisqu'il est certain qu'une grande part de la biodiversité dans les régions tropicales est abritée dans les concessions certifiées.

Dans ce contexte, notre Association travaille à mieux faire valoir la gestion durable des forêts tropicales par rapport à ces grands défis. Cette gestion durable, en particulier en Afrique centrale et en Amazonie, est un enjeu complexe qui nécessite une approche intégrée et participative. Nous travaillons avec les entreprises du secteur privé, mais aussi avec les gouvernements et les organisations de la société civile pour promouvoir des pratiques forestières durables. Avec une convention signée en 2022 entre l'ATIBT et Rainforest Alliance, la meilleure prise en compte du travail des communautés locales fait également partie de nos objectifs.

Nous encourageons également la mise en place de politiques publiques et de programmes de conservation qui garantissent une utilisation responsable des

ressources naturelles. A ce titre, nous encourageons des organisations comme la COMIFAC à poursuivre leur action de concertation entre les pays d'Afrique centrale.

Ces dernières années, nous observons certaines avancées dans la gestion durable des forêts tropicales, avec une légère progression des surfaces certifiées mais surtout, de bonnes perspectives à l'horizon 2025 dans le bassin du Congo, puisque nous pourrions passer d'environ six millions d'ha aujourd'hui à presque dix millions en 2025. L'Europe a pris des engagements pour réduire la déforestation importée, et promouvoir la

Nous sommes conscients que la gestion durable des forêts tropicales est une tâche difficile, mais nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts. Nous croyons que la participation de toutes les parties prenantes est essentielle pour atteindre cet objectif. Nous encourageons les gouvernements à élaborer des politiques publiques plus ambitieuses pour protéger les forêts tropicales, ainsi que les entreprises importatrices de bois tropical à intégrer la gestion durable des forêts dans leurs chaînes d'approvisionnement. À ce titre, nous attendons beaucoup des engagements pris dans les prochaines COP.



© John Lander - Imagéo - Congo - Concession Fair&Precious

reforestation, tandis que les entreprises doivent intensifier des pratiques plus responsables pour éviter l'exploitation illégale des ressources naturelles. Nous saluons ces initiatives, mais nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire.

Par ailleurs, la lutte contre l'illégalité doit se poursuivre inlassablement, et nous recherchons les moyens pour être davantage en mesure d'appuyer des actions concrètes.

Nous n'oublions pas le travail qui doit être mené aussi dans d'autres instances, comme le PFBC, qui s'est réuni en juillet 2022 à Libreville, et qui sera dans les prochains mois sous facilitation franco-gabonaise.

Nous sommes également convaincus que l'éducation et la sensibilisation du grand public sont essentielles pour promouvoir la gestion durable des forêts, et qu'il faut avancer dans les pays producteurs vers une consommation responsable du bois destiné au marché domestique. Une action a été entreprise au Cameroun dans ce sens, et pourrait aussi se dérouler en République du Congo.

Une année de plus, nous sommes fiers de travailler pour une cause aussi importante, essentielle pour répondre aux défis environnementaux actuels et futurs. Nous continuerons à œuvrer pour la protection de ces écosystèmes uniques, en collaboration avec les gouvernements, les entreprises, les ONG et les communautés locales. Nous sommes déterminés, au sein de notre Association, à contribuer à cet objectif commun, en complémentarité des actions menées également dans le domaine de la conservation.

GOVERNANCE DE L'ATIBT

L'ATIBT se compose d'un conseil d'administration, d'une Assemblée Générale et d'un Bureau Exécutif. Les objectifs et la stratégie de l'ATIBT sont décidés par le Conseil d'Administration et approuvés par son Assemblée.

Conseil d'Administration | *membres du Bureau Exécutif | **membres représentant des pays

NOM	ORGANISATION	ADRESSE EMAIL	SITE WEB
VAN DE VEN Françoise *	Individuel	francoise.vandeven@atibt.org	
ROUGERON Michel *	PALLISCO	m.rougeron@pallisco-cifm.com	http://www.pallisco-cifm.com/
RIVAIN Stéphane *	OREADE BRECHE	s.rivain@oreade-breche.fr	http://www.oreade-breche.fr/
GRAUERT Ulrich *	INTERHOLCO	ulrich.grauert@interholco.com	https://www.interholco.com/fr/
MOHR Dominik *	CID	dominikmohr@cid-bois.fr	https://www.cid-bois.fr/accueil/
TATY Pierre **	REPUBLIQUE DU CONGO	pierretaty2@yahoo.com pierretaty2020@gmail.com	http://www.mefdd.cg/
YALIBANDA Yves **	REP. CENTRAFRIQUE	yvesyalibanda@yahoo.fr	https://www.dailymotion.com/video/xv6cvd
AUGUIN Luc	ROUGIER	auguin@rougier.fr	http://www.rougier.fr
AKWAH George	FSC	g.akwah@fsc.org	https://www.fsc.org/en
BRACCIANO Paolo	REGALIS	pb@regalisinternational.com	https://www.regaliswood.com/contact
CASSAGNE Bernard	FRM	bcassagne@frm-france.com	https://frm-ingenierie.com
CORA Stefano	CORA DOMENICO & FIGLI	Stefano.Cora@coralegnami.it	https://www.coralegnami.it/en/cora-wood-gabon/
DE BOER André	ETTF	aideboer50@gmail.com	https://www.ettf.info/ettf_news
DE HAAN John	SOMIVAB-RAIL EUROPE-DUURZAAM	dh@duurzaam-hout.com	https://www.rail-europe-solutions.com/groupe http://somivab.com/
DEMARQUEZ Benoit	TEREA	b.demarquez@terea.net	http://terea.net/fr/
DOUCET Jean Louis	UNIV. GEMBLoux	jldoucet@uliege.be	https://www.terra.uliege.be/cms/c_4082846/en/terra-forest-is-life
GROUDEL Emmanuel	WALE	emmanuel.groudel@gmail.com	https://www.woodexpert.fr
HUNINK Jan Willem	CIB-OLAM	janwillem.hunink@olamagri.com	https://www.olamgroup.com/locations/west-and-central-africa/republic-of-congo.html
HUNINK Robert	CEB - Precious Woods	robert.hunink@bluewin.ch	https://www.preciouswoods.com
JULVE Cecilia	NATURE+	direction@natureplus.be	www.natureplus.be
KARSENTY Alain	CIRAD	alain.karsenty@cirad.fr	www.cirad.fr
LATHAM Peter	LATHAM / PEFC	peter.latham@zoho.com	https://pefc.org/
NTOUTOUME Jean-Marie	UFIGA	jm.ntoutoume@ufiga.org	www.ufiga.org
WALTER Sven (Obs)	FAO	Sven.Walter@fao.org	www.fao.org

RAPPEL SUR LES OBJECTIFS DE L'ATIBT RÉDEFINIS EN 2021

Jusqu'à présent, les axes d'intervention de l'Association étaient la représentation, le marketing, la technique et la forêt, une reformulation des objectifs a été faite, pour mieux communiquer sur ce que nous faisons. Pour rappel, en 2021, les axes d'intervention ont été redéfinis autour

de quatre grands sujets : représenter la filière, améliorer les connaissances et leur transmission, fédérer les acteurs publics et privés, et notamment les syndicats des pays producteurs et des pays consommateurs, et innover, en contribuant à identifier des solutions d'avenir pour la filière.



Représenter
au niveau international : plaidoyer, lobbying, marché, marketing



Connaitre et former
Réfèrent technique, expertise bois et forêt, marché (appui à la commercialisation).



Fédérer
Travail intersyndical : Mieux communiquer avec les syndicats, interactions Nord/Sud et Sud/Sud



Innover
Faire un travail de prospective & innovation, par exemple avec les Think Tank, les projets, etc.

CES QUATRE GRANDS AXES ONT AINSI ORIENTÉ LES ACTIVITÉS DE 2022

© John Lander - Imagéo

L'ATIBT - UNE PLATEFORME ESSENTIELLE POUR L'AVENIR DES FORÊTS TROPICALES

L'ATIBT joue aujourd'hui un rôle crucial dans l'avenir des forêts tropicales. Soucieuse des enjeux environnementaux, l'ATIBT agit à tous les niveaux, de la forêt à la consommation responsable de bois.

L'Association est une plateforme au service de chaque acteur engagé : les opérateurs forestiers et les industriels, les fournisseurs de produits en bois tropicaux, et tous les autres acteurs de la gestion responsable des forêts tropicales. L'ATIBT entend contribuer par son action à la protection et à la conservation des forêts tropicales pour les générations futures en accompagnant des concessions forestières vers la certification et la gestion durable et en assurant le maintien de zones protégées. À ce titre, elle promeut les bois tropicaux récoltés selon les critères

stricts de la certification gestion durable (PEFC/PAFC et FSC). Ainsi, le rôle joué par les entreprises forestières certifiées en légalité ou en gestion durable dans leur action au niveau local ou territorial doit être soutenu.

Le travail de plaidoyer développé par l'ATIBT au travers du collectif de promotion de la gestion durable des forêts tropicales "Fair&Precious" est aujourd'hui une priorité pour contribuer à la sauvegarde des écosystèmes forestiers tropicaux. En outre, Fair&Precious travaille à l'intégration de nouvelles exigences internationales, en particulier dans les domaines de la zéro-déforestation, des paiements pour services écosystémiques (PSE) et du carbone.



LES PRINCIPALES MISSIONS DE FAIR&PRECIOS SONT :

© John Lander - Imagéo - Cameroun - Concession Fair&Precious

1



Renforcer l'impact de la certification :
Garantir une exploitation forestière respectueuse des écosystèmes et des populations.



MOBILISER LES
ACTEURS
ÉCONOMIQUES ET LA
SOCIÉTÉ CIVILE

© John Lander - Imagéo - Gabon - Concession Fair&Precious



2

Soutenir la formation et l'éducation :
Contribuer au développement de l'éducation et de la formation professionnelle.



SOUTENIR DES
PROJETS
LOCAUX ET
INNOVANTS

© John Lander - Imagéo - Congo - Concession Fair&Precious



3

Préserver la faune :
Participer à des projets de sauvegarde de la faune et de protection de son habitat naturel.

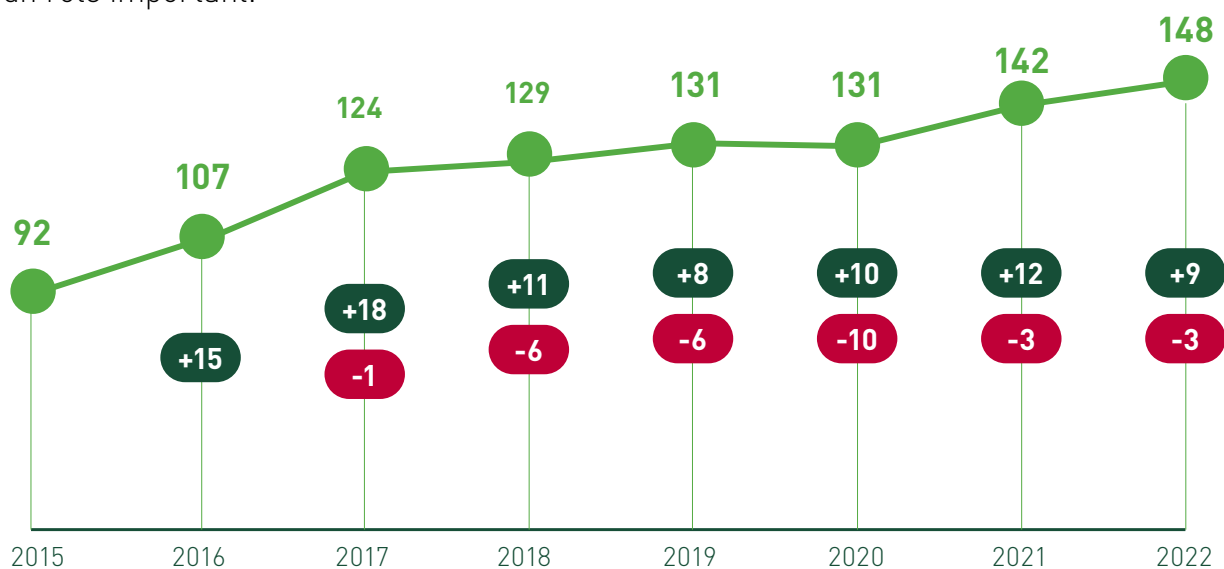


SENSIBILISER ET
ALERTER SUR LA
GESTION DURABLE
DES FORÊTS

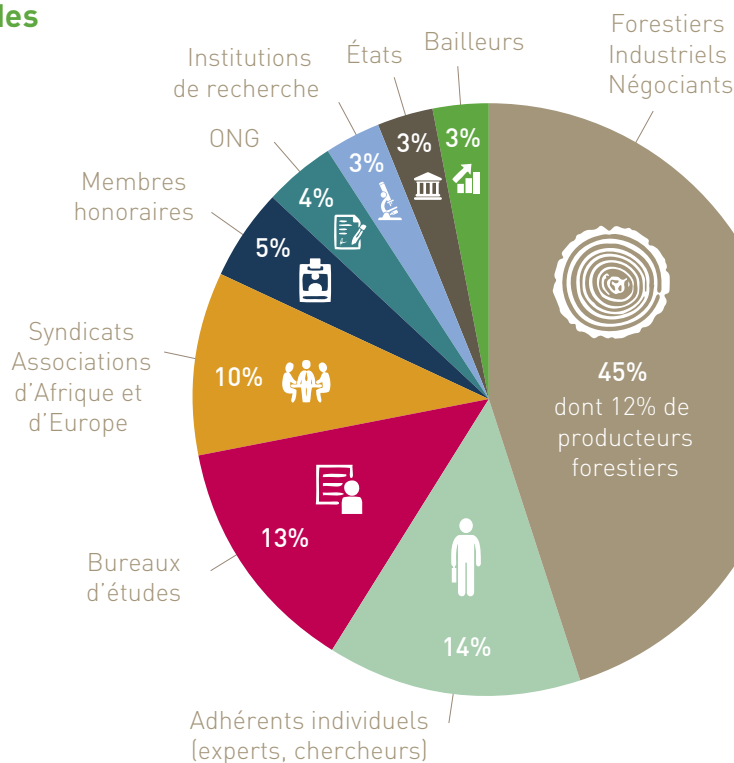
© John Lander - Imagéo

LES ADHÉRENTS DE L'ATIBT | EN 2022

En 2022, trois membres ont quitté l'ATIBT, et neuf nouveaux membres ont adhéré à l'Association. À ce jour, le nombre de membres inscrits est donc de 148. Il faut ajouter à ces membres cotisants, les membres honoraires, qui continuent pour certains de jouer un rôle important.



Typologie des adhérents



L'annuaire des adhérents est disponible sur notre site internet :
L'arrivée des nouveaux membres est toujours saluée au travers de notre newsletter.



Les sociétés qui nous ont rejoint en 2022 sont les suivantes :



REPRESENTATIVITÉ DE L'ATIBT DANS LE SECTEUR BOIS TROPICAL



© John Lander - Imagéo - Congo - Concession Fair&Precious

Forte de près de 150 membres, dont le nombre croît chaque année, l'ATIBT est fortement représentative des acteurs de la gestion durable des forêts tropicales, et majoritairement des acteurs privés. Plus spécifiquement encore, l'Association rassemble un grand nombre d'entreprises forestières certifiées (gestion durable ou légalité), totalisant, entre toutes, environ douze millions d'ha de forêts tropicales (dont plus de six millions de forêts certifiées FSC et PAFC). Certaines d'entre elles sont basées en Amérique Latine (Brésil, Pérou) mais la majorité reste basée dans le bassin du Congo et en Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Cameroun, Gabon, République du Congo, République Démocratique du Congo).

À l'aval de la filière, de nombreux membres industriels ou négociants sont

établis dans une quinzaine d'autres pays, même si un nombre croissant d'entre eux sont basés dans les pays producteurs.

L'implication des membres de l'ATIBT est également un signe de représentativité, car nombreux sont ceux qui font valoir leur vision et leurs nécessités. La reconnaissance institutionnelle est à considérer pour illustrer cette représentativité. Les différents pays membres (République du Congo, République Centrafricaine, Côte d'Ivoire), les bailleurs, les instances professionnelles (quatorze associations de producteurs et d'importateurs de bois) mais aussi les Centres de formation et de recherche (six institutions) renforcent sa crédibilité et sa légitimité. L'ATIBT est ainsi régulièrement consultée sur les politiques publiques concernant la gestion durable des forêts tropicales.

UNE ÉQUIPE AU SERVICE DE LA FILIÈRE

L'équipe de l'ATIBT est composée de personnels permanents chargés de la gestion de l'Association, ainsi que d'experts chargés de projets ou d'études spécifiques. Ces experts entretiennent souvent des liens à long terme avec l'Association et portent des actions qui s'inscrivent dans une relation durable. Certains autres experts, reconnus pour leurs connaissances, sont mandatés par l'ATIBT pour des études spécifiques.

Notre équipe, actuellement constituée de quatorze personnes, est répartie entre la France, le Congo, le Gabon et le Cameroun. Salariés ou experts sous contrat, toute l'équipe partage les mêmes valeurs

d'engagement et de convivialité et agit avant tout dans l'intérêt des membres de l'Association et des partenaires.

FOCUS SUR NOTRE ÉQUIPE AU CONGO.

Rappelons qu'en 2015, l'ATIBT avait signé un accord de siège avec la République du Congo. Notre équipe du Congo a ainsi été mise en place en 2018. Dirigée par Alain Tiotsop, elle a pour mission de faire vivre l'accord de siège signé et de veiller au bon déroulement des activités de l'ATIBT en République du Congo, pays membre de notre Association siégeant au Conseil d'Administration.



BENOÎT JOBBÉ-DUVAL
Directeur général ATIBT

Benoît Jobbé-Duval a 15 ans d'expérience dans la recherche et le développement en milieu tropical, au Cambodge, au Guatemala, au Mexique et surtout en Afrique, avec huit ans passés entre le Gabon et la Côte d'Ivoire. Pendant toutes ces années, il a travaillé avec l'unité Cultures pérennes du Cirad.

Avant de rejoindre l'ATIBT, Benoît a travaillé pendant 13 ans dans l'industrie du bois en Espagne.



JACQUELINE LARDIT-VAN DE POL

Coordinatrice Projet ADEFAC – Experte Filière Forêt Bois

Jacqueline Lardit-van de Pol a rejoint l'ATIBT début 2016 pour prendre en charge le projet FLEGT-IP. Ses plus de vingt ans d'expérience dans la sous-région, notamment au Cameroun et au Gabon, et ses postes successifs de coordonnatrice d'un projet pilote d'observateur indépendant pour une ONG, de responsable de certification de légalité pour des sociétés privées, ou encore de consultante dans l'évaluation du processus APV FLEGT pour des bailleurs de fonds, lui ont permis de comprendre les intérêts, les difficultés et les capacités des différentes parties prenantes. Jacqueline coordonne depuis 2020 le projet ADEFAC et est secrétaire de la Commission Forêt-Industrie de l'ATIBT.



CAROLINE DUHESME

Directrice innovation et stratégie - Experte certification

Caroline Duhesme est ingénieur du bois ESB et a plus de 20 ans d'expériences dans la filière forêt-bois tropicale, principalement dans le Bassin du Congo. Consultante indépendante depuis 10 ans, et spécialiste certification, elle a pu élargir ses domaines d'expertise à la gouvernance forestière (plan d'action FLEGT), aux mécanismes d'évaluation et de financements des services environnementaux et sociaux, etc. Depuis 2017, Caroline Duhesme a rejoint l'ATIBT pour appuyer la mise en œuvre d'un projet FLEGT-REDD- Certification. Elle est désormais en charge de la coordination des actions stratégiques de l'ATIBT, et elle est également secrétaire de la commission de certification de l'ATIBT.



MARION VAQUIN

Responsable administrative et financière

Diplômée d'un master II en finances de la Sorbonne Business School (IAE Paris), Marion a d'abord travaillé pendant cinq ans en cabinet d'expertise comptable et d'audit. Elle a ensuite passé dix années à occuper différentes fonctions au sein de la direction financière de l'AFD, où elle était directrice du département « Réglementaire, consolidation et comptabilité », ainsi que membre du comité éthique, avant de rejoindre l'ATIBT.



HORTENSE ELLA-MENYE BATINDEK

*Responsable communication
et suivi-évaluation du projet ADEFAC*

Hortense est Sociologue et exerce depuis 2010 comme Consultante en ingénierie de projets, en ingénierie de formation et en genre auprès de différentes organisations dans les pays du Bassin du Congo. Depuis avril 2020 elle est Assistante Technique à l'ATIBT dans le cadre du projet ADEFAC. Elle est depuis juin 2022 Vice-Présidente de la *Cameroon Development Evaluation Association* (CaDEA). Ses champs de recherche scientifique : éducation et formation, socialisation et dynamiques de genre au travail



ALAIN TIOTSOP

*Représentant ATIBT Congo - Coordinateur
de projets - Aménagiste forestier et auditeur*

Alain Tiotsop est ingénieur forestier, basé à Brazzaville. Il est responsable du bureau de l'ATIBT au Congo, et à ce titre gère et coordonne les différents projets mis en œuvre au Congo (ASP Congo – Appui Secteur Privé, ADEFAC, Open Timber Portal en 2022). Alain est auditeur FM/COC pour le Bureau Veritas et possède une solide expérience dans différents domaines : cartographie forestière, inventaires forestiers, traitement des données d'inventaire forestier, législation forestière, rédaction et mise en œuvre de plans de gestion forestière, entre autres. Alain a une solide expérience du secteur privé.



GERMAIN YÉNÉ

Chef de projet PAFC bassin du Congo

Germain est ingénieur des Eaux et Forêts. Il travaille sur les problématiques de gestion forestière et agro-industrielle en Afrique centrale et de l'Ouest depuis une vingtaine d'années au cours desquelles il a travaillé essentiellement avec le secteur privé. De 2019 à 2023, Germain a coordonné le Projet PAFC pour le Bassin du Congo. En 2023, Germain prendra la gestion du projet ASP PACTE VERT (Appui Au Secteur Privé forestier et à la filière du bois pour le Pacte Vert) au Cameroun dans le cadre du programme d'amélioration de la gouvernance en milieu forestier - PAMFOR.



YANICK NKOULOU

Chef du projet UFA-reforests

Yanick Serge Nkoulou est titulaire d'un Master professionnel en Sciences Forestières Option Agroforesterie obtenu à l'Université de Yaoundé I en 2011. Il débute sa carrière au sein de l'Absl Nature Plus dans le cadre de la foresterie communautaire au Cameroun, puis au sein la société forestière PALLISCO jusqu'en janvier 2022, où il s'occupait des aspects de reboisement et du suivi des dispositifs scientifiques installés dans les Unités Forestières d'Aménagement. Il a développé une longue expertise dans la gestion des pépinières, de sylviculture des essences forestières et de leurs écologies. Depuis février 2022, il est le nouveau chef de projet UFA-REFOREST.



DONATIEN NZALA

Expert gouvernance forestière auprès du projet ASP Congo

Le Professeur Donatien Nzala est ingénieur forestier de formation. Avec 35 ans de carrière d'enseignant-chercheur à l'Université Marien Ngouabi (Brazzaville- Congo), il a été aussi Directeur Général de l'Économie Forestière (2008-2014), puis Inspecteur Général des services de l'Économie Forestière de la République du Congo (2014-2017). En 2022, il est intervenu sur le projet OTP, ainsi que sur le projet ASP Congo en tant qu'assistant technique



ÉLISE MAZEYRAC

*Coordinatrice siège projet ADEFAC
Spécialiste gestion de projets de formation*

Élise Mazeyrac a un Master 2 Pro - Sciences de l'éducation et un Master en Sciences politiques, et un CAS en Formation d'Adulte. Elle est spécialisée dans la gestion de projets de formation et l'ingénierie de la formation. Élise a rejoint l'ATIBT en tant que chef de projet ADEFAC au siège de l'association en France, après plus de dix années d'expérience sur des projets de formation régionaux, et dans différents pays d'Afrique centrale.



JOSÉPHA COACHE

*Communication et appui coordination projets
Chargée de mission RSE*

Josépha Coache est diplômée d'un master en « Développement agricole et politiques économiques » de l'Institut d'Études du Développement de la Sorbonne. Elle est actuellement assistante du programme marketing Fair&Precious de l'ATIBT, ainsi que du projet Thémis, depuis février 2020.



ALESSANDRA NEGRI

Coordinatrice des actions de promotion bois

Diplômée de sciences politiques et d'AgroParisTech, Alessandra a une connaissance solide des enjeux environnementaux tant sur le plan politique que technique. Elle s'est spécialisée en stratégie environnementale et en négociation. Dans le cadre d'un partenariat entre LCB et l'ATIBT, Alessandra exerce ses missions pour promouvoir l'ensemble des matériaux bois, interviendra dans le projet marketing de l'ATIBT, sur certains projets essentiels, en particulier le projet « Dryades » (création de fiches environnementales pour les matériaux en bois tropical), et le suivi de la nouvelle réglementation européenne contre la déforestation.



FLORA AMBOULOU

*Assistante administrative comptable
et logistique (Brazzaville)*

Ayant obtenu un diplôme de Master II en management des finances, à l'École Supérieure de Gestion et d'Administration des Entreprises ESGAE, où elle a poursuivi toutes ses études supérieures, Flora Amboulou, outre son poste d'Assistante administrative, comptable et logistique pour l'ATIBT Congo, appuie l'équipe dans toutes les activités d'organisation et gestion du matériel. *Flora a été remplacé par Ruth Prudence KOUSSIN-GOUNINA en début 2023.*



HAYAT HOUMA
Assistante comptable

Hayat est titulaire d'un DUT de droit de l'Université Paris XIII, et d'une formation d'assistante-comptable de la même université. Hayat a rejoint l'ATIBT en mai 2020, en tant qu'assistante administrative et comptable de l'association. Hayat a été remplacé par Jessica DELEKIAN en début 2023



© John Lander - Imagéo - Congo - Concession Fair&Precious

LA CÉLÉBRATION DES 70 ANS DE L'ATIBT ET LE FORUM DE NANTES

LA SOIRÉE ANNIVERSAIRE DES 70 ANS DE L'ATIBT, COUP D'ENVOI DU FORUM 2022



© ATIBT

Le mardi 31 mai après-midi s'est déroulée l'Assemblée Générale de l'ATIBT, la première en présentiel depuis trois ans. Nous avons compté sur la présence de Madame la Ministre de l'Économie Forestière de la République du Congo, S.E. Rosalie Matondo, la directrice de l'OIBT,

Madame Sheam Satkuru, le Secrétaire Général de la COMIFAC, Monsieur Hervé Maïdou, ainsi que la cheffe de l'équipe Gouvernance Forestière de la FAO, Madame Thaïs Linhares-Juvenal. A cette occasion, l'équipe ATIBT avait préparé une Assemblée qui se voulait conviviale et vivante, afin de présenter aux membres les actions en cours et de revenir comme il se doit sur les aspects administratifs.

À l'issue de cette Assemblée s'est tenue la soirée de gala, organisée en l'honneur des 70 ans de l'Association. Une réussite, au dire de toutes et tous ! L'équipe ATIBT a été heureuse d'entendre les nombreux retours positifs et de voir les participants passer une belle soirée, enchantés par les machines de l'Île de Nantes et surtout par son étonnant éléphant mécanique.



© ATIBT



© ATIBT

UN FORUM DENSE AU CARREFOUR INTERNATIONAL DU BOIS



© ATIBT

Le lendemain, 1^{er} juin, débutait le Forum, organisé en plusieurs temps. Du mercredi au vendredi se sont tenues en continu des tables rondes sur le stand de l'ATIBT. Ce stand a d'ailleurs marqué les esprits : organisé en « agora », il a su mobiliser de nombreux auditeurs et auditrices tout au long du CIB (toujours au rendez-vous le vendredi après-midi) et a vu se dérouler discussions et débats. FSC, PEFC/PAFC, WRI, Probos, Rainforest Alliance, ... De nombreux partenaires de l'ATIBT et acteurs clefs de la gestion durable des forêts tropicales ont ainsi eu l'occasion d'intervenir sur cette agora.

L'ATIBT était également présente sur deux autres stands : en face du stand ATIBT se tenait un stand institutionnel bassin du Congo consacré à la COMIFAC, et adossé au stand ATIBT, un stand Fair&Precious animé par les opérateurs forestiers membres du collectif.

Autre moment clef du Forum : la journée de conférences du 1^{er} juin, dans une salle dédiée, ponctuée d'une conférence de presse en milieu de journée. Ce cycle aura permis d'aborder des sujets variés axés autour de la problématique du développement des marchés des bois tropicaux

certifiés. Des side-events ont également été organisés dans cette même salle le jeudi 2 juin.

Le Forum s'est clôturé le vendredi après-midi avec un cocktail sur le stand ATIBT, précédé d'un discours de son Excellence Rosalie Matondo, présente à Nantes tout au long de ce Forum.

Toutes les sessions présentées sur le stand ATIBT ont été filmées et [sont accessibles en ligne](#) de même que le [rapport de cet évènement](#).

L'ensemble de l'équipe ATIBT souhaite remercier tous les participants qui se sont mobilisés à Nantes pour faire de ce moment un événement marquant pour l'Association et la filière. Nous sommes sincèrement très heureux d'avoir pu retrouver ces temps d'échanges avec nos membres, partenaires et réseaux le temps de ce Forum. Nous remercions les bailleurs et sociétés qui ont contribué à financer cette organisation, à savoir : le PPECF-COMIFAC, l'AFD, le FFEM, la FAO, l'OIBT, FSC Danemark, PEFC International, et les sociétés Pallisco, Precious Woods, Rougier, Interholco et CIB Olam. Nous remercions aussi les autres sociétés qui ont contribué à fournir les éléments de notre stand.



© ATIBT

UN SCHÉMA DE CERTIFICATION PAFC DÉSORMAIS OPÉRATIONNEL & RECONNU

Le système régional de certification PAFC Bassin du Congo [a été reconnu en 2021](#), et devait faire l'objet d'une confirmation suite à la réponse aux non-conformités ouvertes.

Une mission d'évaluation a été conduite en novembre 2022 par [Form International](#) pour évaluer les actions correctives apportées par l'ATIBT et les membres de la Certification Forestière Panafricaine pour le Bassin du Congo. Sur la base de conclusions de cette évaluation, le PEFC international a informé l'ATIBT que toutes les non-conformités identifiées dans le rapport d'évaluation avaient été traitées avec succès. Le rapport final de l'évaluation, incluant les résultats des visites dans le pays, confirme les résultats initiaux du rapport.

Cette validation permet au PEFC de confirmer que la Certification Forestière Panafricaine pour le Bassin du Congo est maintenant entièrement conforme aux exigences du PEFC et qu'elle obtient le **statut de certification complète**.

Cette décision a été saluée lors de l'Assemblée Générale PEFC qui s'est tenue virtuellement le 16 novembre (au cours de la PEFC Week) par la remise d'un certificat de récompense aux PAFC nationaux du Cameroun, du Gabon et du Congo.

En parallèle, le schéma PAFC Bassin du Congo a poursuivi sa phase d'opérationnalisation. Concernant les auditeurs, Bureau Veritas a été accrédité par TUNAC (Tunisian AB), et Control Union est également en cours d'accréditation par TUNAC. Au total, plus de dix auditeurs expérimentés ont été formés par Bureau Veritas Cameroun and Control Union Italie. Côté marchés, quatre-vingts représentants d'entreprises ont

été formés sur les standards de gestion durable des forêts, et l'on note une forte demande pour des formations CoC.

Des journées portes-ouvertes ont également été organisées au Cameroun, au Gabon et au Congo en octobre 2022 par les PAFC nationaux pour échanger avec les parties prenantes impliquées dans la gestion forestière de leur pays. Le but de ces rencontres était de présenter le schéma de certification PAFC Bassin du Congo, de permettre aux parties prenantes de mieux comprendre ce système, et d'échanger sur des questions relatives au fonctionnement et à la mise en œuvre de la certification PAFC, ainsi que sur les opportunités de marché.

De plus, des fiches pratiques ont été développées avec le soutien de l'ATIBT et de PEFC International afin de présenter la certification PAFC bassin du Congo, la norme de gestion durable des forêts et comment se faire certifier. Ces fiches donnent un aperçu général de l'importance de la certification de gestion durable des forêts et des solutions que PAFC bassin du Congo apporte.

À noter qu'une nouvelle entreprise a été certifiée PAFC Gabon en 2022, portant à près de 900 000 ha la surface certifiée PAFC, qui feront l'objet d'une transition vers PAFC bassin du Congo en 2023. D'autres audits sont programmés en 2023.

Des outils « Gaz à effet de serre » et « Carbone » ont été développés pour aider les entreprises à se conformer aux exigences du standard PAFC bassin du Congo (voir le chapitre sur « L'appui aux schémas de certification – Le PAFC bassin du Congo »).

UNE ASSEMBLÉE FSC CRUCIALE POUR L'AVENIR DE LA CERTIFICATION DES FORÊTS TROPICALES



© FSC

En octobre 2022 s'est tenue la 9^{ème} Assemblée Générale (AG) FSC qui se tient habituellement tous les trois ans. En raison du Covid, l'édition prévue en 2020 avait été repoussée à 2021/2022 en deux sessions :

- Une session virtuelle en octobre 2021
- Une session hybride du 9 au 14 octobre 2022 à Bali (Indonésie)

L'ATIBT et ses membres se sont engagés pendant plus de deux ans dans la préparation de cette Assemblée Générale FSC pour trouver une **issue favorable à la protection des IFL (paysages forestiers intacts)** et avoir un impact sur le système FSC. L'action a été financée par PPECF COMIFAC (financement KFW). » Des travaux ont été menés au travers du sous-groupe IFL de la Commission Certification, dont les membres participants ont été particulièrement engagés.

Pour mémoire, la motion 65 sur les paysages forestiers intacts (IFL) avait été approuvée lors de l'Assemblée Générale du FSC en 2014 pour "assurer la mise en œuvre du principe 9 et la protection des paysages forestiers intacts". **La motion exigeait la protection intégrale de 80 %**

de la zone IFL à l'intérieur des unités de gestion forestière (UGF) certifiées FSC jusqu'à ce que des règles plus spécifiques aient été définies dans les standards nationaux FSC.

Cependant, des études réalisées dans le cadre de la motion 34/2017 (proposée par l'ATIBT) sur les impacts sociaux, environnementaux et économiques de l'application de la motions 65 montrent que, dans les régions étudiées (tropicales et boréales), **seulement 0,6 à 7 % des IFL existants sont concernés par l'approche FSC** se concentrant sur les UFA certifiées ; et même pour cette portion plutôt faible, les gestionnaires des UFA affectées ont pour la plupart exprimé qu'ils ne pouvaient pas maintenir leur engagement envers le FSC, si ces exigences étaient maintenues.

Dans le bassin du Congo, les Groupes d'Élaboration des Standards nationaux ont **proposé des indicateurs de protection des IFL sur la base d'un processus participatif, solide et consensuel**, reposant sur les travaux d'un Groupe de Travail régional HVC (Hautes Valeurs de Conservation). Parmi les indicateurs

régionaux définis figurait la proposition d'un seuil de protection de 20 % de la zone cœur des IFL dans la concession forestière, laquelle a été rejetée par le FSC, car cela ne concourrait pas à la protection de la « vaste majorité » des IFL (s'appuyant sur une note d'orientation FSC de 2019). L'expérience dans le bassin Amazonien a conduit à la même situation.

Les exigences FSC en termes de protections des IFL **compromettaient** donc directement la **viabilité économique** de la gestion forestière certifiée FSC (et indirectement les **avantages sociaux associés et l'adéquation environnementale**), notamment dans les zones tropicales.

Afin de trouver une solution, l'ATIBT et ses membres ont proposé **plusieurs motions constructives**, dont la **Motion 23** qui demande d'identifier la zone IFL et ses mesures de gestion à travers une "approche paysage et sous la canopée" avec un fort engagement des parties prenantes au niveau national (au travers des Groupes d'Élaboration des Standards SDG), et d'appliquer temporairement les directives nationales qui ont été initialement développées par les SDG nationaux.

En parallèle, les **membres brésiliens ont présenté une autre motion**, soutenue par CEB Precious Woods, proposant une autre solution : la motion 18 demandait de mieux inclure les IFL dans l'approche existante de gestion et de conservation des HCV2, et de suspendre temporairement les règles actuelles.

Les Paysages Forestiers Intacts (IFL) au cœur des discussions de l'Assemblée Générale FSC

L'ATIBT et certains de ses membres ont participé à l'AG FSC du 9 au 14 octobre 2022 à Bali, avant tout présente pour

défendre leur Motion 23 sur les Paysages Forestiers Intacts, ainsi que l'ajout du français comme troisième langue officielle du FSC au travers de la Motion 01. Plus de 750 membres du FSC et dirigeants d'organisations de peuples indigènes, de syndicats, de groupes environnementaux, d'entreprises et de particuliers se sont réunis lors de cet événement.

En vue du vote de la motion 23, l'ATIBT avait organisé un side-event au début de l'AG pour expliquer les enjeux de cette motion et des IFL pour la filière. À cette occasion, le Pr. Lee White, Ministère des Eaux et Forêts du Gabon, était intervenu dans un clip vidéo, expliquant les efforts du Gabon ces dernières années pour soutenir la gestion forestière durable.

Mercredi 12 octobre a ensuite constitué un temps fort de l'AG, avec le vote de la motion 23 soumise par l'ATIBT, qui a été largement validée par les trois chambres économique, environnementale et sociale, et avec le soutien de l'Amérique Latine qui a retiré sa motion au profit de celle de l'ATIBT.

L'ATIBT est fière que ce travail collectif mené avec plusieurs sociétés certifiées, organisations et partenaires ait porté ses fruits. La validation de la motion 23 va désormais permettre de mettre en œuvre des mesures adaptées aux contextes locaux pour la gestion des IFL.

Par ces motions, l'ATIBT et ses membres ont démontré qu'**ils soutiennent pleinement la conservation des Hautes Valeurs de Conservation 2 (HVC2), y compris les Paysages Forestiers Intacts (IFL)**, et sont prêts à contribuer au mieux de leurs capacités. Par le biais de cette motion, ils veulent répondre à leurs préoccupations concernant l'approche de la conservation des HVC2/IFL.

La motion 23, maintenant validée, aura pour but de mener un processus robuste et inclusif de révision des règles IFL pour l'ensemble des forêts, et dans les régions tropicales, et dans les zones tempérées et boréales. Le FSC mènera ce processus avec l'appui des groupes d'élaboration des normes pour prendre en compte les enjeux globaux et les réalités locales.

L'ATIBT s'est réjoui de l'adoption de cette motion qui propose une approche globale permettant d'intégrer toutes les valeurs que nous associons à la forêt et au paysage, qu'elles soient existentielles (la biodiversité pour elle-même), utilitaires (la gestion forestière et les services écosystémiques), ou culturelles (la prise en compte des communautés locales et des peuples autochtones). Nous remercions les sociétés qui nous ont accompagnés à l'AG à Bali, les organisations et autres partenaires du Brésil, Pérou, Guatemala, Cameroun, Gabon et Congo, ainsi que des pays importateurs de bois tropical certifié, qui ont participé à concevoir et à promouvoir cette motion.

La mise en œuvre de la motion 23 : l'enjeu 2023-2024

En décembre 2022, une première étape pour la mise en œuvre de la motion 23 a été franchie, car le FSC a publié la note de conseil de la mesure intérimaire pour maintenir la gestion des IFL en Amérique Latine, y compris en Amazonie, et en Afrique centrale, et demandée dans la motion 23. La note révisée (ADVICE-20-007-18 V2-0) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

La deuxième phase est un processus d'examen et de révision des règles FSC en matière de protection et de gestion des IFL, reflétant les exigences de la motion approuvée. Elle sera soutenue par un engagement et une consultation plus large et tiendra compte des enseignements du projet Focus Forest.

L'ATIBT et son sous-groupe IFL continuent ce travail, notamment pour suivre et s'engager dans la mise en œuvre de la motion 23.



© ATIBT

L'ATIBT CONGO, UNE ACTION CONSOLIDÉE



© John Lander – Imagéo - Congo - Concession Fair&Precious

La mise en œuvre de l'APV FLEGT connaît une bonne dynamique au Congo et bénéficie de ce fait de l'attention des partenaires techniques et financiers. De nombreuses actions, initiatives et projets sont en cours ou à venir, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Système Informatisé de Vérification de la Légalité (SIVL), et de l'application du nouveau code forestier (loi 33-2020) qui aura des conséquences importantes sur les outils de mise en œuvre de l'APV FLEGT.

Les actions de l'ATIBT Congo s'inscrivent dans la continuité des différents projets menés dans le pays ces cinq dernières années, des projets qui ont cherché à impliquer le secteur privé congolais. C'est donc sur la base de l'expérience acquise et des résultats obtenus ces dernières années que les actions 2022 ont été menées, afin d'en faire bénéficier les différents acteurs du secteur privé congolais.

Plusieurs projets ont été mis en œuvre par l'ATIBT Congo au cours de l'année 2022 :

- Le projet Appui Secteur Privé (ASP) Congo, financé par l'UE, qui a pour objectif de renforcer les Associations Professionnelles (AP) du secteur forestier au Congo pour qu'elles contribuent à améliorer la gouvernance forestière en faveur d'une gestion durable, inclusive et plus transparente des ressources forestières ;
- L'Open Timber Portal (OTP), financé par WRI et qui vise à former et accompagner les entreprises forestières au partage de leurs documents de légalité sur l'Open Timber Portal (OTP) ;
- Le projet Appui au Développement de la Formation Continue dans la Filière Forêt bois en Afrique centrale (ADEFAC), financé par l'AFD, dont le but est de développer une offre de formation continue pour la filière forêt-bois (amont et

aval) dans les pays d'Afrique centrale, coconstruite par les milieux professionnels et les institutions de formation du secteur, afin d'améliorer l'employabilité et les qualifications des acteurs, et de valoriser la filière économique ;

- Le Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPECF), financé par la KFW, qui vise à agrandir les surfaces de forêt certifiée.

Ces différents projets sont complémentaires et ont développé entre eux une synergie. En effet, les actions d'appui technique, de formation, de sensibilisation, de renforcement des capacités et d'accompagnement des entreprises (coaching) ont été réalisées dans le cadre de ces projets. Les entreprises forestières constituent la principale cible et sont les bénéficiaires finaux de ces projets. Il est prévu également des synergies avec le projet « Mission d'assistance technique à l'opérationnalisation du SVL et à l'aménagement » (AT-SVLA).

L'ATIBT Congo a joué un rôle d'animateur et de fédérateur pour le secteur privé congolais et les Associations Professionnelles. Elle a assuré cette fonction par sa neutralité dans la filière forêt-bois au Congo (elle ne tient pas le rôle de syndicat sur le plan national) et par son expérience (nationale, sous-régionale et internationale) qu'elle partage auprès des Associations Professionnelles nationales. Un cadre de fonctionnement a été défini avec UNICONGO au travers d'une convention de partenariat qui s'adaptera aux évolutions des activités. Les actions d'appui à la structuration et au fonctionnement des Associations Professionnelles ont été définies et validées au travers des feuilles de route. Un programme « d'accompagnement au changement » du syndicat UNIBOIS a été initié avec la mobilisation d'une consultante, spécialisée en accompagnement des PME. Cette action se poursuivra en 2023.

L'équipe ATIBT Congo est restée fréquemment en contact avec les entreprises du secteur privé, les autorités locales et les autres parties prenantes du processus FLEGT, notamment dans le cadre des actions de communication, de la veille légale et réglementaire, et à l'occasion des activités de plaidoyers et des plans de formation « légalité » et « traçabilité ». La stratégie de communication mise en œuvre en 2022 se poursuivra en 2023 ainsi que la mise en œuvre des plans de formation/renforcement des capacités du personnel des entreprises forestières sur la légalité et la traçabilité, en amont du « SVL », et la formation des formateurs sur les métiers bois.

À travers ces projets et leurs activités, l'ATIBT a pu apporter en 2022 un réel soutien pour le secteur privé dans le cadre du processus APV FLEGT :

- Un point de contact pour des questions diverses (APV-FLEGT, certification forestière, CITES, crédit carbone...) ;
- Un point d'information avec la diffusion régulière d'informations sur le processus APV-FLEGT, l'évolution du cadre réglementaire et la certification privée (tierce partie) ;
- Un point relais à Brazzaville qui porte les préoccupations du secteur privé aux réunions du Groupe de Travail Conjoint (GTC) et Comité Conjoint de Mise en œuvre (CCM) ;
- Des lieux d'échanges entre secteur privé (lors des concertations) afin de confronter les visions multiples pour trouver des terrains d'ententes et faire parler le secteur privé d'une seule voix ;
- Une animation et sensibilisation autour des textes réglementaires importants, avec le recrutement d'experts qui peuvent accompagner le secteur privé.

L'ensemble de ces acquis apporte une base solide pour les actions prévues en 2023.

VISIBILITÉ DE L'ATIBT ET PARTAGE DE L'INFORMATION

| LES SITES WEB DE L'ATIBT

Les sites internet de l'ATIBT, [Fair&Precious](#) et [mytropicaletimber](#) ont poursuivi et amplifié leur progression en 2022.

Un travail a été réalisé en matière de classement et d'accès à l'information compte tenu de l'importance croissante du fonds documentaire et des actualités publiées sur les sites de l'écosystème digital.

Une galerie photos a été développée pour valoriser les reportages photos réalisés dans les concessions forestières des opérateurs Fair&Precious, en parallèle du tournage des films documentaires.

Les statistiques détaillées sont disponibles dans le rapport d'activité du programme marketing 2022.

| LES RÉSEAUX SOCIAUX

LE COMPTE INSTAGRAM

Le programme Fair&Precious dispose d'une page Instagram.

Les chiffres clés

- 4 695 abonnés au 31 décembre 2022, soit + 5% par rapport à 2021 (4 476) / 219 abonnés gagnés
- 3 341 000 d'impressions (audience) en 2022, soit + 34% par rapport à 2021 (2,5 millions)
- 37 250 1 266 Réactions en 2022, soit + 295% par rapport à 2021 (12 600)
- 7,8 % de taux d'engagement en 2022, soit - 5% par rapport à 2021 (8,2%)

Le nombre d'abonnés a continué de croître en 2022, ainsi que l'audience, grâce à la diversification des publications et à la sponsorisation.

LES PAGES LINKEDIN

La page LinkedIn de l'ATIBT a été gérée toute l'année 2022 par Maylis BORELLI MANACH. La page Fair&Precious a été gérée par Open2Digital jusqu'au 30 septembre 2022 puis repris le 1er octobre par Maylis BORELLI MANACH.

Le nombre d'abonnés et l'audience ont continué de croître en 2022 sur les deux comptes.

Les chiffres clés :

- 1 375 abonnés au 31 décembre 2022, soit + 83% par rapport à 2021 (752) / 623 Abonnés gagnés
- 68 163 impressions (audience) en 2022, soit +56% par rapport à 2021 (43 800)
- 2 011 Réactions en 2022, soit +59% par rapport à 2020 (1 266)
- 8,4% de taux d'engagement en 2022, soit -19% par rapport à 2021 (10,4%)

LES NEWSLETTERS DE L'ATIBT

En 2022, l'ATIBT a continué son travail de veille sur la filière et d'information en publiant chaque vendredi une newsletter. Cette newsletter, reçue en 2022 par près de 4000 personnes, est le fruit de la contribution de l'ensemble de l'équipe, mais aussi de membres et de partenaires qui y participent en rédigeant des articles, soit sur notre demande soit en proposant des sujets d'actualité et de fond.

LES PUBLICATIONS 2022

En 2022, outre les 250 articles mentionnés, L'ATIBT a publié plusieurs documents techniques.

Deux fiches techniques ont été rédigées et partagées via la newsletter et les réseaux de l'ATIBT : la **fiche technique n°15** "Évolution de la classification des espèces africaines commerciales du genre *Azelia* (Doussié) et du genre *Pterocarpus* (Padouk) dans la nomenclature des Bois Tropicaux", et la **fiche n°16** "Les bois sous rails et usages apparentés". La Commission Bois & Normalisation est en charge de l'élaboration de ces fiches.

En outre, douze fiches sur les résultats des analyses de cycle de vie (ACV) de produits en bois certifié du bassin du Congo ont également été publiées dans le cadre du projet Dryades.

Comme évoqué plus longuement dans une rubrique dédiée du présent rapport, trois tournages dans les concessions forestières des opérateurs Fair&Precious au Gabon, au Cameroun et en République du Congo ont permis de réaliser trois films documentaires d'environ huit minutes chacun et un clip de deux minutes ainsi que de renouveler la photothèque Fair&Precious.

La newsletter s'articule autour de trois axes : une rubrique « Actu membres » qui permet d'informer sur les actualités de nos adhérents, une section sur les actualités de la filière qui propose également régulièrement des articles de fond, et un agenda des événements de la vie de l'Association et de ses membres et partenaires. Environ 250 articles ont ainsi été publiés ou relayés via cette newsletter hebdomadaire en 2022.

Tous ces documents et vidéos sont disponibles dans la médiathèque en ligne, qui a également connu des changements en 2022 : le site de l'ATIBT s'est en effet doté d'une nouvelle médiathèque renommée « Ressources ». Plus de 1500 documents y sont en libre accès.



2022

EN UN CLIN D'ŒIL

JANVIER

- **7 janvier 2022** : Reconnaissance du PAFC Bassin du Congo par le PEFC Council
- **14 janvier 2022** : Démarrage du projet UFA-Reforest au Cameroun
- **17 janvier 2022** : Commission Bois & Normalisation ATIBT
- **20 janvier 2022** : Lancement de la commission Carbone & Biodiversité ATIBT
- **20 janvier 2022** : 5^{ème} réunion Commission Certification ATIBT
- **27 janvier 2022** : Commission Marketing ATIBT

FÉVRIER

- **11 février 2022** : Adhésion de l'ATIBT au Centre National pour le Développement du Bois (CNDB)
- **15 février 2022** : Lancement de la collecte Thémis sur les approvisionnements en produits bois 2021 des entreprises membres
- **23 février 2022** : Premier contact avec Carbone 4 sur la Net Zero Initiative

MARS

- **7 au 11 mars 2022** : 74^{ème} session du comité permanent de la CITES À Lyon
- **28 mars 2022** : Atelier de lancement du projet UFA-Reforest au Cameroun
- **31 mars 2022** : 2^{ème} réunion Commission Carbone & Biodiversité ATIBT

AVRIL

- **28 avril 2022** : Commission Forêt & Industrie ATIBT
- **28 avril 2022** : Commission Formation ATIBT

MAI

- **2 au 6 mai 2022** : 15^{ème} Congrès Forestier mondial à Séoul
- **31 mai** : Assemblée Générale et cérémonie d'anniversaire des 70 ans de l'ATIBT à Nantes

JUIN

- **1 au 3 juin 2022** : Carrefour International du Bois (CIB) et Forum ATIBT à Nantes
- **16 juin 2022** : Le tali certifié gestion durable est retenu pour des ouvrages d'aménagement du chantier olympique pour Paris 2024

JUILLET

- **5 juillet 2022** : Commission Agroforesterie & Plantations ATIBT
- **5 au 9 juillet 2022** : 19^{ème} réunion des parties du partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC)
- **17 au 20 juillet** : Congrès Mondial de l'Agroforesterie à Québec

OCTOBRE

- **9 au 14 octobre 2022** : Assemblée Générale du FSC à Bali et adoption de la motion 23 sur les Paysages Forestiers Intacts
- **27 et 28 octobre 2022** : *International Hardwood Conference* à Lyon
- **14 octobre 2022** : Signature MoU avec Rainforest Alliance

NOVEMBRE

- **8 novembre 2022** : Commission Marketing
- **6 au 8 novembre 2022** : COP 27 sur le Climat
- **14 au 25 novembre 2022** : 19^{ème} session de la conférence des parties de la CITES
- **16 novembre 2022** : Reconnaissance complète du PAFC bassin du Congo
- **25 novembre 2022** : 6^{ème} réunion Commission Certification

DÉCEMBRE

- **6 décembre 2022** : Accord provisoire sur la proposition de règlement européen zéro déforestation (RDUE)
- **7 et 8 décembre 2022** : 5^{ème} Think Tank de l'ATIBT
- **7 au 19 décembre 2022** : Déroulement de la COP 15 sur la Biodiversité à Montréal
- **16 décembre 2022** : Adhésion de l'ATIBT à l'*Organisation for Biodiversity Certificates* (OBC)

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET LES COMMISSIONS DE L'ATIBT, ORGANES TECH- NIQUES DE L'ASSOCIATION

2



LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

En 2022, le conseil scientifique de l'ATIBT est intervenu sur deux dossiers principaux. Le premier a concerné la validation du rapport final des projets Dynafor et P3FAC. Présenté par le collectif Dynafac qui regroupe des institutions de formation et de recherche du Nord et du Sud, ce rapport compile les travaux réalisés pendant plusieurs années sur la dynamique des forêts. Les recommandations ont été synthétisées dans une note aux décideurs. Elles visent à améliorer la durabilité des plans d'aménagement. Les principaux points abordés concernent l'harmonisation des diamètres minima d'exploitabilité, de la durée des rotations et des taux de reconstitution. Les modalités pratiques d'installation de dispositifs pragmatiques de suivi de la croissance des essences commerciales, de gestion de la faune et de sylviculture sont aussi

abordées. Ces recommandations ont notamment été présentées lors du PFBC qui s'est tenu à Libreville en juillet 2022.

Le second dossier a concerné l'évaluation des statuts de vulnérabilité des essences commerciales. Grâce à une approche multidisciplinaire impliquant de nombreux partenaires, l'évolution des populations des essences commerciales a été modélisée. Cela a permis d'attribuer un statut robuste à une vingtaine d'espèces lors d'un atelier de validation qui s'est aussi tenu à Libreville. Les fiches finalisées seront soumises à l'UICN pour publication. Les résultats ont été aussi présentés au Panama lors de la COP CITES afin de démontrer que l'annexion des genres *Azelia* et *Pterocarpus* en Annexe II n'était pas justifiée d'un point de vue scientifique.

LES COMMISSIONS

LA COMMISSION MARKETING ET LE PROGRAMME FAIR&PRECIOUS

La Commission Marketing fait partie des instruments de pilotage essentiels du programme Fair&Precious.

Cette Commission bénéficie de l'appui de Stratemark (expertise de Bertrand Faucon) et de Probos. Elle s'est réunie deux fois en 2022, pour aborder les questions d'image, de marché, et le suivi du programme.

Pour rappel, Fair&Precious constitue un programme transversal très large permettant de mener **un marketing d'image, un marketing d'influence et un marketing produit.**



Un rapport annuel spécifique est diffusé sur le programme marketing Fair&Precious.

Les activités conjointes entre Fair&Precious et Probos se sont concrétisées en 2022, avec le soutien du PPECF, de la manière suivante :

- Contribuer à la mise à jour du site internet Fair&Precious ;
- Publication d'un bulletin d'information conjoint (trois newsletters F&P STTC en 2022) ;

- Participation de l'ATIBT au comité technique de la Sustainable Tropical Timber Coalition (STTC) ;
- Participation de Probos au Think Tank et aux réunions de la Commission Marketing de l'ATIBT ;
- Participation de Probos au Forum ATIBT / Fair&Precious à Nantes en mai 2022 ;
- Appui aux agences de médias sociaux ATIBT / Fair&Precious Open2Europe et Open2Digital.

LA COMMISSION CERTIFICATION ET SES GROUPES DE TRAVAIL



© John Lander - Imagéo - Cameroun - Concession Fair&Precious

La Commission Certification est présidée par Nicolas Perthuisot (Sylvexpert) et le secrétariat est assuré par Caroline Duhesme (ATIBT). Elle s'est réunie deux fois en 2022 en plénière, les 20 janvier et 21 novembre 2022, pour faire le point sur les développements des certifications et pour identifier les prochains axes de travail. La Commission Certification comprend vingt-deux participants, dont environ 75 % sont très actifs, notamment au travers des deux sous-groupes « IFL » et « Déforestation importée ». Ces deux groupes

de travail fonctionnent régulièrement, au travers d'une quinzaine de réunion pour le groupe « IFL », et de quelques réunions et une boucle de mail pour le groupe « Déforestation importée ».

L'année aura été marquée par le suivi de trois processus majeurs :

- La reconnaissance et l'opérationnalisation du schéma PAFC Bassin du Congo et le développement d'outils de mesure carbone forestier et gaz à effet de serre (voir le chapitre « L'appui aux schémas de certification – Le PAFC bassin du Congo ») ;
- La préparation et le suivi de l'AG FSC sur la question des IFL, au travers de propositions de motions (voir le chapitre sur « Les travaux préparatoires à l'Assemblée Générale du FSC ») ;
- Le suivi de la proposition de réglementation de l'Union Européenne sur la Déforestation et les actions de plaidoyer pour faire reconnaître le rôle des certifications tierce partie (voir le chapitre « Analyse et discussion sur le nouveau règlement européen Zéro déforestation »)

LA COMMISSION FORMATION

Dans la continuité des travaux de la Commission en 2021, la Commission Formation a tenu deux réunions en 2022 avec la participation d'une dizaine de membres à chaque fois. La première réunion, en avril, a permis d'échanger sur l'organisation du Forum ATIBT à Nantes, et de soulever plusieurs besoins et problématiques rencontrés dans les entreprises. La seconde réunion, en octobre, a été l'occasion de clarifier le fonctionnement de la Commission et de préparer un plan d'action pour 2023.

En 2022, Arnaud Besserer, Directeur des Relations Internationales à l'ENSTIB, a succédé à Patrick Charpentier à la Présidence de la Commission Formation.

Les activités de la commission formation s'articulent autour des quatre axes stratégiques définis fin 2021 :

1. Rendre visibles et attractifs les métiers de la filière ;
2. Mieux identifier les besoins des entreprises et professionnels pour le développement des formations adaptées ;
3. Promouvoir l'offre de formation des membres de l'ATIBT ;
4. Répondre aux besoins de formations techniques et récurrents pour la filière.



© ATIBT

Le plan d'action pour 2023 prévoit notamment :

- La construction et diffusion d'un annuaire/catalogue des formations proposées par les membres de l'ATIBT ;
- La réalisation d'une cartographie des acteurs et réseaux dont sont membres ou avec lesquels collaborent les membres de l'ATIBT pour identifier les liens, les guichets de financement et les collaborations possibles ;
- Une sous-commission « besoins de formation » sera également créée pour travailler sur l'identification et la remontrée des besoins des professionnels ;
- L'organisation des stages en entreprises ;
- L'évaluation des formations et l'assurance qualité ;
- Les formations techniques et les besoins en personnels (ouvriers et techniciens) hautement qualifiés dans les entreprises ;
- Les savoir-être et soft-skills nécessaires à l'intégration des nouvelles recrues dans les entreprises ;
- Le management interculturel.

Les activités du projet ADEFAC dont l'ATIBT est maître d'ouvrage délégué contribuent également à la promotion des métiers de la filière forêt-bois, avec notamment en 2022 la production de six portraits vidéo de professionnels, d'une cartographie des métiers de la filière et de fiches métiers-compétences. Pour en savoir plus sur ADEFAC, vous pouvez consulter le chapitre « Formation professionnelle » de ce rapport d'activité.

2023 sera l'année de développement des activités de la Commission Formation à partir de la feuille de route fixée en octobre 2022. Fin 2022, la Commission comptait environ une douzaine de participants réguliers, représentants d'entreprises, groupements professionnels et institutions de formation membres de l'ATIBT.

LA COMMISSION BOIS & NORMALISATION



© John Lander - Imagéo - Gabon - Concession Fair&Precious

Il faut souligner l'organisation de deux réunions de la Commission Bois & Normalisation (janvier et octobre 2022) en visio-conférence. Concernant **la publication de documents techniques élaborés dans le cadre de la Commission Technique, ceux-ci sont disponibles en ligne** : les fiches « [Évolution de la classification des espèces africaines commerciales du genre *Azelia* \(Doussié\) et du genre *Pterocarpus* \(Padouk\) dans la Nomenclature Générale des Bois Tropicaux](#) » et « [Les bois sous rails et usages apparentés](#) » ont été finalisés. Vous trouverez plus d'informations sur les travaux de la Commission dans la section Connaissances du bois tropical.

LA COMMISSION FORÊT & INDUSTRIE



© John Lander - Imagéo - Congo - Concession Fair&Precious

La Commission Forêt & Industrie renforce le lien entre les entreprises en Afrique centrale et de l'Ouest et l'équipe ATIBT à travers les objectifs suivants :

- Renforcement de la fédération des différents acteurs des pays producteurs pour mener une réflexion qui permet de contribuer activement aux débats internationaux sur la filière forêt-bois tropicale, en répondant de manière commune et pragmatique aux exigences prônées sur la scène internationale au sujet de la gestion durable des forêts et aux évolutions des marchés ;
- Amélioration de la communication sur les mesures mises en œuvre au niveau des pays producteurs et ainsi contribuer à une meilleure visibilité de la filière.

La Commission Forêt & Industrie est présidée par Nicolas Bayol (FRMi) et le secrétariat est assuré par Jacqueline Lardit (ATIBT). Elle rassemblait en 2022, quinze membres qui représentent des grandes entreprises forestières et industrielles, des bureaux d'études qui travaillent dans le domaine de l'aménagement forestier et l'industrie du bois et des associations professionnelles membres de l'ATIBT.

La plupart des échanges se font à travers un mailing group, mais la Commission s'est aussi réunie deux fois par visio-conférence (en février et en avril 2022) et plusieurs membres ont participé à la Réunion des Parties du PFBC qui s'est tenue à Libreville du 5 au 9 juillet 2022.

Les thématiques sur lesquelles la Commission a travaillé étaient les suivants :

- L'aménagement forestier : bilan de la mise en œuvre du plan d'aménagement lors de la première rotation d'exploitation et préparation des plans d'aménagement pour la deuxième rotation ;
- Le développement de l'industrie de la transformation du bois : les challenges logistiques, techniques et économiques pour ce développement et l'application des réglementations (en vue) pour l'arrêt de l'exportation de grumes ;
- Conditions et perspectives pour une économie durable du bois : thématique d'un atelier sur deux jours que le Ministère en charge des Forêts du Gabon et l'ATIBT ont co-organisé pour la Réunion des Parties du PFBC en juillet.

En 2022, un nouveau thème a émergé, avec le classement en Annexe II de la CITES de trois genres botaniques (*Afzelia*, *Pterocarpus* et *Khaya*) lors de la COP 19 tenue en novembre 2022 et le renforcement des mesures d'application de la convention dans l'Union Européenne. En 2023, pour donner une suite à ce sujet, un groupe de travail CITES sera mis en place et suivra les débats au sein de la CITES. Par ailleurs la commission Forêt & Industrie continuera à participer aux réflexions sur les sujets des plans d'aménagement de deuxième génération et l'industrialisation de la filière.

LA COMMISSION AGROFORESTERIE & PLANTATIONS



© John Lander - Imagéo - Gabon - Concession Fair&Precious

La Commission Agroforesterie & Plantations s'est réunie une fois en 2022, le 5 juillet. Cette réunion a permis de confirmer les orientations prioritaires :

- La mise en place d'une veille et communication afin de partager toute information technique, publication et rendez-vous pouvant intéresser les membres. Suite à la dernière réunion de la Commission

en 2021 fin décembre, une médiathèque partagée avait été créée début 2022.

- L'association « cacao et bois d'œuvre » qui réunit un certain nombre d'intérêts ; mais aussi d'autres orientations telles que les associations à base d'hévéa ou de café.
- La valorisation des produits agroforestiers par les labels, certifications ou tout simplement des démarches volontaires.

LA COMMISSION CARBONE & BIODIVERSITÉ



© John Lander - Imago - Congo - Fair&Precious

La Commission Carbone et Biodiversité (CCB) a été créée pour répondre à une demande et un intérêt grandissant de nombreux acteurs de la filière forêt-bois tropicale et d'un besoin croissant des forestiers qui cherchent à mieux comprendre les opportunités offertes par les marchés du carbone et de la biodiversité, pour obtenir des opportunités économiques en échange des services écosystémiques liées à la gestion durable des forêts. L'ATIBT a donc initié cette Commission en janvier 2022, dès le départ animé par le bureau d'étude TEREA, puis rejoint par Eticwood, qui se partagent à eux deux le secrétariat.

Cette Commission composée à l'origine d'une trentaine de membres, en compte désormais près de soixante-dix, de tout bord : producteurs/opérateurs forestiers, bailleurs de fonds, associations professionnelles, organismes de certification et experts divers...

L'objectif de la Commission est de réunir les membres de l'ATIBT intéressés par la question du carbone et de la biodiversité afin de créer une émulation autour de ce sujet en plein essor. L'objectif de la Commission est triple :

Objectif 1

Favoriser la compréhension des marchés du carbone et de la biodiversité par les membres, partenaires et parties prenantes de l'ATIBT (opérateurs forestiers notamment) à travers la diffusion d'information et de matériel de sensibilisation ;

Objectif 2

Favoriser l'intermédiation financière entre les opérateurs forestiers, les membres de l'ATIBT et les acteurs du carbone, afin que les opérateurs forestiers tirent parti des opportunités liées aux marchés du carbone et puissent développer celles concernant la biodiversité.

Objectif 3

Mener une réflexion globale sur la place de la gestion des forêts sur les marchés du carbone, la place de la biodiversité dans les projets, et les considérations techniques associées aux projets carbone pour les opérateurs forestiers.

Dans ce cadre, cette première année d'existence de la Commission a été bien remplie par les activités suivantes :

- Animation de deux réunions thématiques avec les membres restreints de la Commission
- Participation au Forum ATIBT à Nantes en juin 2022 et animation d'une conférence sur « La valorisation du carbone et de la biodiversité dans la gestion durable des forêts »
- Représentation de l'ATIBT à la 58^{ème} Session du Conseil International de l'OIBT à Yokohama en novembre 2022 et présentation sur les « Enjeux et les défis dans la faisabilité de projets carbone en Afrique centrale » lors de l'Annual Market Discussion sur le thème « Carbon Trade and Tropical Forest »
- Organisation et animation de la première journée du 5^{ème} Think Tank de l'ATIBT en décembre 2022 sur le thème « Rendre de la valeur aux forêts : Finance carbone et biodiversité »
- Diffusion périodique d'une newsletter sur l'actualité carbone et biodiversité à l'ensemble des membres de la Commission pour les maintenir informés des événements et informations importants à retenir sur ces sujets. Sur 2022, la Commission a produit six newsletters réparties tout au long de l'année.
- Initiation d'une collaboration avec le cabinet Carbone 4 pour développer une étude visant la Net Zero Initiative à l'échelle du secteur forestier du bassin du Congo (en attente à ce stade)
- Association au consortium *Organization for Biodiversity Certificates* (OBC). Ce consortium vise à regrouper différents acteurs pour faire émerger de nouveaux outils et mener une réflexion méthodologique pour générer des « certificats biodiversité » visant à rémunérer les porteurs de projet ayant un impact positif sur ce service écosystémique. L'ATIBT, représentée par la Commission Carbone & Biodiversité, a assisté à la réunion de lancement de ce groupement à Paris en octobre 2022 et a intégré l'OBC officiellement en fin d'année. Elle fait désormais partie du Board décisionnel.

| LE SOUTIEN À L'OBC (ORGANIZATION FOR BIODIVERSITY CERTIFICATES)

Présentée lors du Think Tank #5 de l'ATIBT, l'« Organization for Biodiversity Certificates » (OBC) a pour objectif de créer un outil opérationnel d'évaluation des impacts positifs locaux sur la biodiversité.

Pourquoi l'initiative OBC ?

Aujourd'hui, différents signaux indiquent que les entreprises sont prêtes à investir dans des actions de restauration, préservation et d'utilisation durable des écosystèmes. Une solution pour faciliter la contribution du secteur privé à ce défi mondial est de développer un mécanisme de "certificats de biodiversité" permettant de financer des actions de terrain sur la base de "gains de biodiversité" quantifiés et certifiés.

Cela nécessite notamment de :

1. Développer une **méthodologie pour évaluer** les gains de biodiversité
2. Définir un **processus de certification** pour la génération de certificats
3. Concevoir un **cadre de marché** pour le commerce et l'utilisation des certificats.

L'OBC a ainsi pour mission d'aider les entreprises et organisations publiques à **améliorer leurs indicateurs de biodiversité au niveau mondial**. Face à la nécessité croissante de préserver la biodiversité, il est important d'améliorer son état de santé en réduisant les pressions environnementales, en restaurant les écosystèmes et en protégeant au moins 30 % des espaces terrestres et marins. De ce fait,

de plus en plus d'entreprises et d'organisations publiques souhaitent s'engager en faveur de la biodiversité et initient des démarches de protection de la nature.

Or, elles sont souvent freinées dans le développement de ces démarches par **deux difficultés** :

- Il leur est aujourd'hui difficile **d'évaluer leur part de responsabilité** dans la déforestation d'un territoire, la destruction d'une mangrove, etc.
- Il est **complexe de mesurer les résultats bénéfiques des actions** qu'elles mettent en œuvre localement, faute d'outils. Ceux qui existent, tels le *Global Biodiversity Score* (GBS), permettent en effet d'évaluer leur impact sur la biodiversité de façon globale et statistique - ce qui est indispensable - mais ils ne mesurent ni les impacts locaux, ni les améliorations permises par les actions menées sur le terrain.

Ces deux mesures sont pourtant indispensables pour permettre aux entreprises et autorités publiques de mener des actions efficaces. Leur intérêt est en effet constaté dans le domaine du climat : d'un côté, les méthodes SBTi (*Science-Based Targets Initiative*) mesurent les émissions de CO₂. De l'autre, les crédits carbone volontaires basés sur la nature mesurent et certifient les résultats des actions locales mises en place pour capturer du carbone. Cette double évaluation permet alors aux entreprises et organisations publiques de compléter leurs actions de réduction de leurs émissions en finançant des démarches qui augmentent la capture du CO₂.

Fort de ces constats, l'association *Organization for Biodiversity Certificates* a pour objectif :

- De définir :
- **Une unité d'échange, le « certificat biodiversité »**, basée sur une mesure reconnue, qui elle-même s'appuie sur une méthodologie publique de calcul permettant la certification,

- **Les règles d'un marché d'échange** permettant à des porteurs de projets de restauration ou de développement de zones sauvages protégées de vendre des certificats biodiversité.

- De mener les actions complémentaires à ces définitions afin que les entreprises et autres organisations puissent améliorer leurs indicateurs biodiversité à long terme.

L'implication de l'ATIBT dans l'OBC

L'initiative OBC rassemble aujourd'hui **treize membres** (sociétés, fondations, syndicats et associations). **L'ATIBT a adhéré fin novembre avec le soutien du PPECF**. Lors de la première Assemblée Générale, tenue le 5 décembre 2022, l'ATIBT s'est proposée comme administrateur et membre du bureau et a ainsi participé au premier bureau le 9 décembre. Nous souhaitons en effet suivre le développement de cette initiative, au travers notamment de la Commission Carbone & Biodiversité. Nous pensons que la mission de cette initiative est prometteuse car d'une part, il est urgent de soutenir la préservation, la restauration et l'utilisation durable des écosystèmes, notamment tropicaux, et d'autre part, il est nécessaire de faire évoluer le modèle économique de la filière forêt-bois tropicale. **Mais cela soulève de nombreux défis.**

En effet, il est important de répondre aux questions suivantes : Comment évaluer les gains de biodiversité alors que la nature est souvent considérée comme trop complexe pour être mesurée ? Peut-on développer une méthodologie universelle, robuste et facile à mettre en œuvre sur le terrain ? Comment dépasser la logique de la compensation, et concevoir un mécanisme qui favorise une action globale ambitieuse pour la biodiversité ? Quelle doit être la place des certificats dans la stratégie de biodiversité des entreprises ? Comme cela a été dit lors du dernier Think Tank, **il sera important que les membres de l'ATIBT, notamment forestiers, soient moteurs sur cette action.**

CHIFFRES CLÉS CONCERNANT L'ATIBT ET LA FILIÈRE

3

Entrée graine et Rapport

Date	Entrée graine	Produit fini	Rendement	Produit fini	Rendement
14		61.996	61.996		
15		67.893	429.829		
16					
17				1	
18				4	
21				5	
22				06	
23				07	
24				08	
25				11	
29				12	
				13	
BU					
MOYENNA					
MOYENNA					

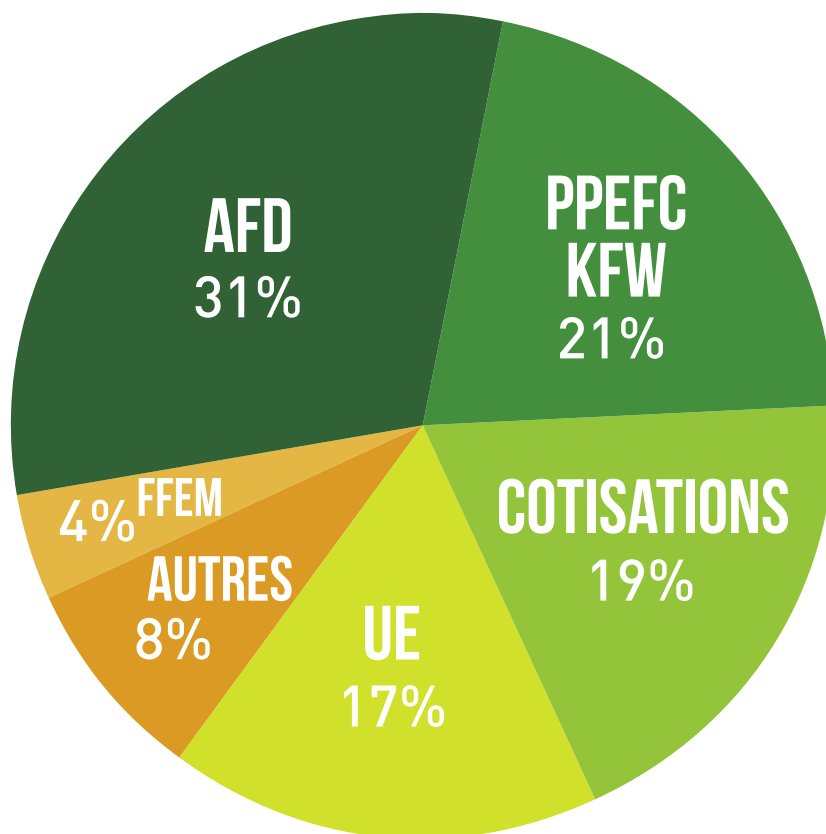
ORIGINE DES RESSOURCES DE L'ATIBT POUR L'ANNÉE 2022

Le budget de l'ATIBT pour l'année 2022 est de 1 545 K€ soit une augmentation de 481K€ par rapport à 2021. Cette augmentation était prévue compte tenu du renouvellement du portefeuille de projets réalisé en 2021. Ainsi, en 2022 les ressources sont constituées de nouveaux projets et cette augmentation va continuer sur 2023, portée par deux éléments, à savoir la constatation d'une année pleine pour les projets commen-

çant en 2022 et la signature d'un impor-

tant programme avec l'Union Européenne fin 2022.
La part des cotisations est stable. Néanmoins, rapportée à un volume plus important, nous constatons une croissance de près de 50 % du fait de l'entrée de nouveaux adhérents et des contributions exceptionnelles appelées auprès des membres pour l'organisation du Forum ATIBT.

La part des différents bailleurs est indiquée dans le schéma ci-dessous.



À QUOI SERVENT VOS COTISATIONS ?



© John Lander - Imagéo - Congo - Concession Fair&Precious

Les cotisations des membres représentent chaque année environ 18-20 % du budget de l'association, comprenant également certaines contributions exceptionnelles des membres, notamment les cotisations spéciales Fair&Precious des opérateurs certifiés, et certains autres cofinancements ponctuels. Elles sont importantes car notre Association doit en effet couvrir des actions nécessaires à sa bonne gouvernance, et répondre aux besoins des adhérents, lesquels besoins ne sont pas toujours en lien avec les projets.

Ainsi, on peut mentionner particulièrement :

- Des frais fixes qui ne peuvent pas être financés par des bailleurs, concernant notamment la gouvernance, la comptabilité, mais aussi l'information destinée aux membres, au travers des réponses aux questions posées régulièrement, de la newsletter, etc.
- La convention signée avec le Cirad pour son appui technique aux thématiques « technique bois » de l'ATIBT, qui fait partie des engagements historiques de l'ATIBT vis-à-vis de ses membres.
- L'animation des Commissions de l'ATIBT, qui sont un instrument réunissant tous les membres de l'ATIBT autour de sujets importants : La normalisation, la connaissance du bois, la certification, la formation, l'agroforesterie et les plantations, le marketing, l'industrie forestière, le carbone et la biodiversité, ainsi que le Conseil Scientifique de l'ATIBT.
- L'instruction des projets, qui permettent ensuite de mettre en œuvre des actions de terrain ou des actions institutionnelles fortes. Si les actions sont bien financées par les bailleurs, toute la phase préparatoire est à nos frais et cette période peut durer des mois.
- Le cofinancement requis pour les actions financées par certains bailleurs, qui peut être assez conséquent, de l'ordre de 15-20 %
- Certains plaidoyers spécifiques faisant suite à des décisions politiques : partage de production au Congo, exportation des grumes CEMAC, règlement européen, par exemple.
- Certains sujets récurrents dont l'ATIBT est responsable : nomenclature des bois tropicaux, cartographie des projets, suivi des surfaces certifiées, etc.

SITUATION FINANCIÈRE DE L'ATIBT FIN 2022

Les produits d'exploitation sont composés d'une part des cotisations et d'autre part des subventions reçues sur projet et consommées sur 2022 dont la croissance est liée à la signature de nouveaux projets en 2021 et dont la mise en œuvre a commencé en 2022.

En parallèle, les charges liées aux projets ont également augmenté, notamment sur le poste « Missions ». Ce poste regroupe les voyages et déplacements qui ont retrouvé en 2022 un niveau équivalent à celui avant les restrictions liées au Covid et l'organisation de nombreux ateliers liés aux projets.

Concernant la masse salariale, le niveau de 2022 reflète une année à effectif complet par rapport à 2021, année pendant laquelle certains postes avaient été vacants pendant plusieurs mois.

Ressources en K€	2022	2021	Variation	Variation %
Cotisations et partenariats privés	298	199	99	50%
Subventions	1247	865	382	44%
Divers et exceptionnels	5	13	(8)	-62%
TOTAL	1 550	1 077	473	

Emplois en K€	2022	2021	Variation	Variation %
Mise en œuvre de projets et consultance	732	665	67	10%
Missions pour la mise en œuvre des projets	276	50	226	452%
Ressources salariales	323	253	70	28%
Charges d'exploitations/Divers	217	127	90	71%
TOTAL	1 548	1 095	453	

Résultat	2	(18)	20
-----------------	----------	-------------	-----------

Le résultat 2022 est de 2K€, à l'équilibre conformément aux prévisions budgétaires.

QUELQUES CHIFFRES SUR LA FILIÈRE DANS LE BASSIN DU CONGO

**Tableau de synthèse ATIBT concernant les principales données
de la filière forêt-bois du bassin du Congo**
Actualisation avec la contribution de l'OFAC-COMIFAC

Éléments de comparaison	Cameroun	Gabon	Congo	RDC	RCA	Total régional
Forêt et exploitation						
Surface de forêt dense humide	20,3 millions ha ^[1] 22 millions ha (OFAC 2019)	23,5 millions ha ^[1] 23,6 millions ha (OFAC 2020)	21,9 millions ha ^[1] 24 millions ha (OFAC 2020)	126,1 millions ha ^[1] 150 millions ha (OFAC 2018)	22,3 millions ha ^[1] 26,9 millions ha (OFAC 2019)	214,1 millions ha (FAO) 246,5 millions ha (OFAC)
Surface attribuée à l'exploitation industrielle, hors forêts communales^[2]	7,1 millions ha (OFAC 2021)	16,4 millions ha ^[2]	14,8 millions ha (OFAC 2020)	15,4 millions ha ^[2] 11,4 millions ha (OFAC 2018)	3,7 millions ha (OFAC 2020)	53,4-57,4 millions ha
Surfaces certifiées^[3] totales dont	2,447 millions ha	4,480 millions ha	4,505 millions ha	0,206 million ha	0 ha	11,638 millions ha
Gestion durable [FSC FM, PAFC/PEFC] ^[4]	0,342 million ha	2,536 millions ha	2,989 millions ha	0 ha	0 ha	5,867 millions ha
Légalité+ [OLB, LS, TLV] ^[4]	2,447 millions ha	2,239 millions ha	2,626 millions ha	0,206 millions ha	0 ha	7,518 millions ha
Nombre d'entreprises titulaires de concessions	Une soixantaine	Une quarantaine	Une trentaine	Une dizaine	Une dizaine	Une cent cinquante
Production formelle de grumes [m ³] ^[5]	2,9 millions (2021)	3,5 millions (2021)	1,7 millions (2020)	0,3 million (2020)	0,55 million (2021)	8,75 millions
Dont FSC (m ³)	176 000 (7%)	707 000 (23%)	517 000 (30%)	0	0	1,4 millions
Part des 4 premiers producteurs sur la production grumes ^[4]	29% (part d'exportation 2018)	40% (2018)	58% (2018)	58% (2020)	70% (2019)	43%
Production artisanale informelle estimée (en équivalent grumes) ^[7]	2,4 millions	0,3 Million	0,3 Million	3,4 Million	0,1 Million	6,5 millions
Principales essences exploitées par l'industrie	Tali, Okan, Béli, Azobé, Naga, Dabéma, Bilinga, Nieu, Ayous,	Okoumé (Env. 60%), Azobé, Béli, Okan, Padouk,	Sapelli, Okoumé, Okan, Tali, Kosipo, Padouk, Wenge, Iroko	Wenge, Afrormosia, Tali, Sapelli, Acajou	Sapelli, Mukulungu, Ayous, Iroko, Doussié, Tali	-
Part des 3 premières essences sur la production ¹⁰	19% (2018)	68% (2020)	57% (2018)	37% (2020)	68% (2019)	50%
Essences exploitées artisanalement⁷	Ayous, Movingui, Iroko, Sapelli, Bilinga, Moabi	Okoumé, Bilinga, Izombé	Okoumé, Limba [Sud] Sapelli, Sipo [Nord]	Afrormosia, Wenge, Sapelli	Ayous (90%) et Sapelli (10%)	-
Exportations de grumes ^[9] en m ³	588 587 (2020)	0	707 270 (2019)	131 986 (2021)	238 625 (2021)	1,7 millions
Exportations de grumes vers la Chine ^[9] en m ³	419 535 (2021)	0	462 200 (2018)	41% [Office congolais de Contrôle, 2021]	Un peu moins de 40% en 2021 (CIFOR, 2021 ^[10])	983
Contribution du secteur forêt-bois au PIB ^[11]	5,0% (2021)	3,6% (2020)	4,9% (2014)	0,15% (2016)	2,7% (2020)	-
Transformation du bois						
Nombre d'usines de transformation industrielle [1 ^{ère} à 3 ^{ème} transformation] ^[12]	227 (2021)	166 (2020)	29 (2018)	5 (2018)	5 (2018)	432
Productions (m³)^[13]		[2020]	[MEF, 2020]	ND	[2021]	
• de sciages	984 412 (2021)	763	320		51	2
• de contreplaqués	121 024 (2017)	46	7		0	174
• de placages	8 000 (2017)	362	15		0	385
Exportations (m³)^[14]	[2021]	[2019]	[2019]	[2021]	[2019]	[2021]
• de sciages	737	515	254	26	26	1
• de contreplaqués	71	32 484	ND	0	0	103
• de placages	9	393 660	25	0	0	428
Exportations sciages Chine ^[15] en m ³	87 613 (2021)	524 700 (2018)	38 600 (2018)	41% [Office congolais de Contrôle, 2021]	Un peu plus de 20% en 2021 (CIFOR, 2021 ^[16])	667
Transformation artisanale (sciages) ^[17]	715 000 m ³ (2010)	50 000 m ³ (2010)	Env. 100 000 m ³ (2011)	Env. 1 million m ³ (2014)	33 à 34 000 m ³ consommés par an sur Bangui et près de 5 000 m ³ exportés au Tchad (CIFOR, 2014)	Env. 1,8 millions m ³

Autre information	Existence d'un marché Intérieur du Bois qui tarde à se formaliser	ZES de Nkok Plus de 50 UTB Plus d'1 million m ³ grumes transformées/an (2022) ^[18]	Réflexion en cours de création de ZES et mise en place prévue d'un mécanisme de partage de production	Des ressources encore très largement sous-valorisées		-
Marchés publics	Arrêté signé le 15/12/2020 : obligation d'une utilisation de bois d'origine légale dans les marchés publics	ND	Réflexion en cours	ND		-
Données socio-économiques						
Nombre d'emplois dans le secteur forestier industriel	Environ 15 000 ^[9] (9 000 dans l'exploitation et 6 000 dans l'industrie de transformation)	13 182 emplois dans les industries du bois ^[20]	7 500 (4 250 dans l'exploitation forestière et 3 250 dans l'industrie de transformation)	4 523 ^[21]	8000 en 2010 (CIFOR, 2014) ^[22]	Près de 50 000
Nombre d'emplois dans le sciage artisanal	40 000	1000 ^[23]	2 000	9 000 à 15 000 ^[24] mais sans doute beaucoup plus (50 000 emplois selon Lescuyer en 2014)	1600 emplois réguliers autour de Bangui et 420 sur les marchés urbains (CIFOR, 2014)	Près de 60 000
Emplois indirects	150 000	Entre 2 000 et 5 000	ND	ND	ND	> 750 000
Associations professionnelles de la filière forêt-bois	<p>GFBC (12 entreprises forestières et industrielles)</p> <p>FECAPROBOIS (200 PME et artisans)</p> <p>ANCOVA (450 PME et artisans à Yaoundé) Intersyndicale rencontrant des difficultés de mise en œuvre</p>	<p>UFIGA (15 entreprises forestières et/ou industrielles)</p> <p>SIAG (6 entreprises forestières et/ou industrielles)</p> <p>UFIAG (11 entreprises forestières et/ou industrielles)</p> <p>FGBSP (environ 70 PME et artisans)</p> <p>UAMEES (25 PME et artisans à Libreville)</p> <p>CAMMA (20 PME et artisans à Franceville)</p> <p>KOUMU (18 artisans à Lastoursville et Koulamoutou)</p> <p>L'UFIGA assure le secrétariat permanent de l'Intersyndicale</p>	<p>UNICONGO (6 entreprises forestières et industrielles)</p> <p>UNIBOIS (15 PME, dont 6 en activité)</p> <p>ACM (environ 100 PME et artisans dont 15 en activité)</p> <p>AMC (500 PME et artisans, dont 300 à Pointe Noire)</p> <p>FBET (17 PME et artisans)</p>	<p>FIB (5 entreprises forestières et industrielles)</p> <p>ACEFA (1400 PME et artisans)</p> <p>Beaucoup de PME et TPE ne sont pas inscrites dans des syndicats. Rôle et potentiel énorme pour la FIB et l'ACEFA</p>		
Engagement dans le FLEGT	<p>APV signé en 2010</p> <p>Mise en œuvre lente</p> <p>Déploiement du SIGIF II en cours et amélioration du cadre réglementaire par la partie Camerounaise en cours</p>	<p>APV non signé</p> <p>Système national de traçabilité en cours de déploiement</p> <p>Le Gabon s'est engagé à une obligation de certification pour les entreprises forestières à partir de 2024</p>	<p>APV signé en 2010</p> <p>En cours de préparation à la mise en œuvre</p> <p>Déploiement du SIVL en cours</p>	<p>APV non signé</p> <p>Négociation au ralenti depuis septembre 2011</p>	<p>APV signé le 28 novembre 2011</p> <p>Mise en œuvre au ralenti depuis 2012</p>	

- [1] FAO, Global Forest Resources Assessment 2020.
[2] Cameroun : MINFOF 2021 ; Gabon : MEFMEPCPAT Sept 2020; RDC : BD FRMi
[3] Les surfaces avec double certification (exemple légalité+ et gestion durable) sont comptées une fois
[4] Les surfaces avec double certification (FSC FM et PAFC/ PEFC ou TLV, OLB) sont comptées une fois
[5] Congo : MEF ; Cameroun : MINFOF ; Gabon : Tableau Bord Économie, 2021 ; RDC : MEFDD ; RCA : CDF
[6] Rapport BAD/FRMi Vision stratégique et industrialisation de la filière bois en Afrique Centrale, 2018, sauf Cameroun, RDC et RCA : OFAC 2023
[7] Divers rapports du CIFOR
[8] OFAC sauf RCA : CDF et RDC : Office Congolais du Contrôle Cameroun ; MINFOF 2021, Gabon et Congo : Données CTWPDA 2018. Noter que l'export de grumes de la Guinée Equatoriale vers la Chine a été de 1 114 700 m³ en 2018.
[10] Etat du secteur forêt-bois en RCA (2021) : <https://flegt-pafacility.org/wp-content/uploads/2022/07/Rapport-Etat-du-secteur-foret-bois-en-Republique-Centrafri-caine-2021.pdf>

- [11] Données OFAC, sauf RCA : CIFOR et al., 2021 (Etat du secteur forêt-bois en RCA)
[12] Données OFAC (MINFOF, Annuaire Stat 2021 pour le Cameroun), pour certains pays, seulement pour les entreprises de 1^{ère} transformation
[13] Données OFAC
[14] Données OFAC – RCA : CDF
[15] Données CTWPDA 2018
[16] Etat du secteur forêt-bois en RCA (2021)
[17] Divers rapports CIFOR
[18] Rapport d'activité annuel 2022 Tracer Nkok
[19] BAD 2018
[20] Tableau de bord de l'Économie 2019, Ministère de l'Économie et de la Relance
[21] Source : FIB
[22] Le marché domestique du sciage artisanal en RCA (CIFOR, 2014)
[23] CIFOR, 2011
[24] Nguingui et al., 2006

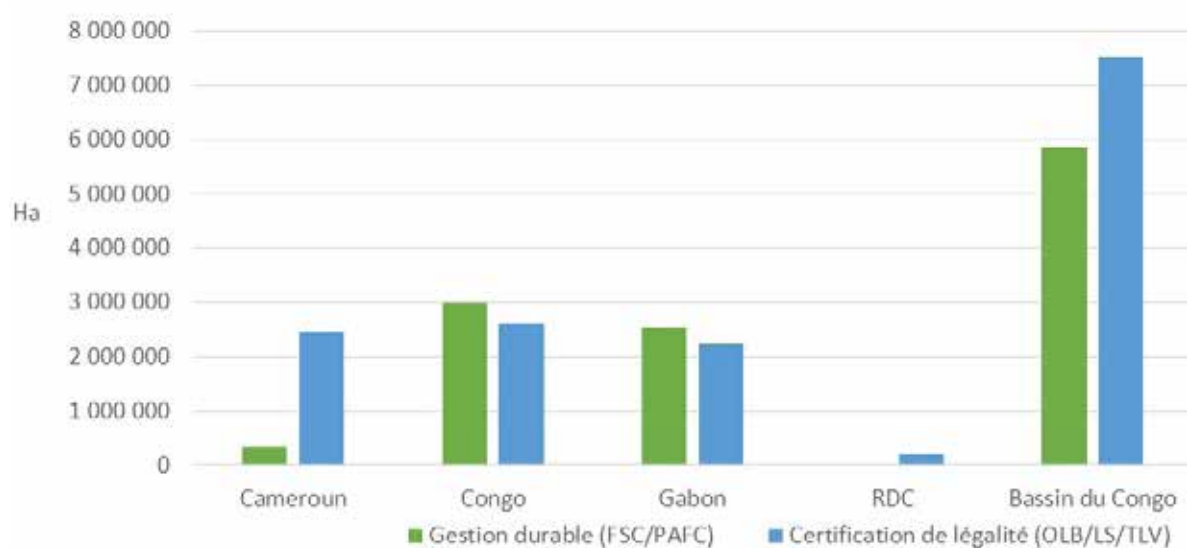
SUIVI DES DONNÉES SUR LA CERTIFICATION DANS LE BASSIN DU CONGO

Le seuil des 10 millions d'ha certifiés gestion durable devrait être franchi en 2025, d'après l'analyse des données sur la certification forestière dans le bassin du Congo réalisée par la Commission Certification de l'ATIBT.

Fin 2022, le Bassin du Congo compte 5 866 756 ha de forêt certifiées gestion durable selon les certifications FSC et/ou PAFC (ce qui représente 12 % des forêts exploitables estimées à 47.5 millions d'ha par l'OFAC). Ces certifications sont présentes sur trois pays : le Congo (2 989 168 ha), le Gabon 2 535 880 ha), et le Cameroun (341 708 ha).

Les certifications de légalité (OLB de Bureau Veritas, Legal Source de Preferred by Nature et TLV de Control Union) représentent 7 517 641 ha, dans quatre pays : le Cameroun, le Gabon et le Congo (entre 2 et 2.5 millions d'ha par pays) et la RDC (205 608 ha).

Surfaces certifiées dans le Bassin du Congo - 31/12/2022

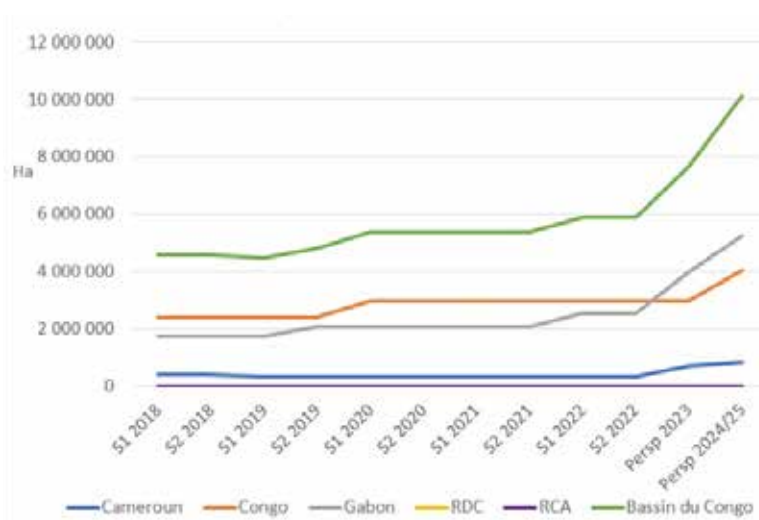


Type de Certification	Cameroun	Congo	Gabon	RDC	Bassin du Congo
Gestion durable (FSC/PAFC)	341 708 ha	2 989 168 ha	2 535 880 ha	0	5 866 756 ha
Certification de légalité (OLB/LS/TLV)	2 447 276 ha	2 625 772 ha	2 238 960 ha	205 608 ha	7 517 641 ha

L'année 2022 a été marquée par l'émission de **nouveaux certificats de gestion durable**, les premiers depuis la première vague des années 2000-2010. Il s'agit de deux certificats, l'un FSC (Gabon Advanced Wood – GAW), l'autre PAFC Gabon (BSO), émis au Gabon pour une surface totale de 474 690 ha.

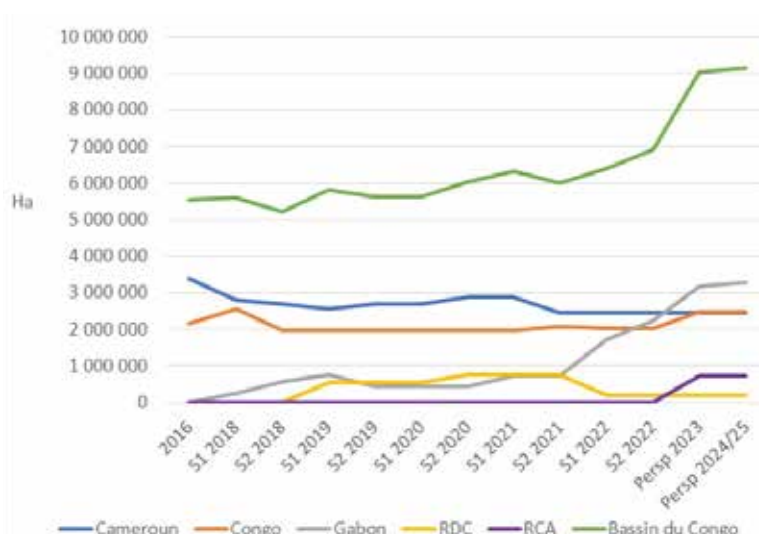
Ces nouveaux certificats marquent-ils le début d'une nouvelle vague de certification de gestion durable ? Les données des perspectives sur le bassin du Congo collectées par la commission Certification montrent que cela pourrait être le cas, car il est estimé **un gain de 4.2 millions d'ha supplémentaires** (pour treize entreprises) d'ici 2025, dont plus de la moitié au Gabon, le reste au Cameroun et au Congo. Cela porterait à **10 millions d'ha la surface de forêts gérées durablement**, soit 73 % de surface supplémentaire.

Évolution certification Gestion durable 2018-2022 et perspective 2023-2025



Concernant les certifications de légalité, les perspectives à horizon 2025 montrent une progression de 2,2 millions d'ha, ce qui porterait à 9 137 970 ha les surfaces certifiées légales.

Évolution certification légalité 2018-2022 et perspective 2023-2025



LE MARCHÉ DU BOIS TROPICAL EN 2022

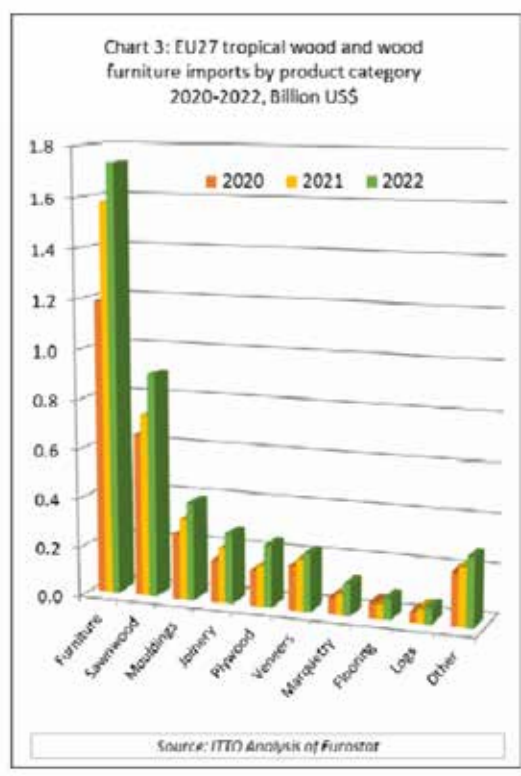
Selon l'OIBT, les importations européennes ont vécu en 2022 la plus forte augmentation de part du marché des bois tropicaux de l'UE27 depuis au moins 15 ans.

Tout d'abord, les bois tropicaux ont été bénéficiaires de la forte baisse des importations de produits du bois en provenance de Russie et du Biélorussie : les deux principales organisations de certification, le PEFC et le FSC, ont en effet, annoncé en mars 2022 que tout le bois originaire de Russie et de Biélorussie serait considéré comme du "bois de conflit" et ne pourrait pas être vendu comme certifié PEFC ou FSC. Cette décision a eu un impact important sur de nombreuses entreprises européennes, devenues très dépendantes de la Russie et de la Biélorussie pour leurs approvisionnements en bois certifié.

Mais cette reprise des importations de bois tropicaux avec l'UE en 2022 est également due à la normalisation des chaînes d'approvisionnement et à la baisse des taux de fret. En 2021, les problèmes logistiques de la filière, dans le contexte Covid, semblaient ne pas pouvoir être résolus, et ainsi accélérer la tendance baissière à long terme des importations européennes.

Cette année 2022, très porteuse, a donc été marquée à la fois par la hausse de la demande et celle des prix.

Toujours selon l'OIBT, tous les groupes de produits bois tropical, y compris les meubles (+10%), les sciages (+22%), les moulures (+21%), les parquets (+21%), la menuiserie (+27%), les contre-plaqués (+52%), les placages (+13%), les produits de marqueterie (+55%), les revêtements de sol (+45%) et les grumes (+10%) ont été en augmentation en 2022.



Le marché américain a été également connu une hausse en 2022.

Le contexte international et la récession économique qui s'annoncent font craindre une année 2023 plus difficile, avec une baisse des activités de construction, en lien notamment avec la hausse des taux d'intérêt.

LA STRATÉGIE DE PRÉSERVATION, DE RÉHABILITATION ET D'EXTENSION DES FORÊTS EN CÔTE D'IVOIRE

© John Lander - Imagéo
Congo - Concession Fair&Precious



La Côte d'Ivoire est un pays aujourd'hui essentiellement tourné vers l'agro-industrie mais fortement soumis aux aléas du changement climatique, du fait de la perte de son couvert forestier. Il est donc urgent d'agir. Aussi, la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts en Côte d'Ivoire (SPREF) va être cruciale pour l'avenir des forêts ivoiriennes. Cette stratégie s'appuie sur l'ensemble des acteurs : État, secteur privé, société civile et partenaires techniques et financiers.

À titre de rappel, de seize millions d'hectares de forêts au début du XX^e siècle, les superficies résiduelles de forêts ne représentent plus qu'environ deux millions d'hectares en 2022, soit un rythme moyen de disparition supérieur à 200 000 hectares par an, et la pression sur la forêt continue d'être en forte hausse, en raison de la croissance démographique, de l'urbanisation accélérée, de la création de nouvelles zones industrielles et des exploitations agricoles.

La déforestation n'a d'ailleurs pas épargné le domaine forestier classé de l'État,

puisque selon une étude réalisée dans le cadre de la REDD+, les 234 forêts classées du pays ont perdu en l'espace d'un demi-siècle plus de 70 % de leur couvert forestier, tandis que les huit parcs nationaux et réserves en ont perdu en moyenne 30 %.

Ainsi, la SPREF s'articule autour des axes suivants :

- L'amélioration de la gouvernance forestière ;
- Le renforcement de la protection des massifs forestiers résiduels, leur extension et leur gestion durable ;
- La reconstitution des zones forestières dégradées et l'adaptation aux changements climatiques.

La mise en œuvre de cette stratégie nationale nécessite un budget conséquent. Divers mécanismes de financements seront mis en œuvre, faisant appel aux contributions des partenaires techniques et financiers, du secteur privé, des banques et de la finance carbone.

Le budget pour la réalisation des actions et des activités de la Stratégie est évalué à titre indicatif à 616 Milliards de FCFA, destiné à trois grands chantiers :

- Amélioration de la gouvernance forestière (75 630 000 000 FCFA)
- Conservation, exploitation et aménagement durable des différentes catégories de forêts classées (367 372 720 000 FCFA) ;
- Restauration des forêts du domaine rural (172 997 280 000 FCFA)

PRINCIPALES ACTIONS MENÉES EN 2022

4

LES ACTIONS DE PLAIDOYER

| ANALYSE ET DISCUSSION SUR LE NOUVEAU RÈGLEMENT EUROPÉEN « ZÉRO DÉFORESTATION »

Rappel sur l'origine de ce projet

Le 17 novembre 2021, la **Commission Européenne** a publié un projet de **réglementation « zéro déforestation »** afin de mettre un terme à la déforestation mondiale imputable à l'UE (déjà identifié par l'acronyme **RDUE – Règlement Déforestation de l'Union Européenne**). À l'instar de la [Stratégie Nationale de lutte contre la déforestation importée française](#) (SNDI), le projet de réglementation s'appliquera à plusieurs produits de base (huile de palme, bœuf, bois, café, cacao, caoutchouc et soja) et aux produits dérivés.

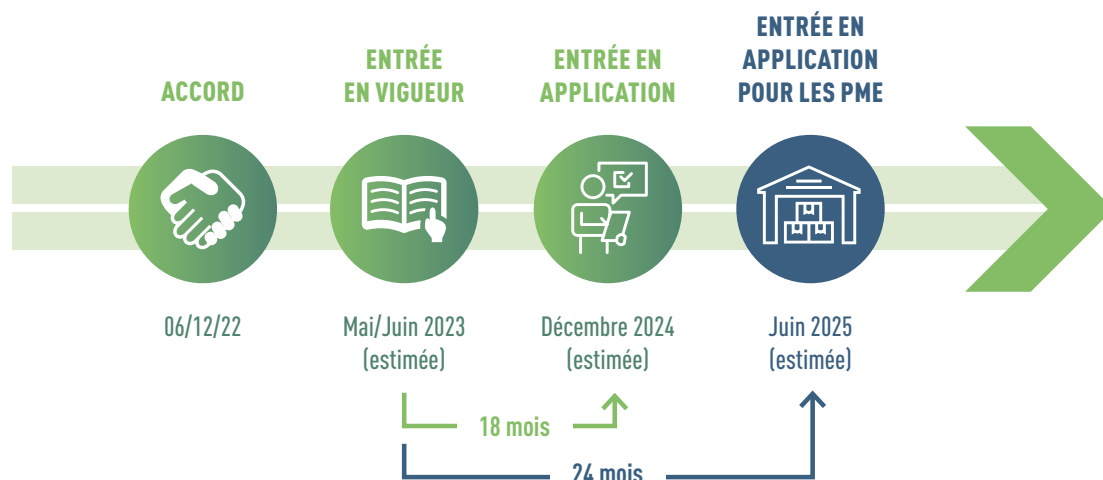
Le projet de réglementation a ensuite été débattu et voté dans les instances législatives de l'UE au cours de l'année 2022 :

- Le 28 juin, le Conseil Environnement du **Conseil de l'UE** a adopté une approche générale sur la proposition de règlement. Cette position proposait des modifications impactantes pour la filière bois, notamment une définition de la dégradation ambiguë pour la gestion durable ;
- Le 13 septembre 2022, le **Parlement européen** a adopté sa position sur cette proposition de règlement "zéro déforestation", durcissant certaines dispositions ;
- S'en est suivie une phase de **négociation tripartite** entre la Commission européenne, le Conseil et le Parlement européen ;
- Le 5 décembre, le Conseil et le Parlement européens sont parvenus à un **accord provisoire** sur la proposition de la Commission européenne visant à réduire au minimum le risque de déforestation et de dégradation des forêts associé aux produits importés dans l'Union européenne ou exportés depuis celle-ci.

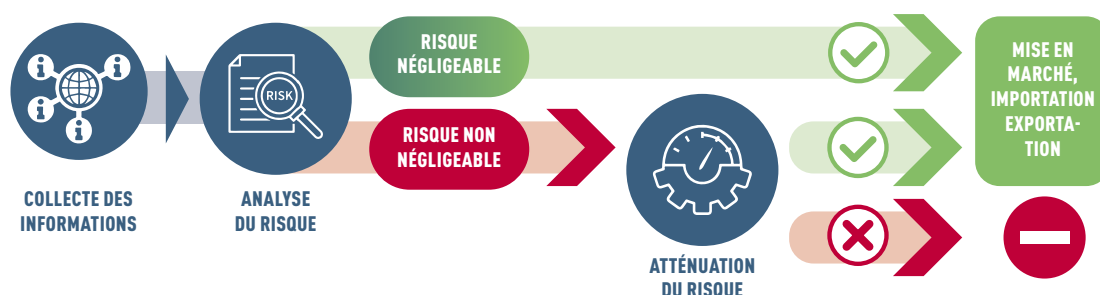


© John Lander - Imagéo

L'accord est provisoire dans l'attente de son adoption formelle par les deux institutions [adoption prévue courant 2023], et devrait être applicable fin 2024.



L'accord provisoire fixe des règles de **diligence raisonnée obligatoire** pour tous les opérateurs et négociants qui placent, mettent à disposition ou exportent les produits de base pour s'assurer qu'ils ne contribuent pas à la déforestation et la dégradation des forêts. Concernant le bois, ces règles s'appliquent également à un certain nombre de produits dérivés tels que le charbon, les meubles ou le papier imprimé.



L'accord fixe également des obligations strictes de retracer les produits que les opérateurs vendent jusqu'à la parcelle où ils ont été produits (exigence de **géolocalisation**). Le texte prévoit également que la CE attribue **aux pays tiers et aux pays de l'UE un niveau de risque lié à la déforestation et à la dégradation des forêts** (faible, standard ou élevé). La catégorie de risque déterminera le niveau des obligations spécifiques imposées aux opérateurs et l'intensité des contrôles par les autorités compétentes.

L'accord tient également compte des aspects des **droits de l'homme** liés à la déforestation, notamment le droit au consentement préalable, libre et éclairé des peuples autochtones et le droit du travail.

Pour en savoir plus

Dernière version du texte



Page de la commission Européenne



Ce qu'il faut retenir pour la filière bois

- Le règlement **élargit la liste des produits bois** concernés ;
- Les produits bois importés ou commercialisés sur le marché de l'UE ne doivent **pas avoir contribué à la déforestation ou à la dégradation** des forêts et avoir été **produits de façon légale** (dont la définition est élargie aux **aspects sociaux**) dans leur pays de production ;
- Les **opérateurs** sont toujours les entreprises qui mettent des produits bois sur le marché UE, mais **aussi celles qui exportent** ;
- Les **« grands » commerçants** (autres que PME) doivent également faire preuve de diligence raisonnée ;
- Le moyen d'évaluation reste la **diligence raisonnée** (collecte d'information, analyse du risque et réduction du risque), avec quelques dispositions particulières :
 - Avant la mise sur le marché ou l'exportation, l'opérateur (ou le « grand » commerçant) doit soumettre une **déclaration de diligence raisonnée** indiquant la conformité via un Système d'Information (mis en place par la Commission Européenne),
 - La Commission Européenne a prévu une **classification des pays producteurs** (UE et hors UE), qui permettra d'appliquer une Diligence Raisonnée simplifiée si le pays est classifié en risque faible.
- Dans les informations à collecter, il faut obtenir la **géolocalisation de toutes les parcelles** où les bois ont été produits ainsi que la **date ou la période de production** ;
- Le niveau des sanctions est considérablement revu à la hausse, la lutte contre l'illégalité est donc ainsi renforcée ;
- Le Règlement sera applicable fin 2024 environ (mi 2025 pour les PME), et le RBUE s'appliquera encore trois ans (selon certaines conditions).

Dans le but de poursuivre le travail et les échanges sur le nouveau règlement européen RDUE, l'ATIBT continuera des échanges fréquents avec les principales fédérations du commerce du bois que sont : ETIC, AEIM, Fedustria, LCB, Fedecomlegno, GDHolz, entre autres.

Les actions de l'ATIBT

Tout au long de l'année 2022, l'ATIBT s'est impliquée dans les négociations européennes sur ce règlement, notamment sur les éléments apparaissant comme des sujets de préoccupation pour la filière bois, tout en rappelant son soutien global à la proposition de la Commission et à ses objectifs. De plus, au travers du sous-groupe « Déforestation » de la Commission Certification, l'ATIBT a informé et communiqué sur l'évolution de ce projet de réglementation et sur ses enjeux.

Voici quelques exemples d'actions de plaidoyers qui ont été menées par l'ATIBT :

- Mise à jour d'une FAQ sur les concepts, définitions et obligations prévus dans les différentes versions du texte ;

LA FILIÈRE FORÊT-BOIS CERTIFIÉE ET LA DÉFORESTATION IMPORTÉE :

DES EXIGENCES LARGEMENT PRISES EN COMPTE
Par Emmanuel Groutel, Wale et Caroline Duhesme, Secrétaire de la Commission certification ATIBT

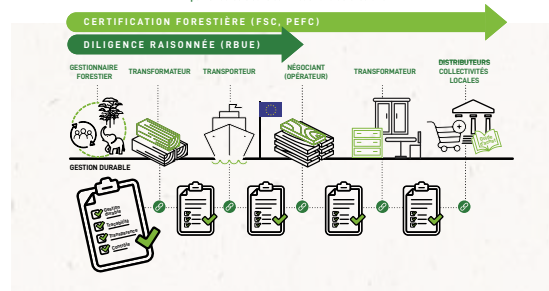
Le Mercredi 17 novembre 2021, la Commission Européenne publie un projet de réglementation pour lutter contre la déforestation importée. À l'instar de la **Stratégie Nationale de lutte contre la déforestation importée** Française (SNLD), ce projet de réglementation s'appliquera à différents produits agricoles ainsi qu'au bois. Pour les bois certifiés selon des critères de gestion durable et responsable suivant les labels FSC et PEFC/PAFC, ce nouveau règlement s'inscrit parfaitement dans ce qui a déjà été entrepris par les sociétés certifiées pour la gestion durable des forêts. Le bois est donc pionnier à différents niveaux car le bois certifié garantit l'absence de déforestation ou dégradation de la forêt.

UNE FILIÈRE SOLIDE, PRÉPARÉE ET EN AVANCE

- Les certifications **FSC et PEFC/PAFC** sont d'une haute exigence dans leurs critères qui, outre les aspects purement forestiers (aménagement, traçabilité), englobent le respect des communautés, le droit et la sécurité des travailleurs, le respect de l'environnement, et la protection de la biodiversité ;
- Seul le bois était déjà inscrit dans un tel schéma depuis 2013 avec le Règlement Bois de l'Union Européenne (**RBUE**) qui bannit l'importation de bois illégaux ;
- Les meilleurs marchés ou importateurs ont mis en place des pratiques de **diligence raisonnée** depuis 9 ans déjà ;
- Des contrôles sont opérés dans les différents pays européens par les **autorités compétentes** ;
- Les **ONG** sont informées, impliquées et participent activement à cette orientation ;
- Des **guides des achats publics**, émis notamment par WWF complété par celui de la SNLD en 2021, permettent d'aider les acheteurs et donnent un cadre aux transactions. Hors de France, c'est aussi le cas avec CPET au Royaume-Uni ou de TPAC aux Pays-Bas ;
- Les forestiers certifiés accueillent en transparence des observateurs, des chercheurs et des ONG.

Cette réglementation européenne est une **opportunité pour prouver l'implication des acteurs de cette filière** par leur engagement dans la certification de gestion durable des forêts.

Importer du bois sans contribuer à la déforestation



- Participation à différents webinaires sur le projet de texte (Preferred by Nature) et implication dans le CST Forêt dans le cadre de la SNDI française (Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée) ;
- En avril 2022, la Commission Certification de l'ATIBT a co-publié avec Emmanuel Groutel (Wale) un manifeste rappelant l'opportunité que représente le projet de réglementation de l'Union Européenne pour prouver l'implication des acteurs de cette filière par leur engagement dans la certification de gestion durable des forêts.
- En juin 2022, quelques jours avant l'adoption par le Conseil de l'UE d'une orientation générale, l'ATIBT avait partagé la position de la filière bois et forêt sur le règlement, associé à plusieurs fédérations européennes (CEI Bois, ETTF, TTF).
- Le 17 novembre 2022, pendant la phase de trilogue de l'UE, l'ATIBT a co-signé avec plusieurs fédérations et associations professionnelles du bois européennes (CEI bois, EOS, ETTF, CEPI, EFIC, EPF, CEPF, Eustafor, COPA-COGECA) un courrier adressé au Conseil de l'UE pour faire des recommandations sur plusieurs points d'attention (les définitions, la géolocalisation, etc).

Les enjeux de ce règlement

Les principaux points d'attention défendus par l'ATIBT dans le cadre des négociations européennes au Conseil de l'UE portaient sur des sujets de préoccupations d'un point de vue de l'opérationnalité comme de l'efficacité du texte, tels que :

- La nécessité d'avoir des **définitions claires et opérationnelles** des termes (déforestation, dégradation, forêts, etc), qui soient sans équivoque sur le rôle de la gestion durable des forêts tropicales comme levier de lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts. Les définitions finalement adoptées vont dans ce sens.
- Le **rôle de la certification** : au travers de ses interventions, l'ATIBT a largement mis en lumière l'intérêt de la certification forestière pour répondre aux enjeux de traçabilité et de durabilité de la gestion forestière, et **plaide pour une reconnaissance sans équivoque de ce processus comme outil fiable** d'analyse et de réduction du risque dans le futur règlement UE, ce qui a été retenu dans la version validée.
- **La simplification du système de diligence raisonnée** et la suppression des situations de doublons. Seuls les opérateurs « en aval » (premiers metteurs sur le marché de l'UE) devront effectuer une diligence raisonnée complète, les commerçants devront cependant s'assurer que les opérateurs en aval ont effectué une déclaration de diligence raisonnée. Cette disposition a été retenue pour les commerçant PME.
- Classement par pays à risque (Benchmarking) : l'ATIBT s'est également exprimée sur **les limites du classement par pays à risque** et la nécessité de conduire ces évaluations du risque aux échelles sous-nationales, ou au niveau opérateur pour prendre en compte les bonnes pratiques individuelles (comme la certification gestion durable). Ce sera l'enjeu du plaidoyer à mener en 2023/2024 sur l'interprétation des dispositions du texte.
- La cut off date : l'ATIBT a plaidé pour une **date butoir de l'absence de déforestation et de dégradation au 31 décembre 2020**, ce qui a été retenue et qui est une date plus ambitieuse pour la préservation des forêts que la recommandation initiale du Conseil de l'UE.
- **L'opérabilité de la traçabilité et l'exigence de géolocalisation** : concernant la traçabilité, l'ATIBT rappelle l'expérience acquise par la filière bois tropicale au travers de la mise en œuvre des chaînes de contrôle de certification, et abonde sur l'importance d'une traçabilité robuste et efficace. Si la disposition de géolocalisation ne semble

pas être une difficulté majeure pour la filière bois certifiée dans le bassin du Congo (considérant que l'assiette annuelle de coupe est reconnue comme unité géographique de production « *plot of land* », l'ATIBT reconnaît que cette **exigence semble très contraignante pour les produits qui ont subi plusieurs processus industriels comme les panneaux (contreplaqués, panneaux MDF etc), et se tiendra à disposition de ces filières pour partager son expérience.**

En 2023, l'ATIBT continuera son travail d'information sur la version finale et de plaider pour orienter les interprétations et les clarifications de certaines dispositions, ainsi que pour positionner la filière bois tropicale certifiée comme leader dans l'application de ce nouveau règlement.

| ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE BOIS ILLÉGAL



© John Lander - Imagéo - Congo - Concession Fair&Precious

L'exploitation illégale de bois tropicaux, outre la concurrence déloyale livrée aux sociétés qui mettent en œuvre des pratiques responsables, cause des dommages sur le plan environnementale, social et au plan de la biodiversité. Aussi, L'ATIBT suit très attentivement les actions de lutte contre l'exploitation illégale des bois tropicaux, exploitation qui peut se propager à travers toute la filière, du prélèvement au commerce du bois, en passant par le transport et la transformation.

L'ATIBT a souvent fait état du fait que les sanctions encourues par les entreprises illégales n'étaient pas dissuasives (par exemples dans le cadre du RBUE). Ce point pourrait évoluer avec le nouveau RDUE, qui prévoit un renforcement de ces mesures.

Ces mesures doivent aussi être renforcées dans les pays producteurs.

Au Gabon, par exemple, les mécanismes de lutte contre l'exploitation forestière illégale s'appliquant dans un cadre juridique complet sont illustrés par différents axes de travail :

- Le Plan d'action national de lutte contre l'exploitation forestière illégale (PANEFI-Missions de police forestière et de contrôle de l'aménagement forestier) ;
- Le Partenariat DGF/AGEOS pour la surveillance satellitaire du couvert forestier ;
- La Collaboration entre le Ministère des Eaux et Forêts, forces de l'ordre et ONG pour arrêter les exploitants illégaux et les transmettre au tribunal ;
- La Collaboration directe entre le MINEF et le Parquet de la République.

Les infractions les plus fréquentes rencontrées sur le terrain sont :

- Le non-respect du plan d'aménagement (art. 276) ;
- L'exploitation intensive dommageable à l'environnement (art. 276) ;
- Les manœuvres frauduleuses (art. 275) ;
- La non-présentation des documents techniques et comptables (art. 275) ;
- L'absence de registre de mouvement des stocks (art. 228) ;
- La fausse déclaration en matière forestière (art. 279) ;
- Le non-respect des normes et classifications des produits (art. 228) ;
- La coupe de bois en dehors des limites du permis (art. 275) ;
- Le non-respect des diamètres minima d'exploitabilité (art.124).

Les sanctions peuvent être sérieuses. Ainsi, deux concessions forestières se sont vues retirer leur permis d'exploitation pour une durée de trois ans, pour une superficie de 242 587 ha.

Parmi les contraintes, on peut identifier :

- Des massifs forestiers excessivement vastes et éclatés géographiquement,
- Une insuffisance des moyens logistiques,
- La barrière linguistique pour les opérateurs asiatiques,
- Des moyens de communication souvent difficiles.

Parmi les perspectives, il y a la révision du Code Forestier, la mise en place du système national de traçabilité des bois du Gabon et du système de contrôle de la légalité et de la traçabilité, ainsi que des solutions innovantes comme la e-gouvernance ou encore la mise en place du Early Warning System.

Le Timber Trade Portal, un outil essentiel de lutte contre le bois illégal

Enfin, dans le cadre de la lutte contre le bois illégal, l'ATIBT gère et enrichit, avec l'appui de Form International, le site www.timbertradeportal.com, qui est un outil essentiel pour bien comprendre ce qui définit la légalité des activités du bois dans 29 pays producteurs.

Ce portail web www.timbertradeportal.com répond aux nombreuses questions que les acteurs de la filière se posent sur le commerce légal du bois, la diligence raisonnée, les exigences spécifiques à chaque pays et l'exportation.

ACTIONS VISANT À AMÉLIORER LA RECONNAISSANCE DES BOIS TROPICAUX



Conclusions de la COP CITES du Panama 2022 : les genres *Khaya*, *Pterocarpus* spp. (Padouk) et *Azelia* (Doussié) ont été inscrits en Annexe II. Le président du Conseil Scientifique de l'ATIBT, Le Professeur Jean-Louis Doucet, s'était exprimé peu après avoir eu connaissance de leur décision.

Lors de la 19^e session de la Conférence des Parties de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) qui s'est tenue au Panama, l'Ipé et le cumaru ont été inscrits à l'Annexe II de la CITES avec un délai de mise en œuvre de 24 mois. Les genres *Khaya*, *Pterocarpus* spp. (Padouk) et *Azelia* (Doussié) ont été inscrits le 18 novembre à l'Annexe II de la CITES avec un délai de mise en œuvre de 90 jours.

Parmi les décisions prises, certaines concernent les restrictions liées à l'exportation d'essences qui ne sont pourtant

pas menacées. La raison ? La difficulté de reconnaissance de leur bois. Le Professeur **Jean-Louis Doucet (Gembloux Agro-Bio Tech/Université de Liège)**, est parmi les chercheurs qui plaident pour une meilleure prise en compte de leurs résultats de recherche.

Parmi les délégations officielles et les ONG présentes au Panama, seules quelques universités étaient présentes à la conférence, dont l'Université de Liège, qui était la seule institution de recherche francophone. « *Notre présence à ce grand événement est l'aboutissement d'une année de recherche visant à simuler l'évolution des populations de dix-neuf espèces ligneuses dans un contexte de pression anthropique croissante, a expliqué Jean-Louis Doucet, président de la CARE Forest is Life (TERRA/Gembloux Agro-Bio Tech).* Ce projet, financé par le Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPECF), a notamment été mis en œuvre par le Dr Grace Loubota, chercheur

dans notre unité de recherche, qui a pu présenter ses résultats devant les représentants des différents États membres de la CITES ».

Les conclusions des travaux du Dr Loubota étaient pourtant sans ambiguïté : ni le padouk, ni le doussié ne sont menacés et leur exploitation forestière ne mettra nullement en péril leurs populations au cours du siècle à venir. « *Leurs densités sont suffisamment élevées et ces deux taxons se régénèrent sans difficulté, explique le Dr Loubota. Nous ne comprenons dès lors pas pourquoi les pays de l'Union Européenne ont appuyé, voire proposé l'inscription de ces espèces en Annexe II de la CITES.* » La réponse est pourtant simple ... le bois de ces deux espèces est en fait difficilement différenciable de celui d'espèces considérées comme menacées.

« Cette décision est décevante, reprend Jean-Louis Doucet, car si des mesures de gestion supplémentaires se justifient pour certaines espèces commerciales, les deux essences visées ne devraient pas être concernées. Les cibles ont été mal choisies ! Les représentants des États européens rétorqueront qu'il suffit que les pays du Sud élaborent un Avis de Commerce Non Préjudiciable (ACNP)... Pas si facile car cela demande de longues procédures, impossibles à remplir en deux mois, période de transition au-delà de laquelle l'exportation de ces espèces sera interdite sans cet ACNP ».

Selon Jean-Louis Doucet, les premières victimes seront les entreprises engagées dans une gestion durable, dont les sociétés certifiées FSC ou PEFC qui exportent une partie de leur production vers l'Europe. Le Gabon, qui ne souhaitait pas l'inscription, sera parmi les premiers touchés. « *Les entreprises forestières actives dans ce*

pays ont été confrontées à un doublement du prix de l'énergie en six mois, ce qui rend l'exploitation de la plupart des essences forestières non rentable. Actuellement, seule l'exploitation d'un nombre d'espèces que l'on peut compter sur les doigts de la main l'est encore, dont le padouk et le doussié. Ces deux espèces ont des propriétés exceptionnelles pour des usages nobles en extérieure. Restreindre leur commerce international, c'est mettre une corde au cou des bons élèves de la gestion forestière ! ».

Les difficultés rencontrées par les personnes habilitées à vérifier la légalité des importations dans l'Union Européenne (dont la bonne identification des espèces) doivent-elles se répercuter sur les pays producteurs ? Les impacts seront inévitables, comme la réduction des volumes de bois tropicaux certifiés FSC ou PEFC sur les marchés européens ou encore une pression supplémentaire sur des pays qui se sont engagés dans une gestion durable de leur forêt. Au Gabon, à court terme, l'ensemble des forêts du pays devraient être certifiées pour leur gestion durable. Aucun pays européen n'égale un tel niveau d'exigence. « *Pire, à force de mettre la pression sur les pays du Sud qui exportent une ressource renouvelable, ceux-ci seront inévitablement poussés à promouvoir d'autres ressources, dont l'huile de palme, au détriment de la forêt devenue non rentable. Une catastrophe qui pourrait être évitée si on reconnaissait enfin les vertus réelles des bois tropicaux dont l'image a été ternie par des décennies de désinformations* », conclut Jean-Louis Doucet.

Suite à ces inscriptions, l'ATIBT a initié un vaste projet visant à mieux interagir avec les instances de la Cites. Ce projet se déroulera sur un minimum de trois ans.

Implication de l'ATIBT dans le Partenariat pour les Forêts du bassin du Congo (PFBC)



Aujourd'hui, près de 120 partenaires groupés en sept collèges œuvrent pour la conservation de la biodiversité, la gestion durable des écosystèmes forestiers du bassin du Congo, la lutte contre les changements climatiques et la réduction de la pauvreté en Afrique centrale dans les pays membres, en conformité avec le Plan de Convergence de la COMIFAC et les Objectifs de Développement Durable 2030.

Du 4 au 8 juillet 2022, s'est tenue à Libreville la 19^e Réunion des Parties du PFBC. Le jeudi 7 juillet s'est tenue une réunion du collège Secteur privé. Il a été souligné que les secteurs représentés devaient être élargis de manière à inclure les PME de la filière forêt-bois et les entreprises de plantations forestières et agro-forestières. Ce collège rassemble actuellement six chambres, qui ont été formalisées lors de cette réunion ; des leaders potentiels ont aussi été identifiés, dont l'ATIBT à travers Jacqueline Lardit pour la chambre « Grandes entreprises forestières et industrielles du bois ».

Les participants ont également émis plusieurs recommandations générales pour le PFBC, en suggérant notamment :

- De renforcer le fonctionnement du PFBC et son impact sur les forêts par un suivi de mise en œuvre des recommandations émises dans les déclarations des Réunions des Parties : il faudrait s'accorder sur des objectifs clairs et des dates butoirs.
- D'impliquer davantage les administrations et le secteur privé d'autres filières.
- De mieux valoriser les rebuts de bois afin d'augmenter les rendements et la production de produits bois sans prélever plus d'arbres en forêt.

Invités par l'ATIBT, les participants du Stream 1b « Conditions et perspectives pour une économie durable du bois » ont travaillé ensemble pendant deux jours autour de quatre sessions qui ont respectivement porté sur la production légale et durable du bois, la certification tierce partie de gestion forestière, la foresterie sociale, et la transformation du bois et le développement de l'industrie. En sont ressorties des recommandations visant à :

- Améliorer l'aménagement forestier, en particulier en encourageant et en entretenant les échanges entre chercheurs, administrations et secteur privé ; en développant un cadre réglementaire pour préparer les plans d'aménagement pour la seconde rotation ; en identifiant des marchés pour des produits fabriqués à partir de LKTS.
- Améliorer l'image et la réputation de la gouvernance forestière en Afrique centrale, par exemple grâce à la télédétection, à une fiscalité incitative pour la certification forestière, ou encore au coaching et à l'accompagnement des entreprises.
- Renforcer la foresterie sociale et diminuer la pression démographique, en adoptant une approche globale de

gestion des forêts communautaires et communales, pour intégrer différentes activités commerciales et la gestion de la faune, ainsi qu'en créant des liens entre les forêts communautaires et les marchés nationaux.

- Mieux valoriser les ressources forestières et l'approvisionnement du marché domestique en bois légal, ce qui implique notamment d'offrir aux opérateurs PME et PMI un cadre réglementaire stable, et de renforcer les liens entre entreprises industrielles et artisanales pour l'approvisionnement en bois de ces dernières.

Ces séances de travail ont permis d'aboutir à une série de recommandations finales pour le Stream 1b, reprenant l'ensemble des sujets abordés au cours de ces deux journées. Françoise van de Ven, présidente de l'ATIBT, a ainsi présenté le 8 juillet 2022 ces recommandations finales en session plénière.

<https://www.atibt.org/fr/news/13191/19e-reunion-des-parties-du-pfbc-a-libreville>

Du bois tropical certifié sur le chantier olympique



© Paul CUVELLIER

Suite au travail de plaidoyer mené par l'ATIBT et aux rencontres et interactions avec la Solidéo, le tali (*Erythrophleum suaveolens*) certifié gestion durable est désormais retenu comme principale option dans le cadre des ouvrages d'aménagement du chantier olympique pour Paris 2024 pour une surface de plateau d'environ 4 400 m², et des barrières. Des essences équivalentes pourront être proposées.

Le tali, bois brun jaune à brun rouge, est une essence tropicale originaire d'Afrique subsaharienne réputée pour sa résistance à l'usure. Le tali est un bois très durable, qui sert par exemple à la construction d'aménagements extérieurs, avec un avantage incontestable : il n'est pas nécessaire de le traiter, puisqu'il est naturellement très résistant aux termites

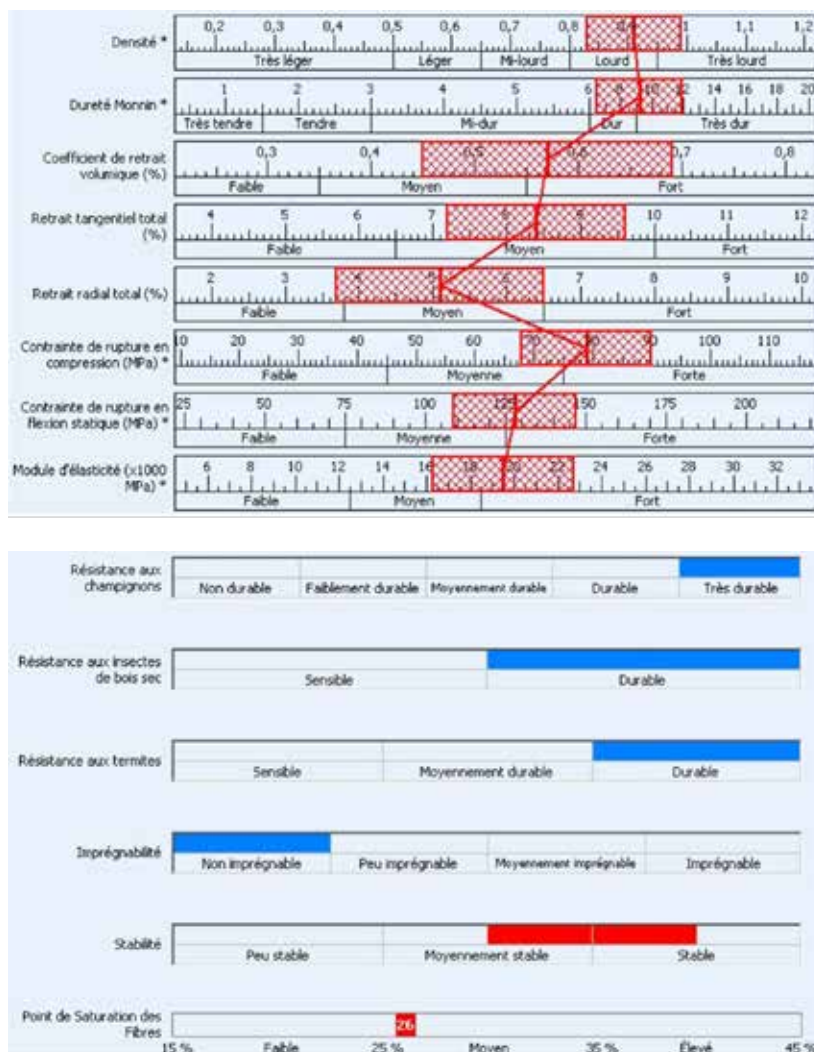
et aux champignons. Ses caractéristiques en font donc un **matériau particulièrement écologique**.

La fiche Tropix du tali synthétise ainsi les caractéristiques technologiques de cette essence africaine (pour rappel, les fiches Tropix du Cirad sont accessibles en ligne et via ce QR code) :



La proposition de l'ATIBT concernant le tali est liée, outre ses qualités techniques, au fait que l'ensemble des sociétés certifiées FSC dans le bassin du Congo sont toutes potentiellement productrices de cette essence. L'offre est donc large, et la fourniture pourra être assurée en cette période de tension sur l'offre de bois en général. Une mention exclusive de la certification FSC a été exprimée dans l'appel

Extrait de la fiche tropix du Tali disponible via le QR code ci-dessus



d'offres, et cela est compréhensible du fait de la prédominance des surfaces FSC en Afrique centrale (5,6 millions d'ha). La liste des entreprises forestières certifiées à même de pouvoir répondre à cette demande de fourniture de tali certifié se trouve sur le site de Fair&Precious. LATIBT tient ici à remercier les entreprises certifiées, les autorités du bassin du Congo, le programme PPECF, LCB et l'ensemble des personnes qui se sont mobilisées pour obtenir cette ouverture de la part de Solidéo pour le bois tropical. LATIBT a toujours considéré injustifiée l'exclusion du bois tropical certifié des ouvrages olympiques, et l'Association se réjouit de cette perspective dans le cadre des aménagements extérieurs. Cependant, cette évolution ne concerne pas la première phase du chantier, dédiée aux logements.

Pour la phase dédiée aux aménagements extérieurs, au-delà de la certification (le cahier des charges précise que « le bois devra être certifié FSC, 100% certifié gestion durable. »), un certain nombre d'autres exigences sont également exprimées, notamment le certificat de provenance des bois, à soumettre pour validation à la Maitrise d'œuvre et Maitrise d'ouvrage, la validation d'échantillons, et une analyse cycle de vie à fournir également.

LATIBT apportera son expertise pour l'analyse de la chaîne d'approvisionnement et la vérification des certifications. Nul doute qu'une belle narration pourra être faite autour de ce bois dont la valeur sociale et environnementale doit être soulignée et diffusée auprès du public, pour « raccorder les villes avec les forêts ».

LE SOUTIEN À LA CERTIFICATION FORESTIÈRE

MESURES INCITATIVES POUR LA GESTION DURABLE DES FORÊTS ET LA CERTIFICATION



© John Lander - Imagéo Gabon - Concession Fair&Precious

Les dernières perspectives de certification dans le Bassin du Congo (voir le chapitre « Quelques chiffres sur la filière bassin du Congo ») poussent à s'interroger sur les effets des différentes mesures incitatives à la certification existantes dans le bassin du Congo, qui peuvent être directes ou indirectes :

- **Incitations fiscales** : il s'agit de mettre en place des incitations fiscales pour une certification indépendante tierce partie. Les taux de fiscalité forestière peuvent être modulés en fonction du fait qu'une entreprise forestière soit certifiée et du type de certification. En 2020, **le Gabon** a adopté dans sa loi des finances une mesure qui distingue trois taux pour la taxe de superficie : 1) le taux le plus favorable concernant les concessions dont la gestion forestière durable est certifiée (réduction de 25 %) ; 2) un taux intermédiaire, pour les concessions dotées d'un certificat de légalité (augmentation de 50 %) ; et 3) le taux le plus élevé, pour les concessions dépourvues de toute certification (augmentation de 100 %). Le poids

de la taxe de superficie dans la charge fiscale globale n'est toutefois pas élevé et la prochaine étape consisterait à aussi ajuster, suivant la même approche, les taxes sur la récolte et l'exportation (cf. l'analyse d'A. Karsenty ci-après). **Cette mesure**, qui a été reconduite les années suivantes, **est sans doute celle qui a le plus d'impact dans le développement de la certification**. Au Cameroun, dans la loi de finances rectificative de 2021, le Ministère des Finances a introduit une fiscalité incitative sur la taxe d'abattage. Les sociétés certifiées gestion durable bénéficient d'un abattement fiscal, qui s'avère symbolique puisque la taxe d'abattage a été baissée de 1 %.

- **Incitations politiques** : **Au Gabon**, le président Ali Bongo a déclaré en 2018 que toutes les concessions devraient être certifiées FSC d'ici à 2022, cette date butoir ayant été reportée à 2025. Cette déclaration, qui est élargie à la gestion durable des forêts, **n'a pas encore été traduite en texte de loi, mais son effet se fait déjà sentir** (associé à l'incitation fiscale), au vu du nombre d'entreprises s'engageant dans le processus de coaching PPECF et dans des démarches de certification.
- **Incitations réglementaires** : La certification est maintenant reconnue comme étant un outil performant pour améliorer les pratiques de gestion forestière légales et responsables, et dans ce sens il est très bénéfique que des dispositions

réglementaires s'appuient de plus en plus dessus. Ce type d'incitation passe par l'inscription dans le corpus réglementaire de l'obligation d'être certifié selon une certification tierce partie. **Ainsi, au Congo**, la nouvelle loi forestière 33-2020 du 08/07/2020 stipule dans l'article 72 que « *les sociétés forestières certifient la gestion de leurs concessions forestières aménagées ou la légalité des produits qui y sont exploités et transformés* ». Les textes d'application de cette disposition sont toujours en attente. Il est cependant nécessaire que l'inscription dans une loi de l'obligation d'une certification privée par tierce partie fasse l'objet de textes d'application qui en précisent les modalités et la portée, afin de limiter les effets et risques induits, tels que la confusion entre les exigences réglementaires et les exigences de certification, les risques d'une perte des prérogatives régaliennes de contrôle de l'administration et d'un désengagement de l'État, le poids donné aux conclusions des auditeurs et la pression qu'ils auraient à supporter, etc.

- **Incitations « institutionnelles »** : citons cette dernière catégorie d'incitations au travers des APV FLEGT, accords de partenariat signés entre l'Union Européenne et le Cameroun, le Congo et la RCA, qui **intègrent tous le principe de reconnaissance de la certification tierce partie** (certification de légalité ou de gestion durable), notamment pour faciliter l'émission du certificat de légalité prévu dans le SVL (Système de Vérification de la Légalité). Dans le cas du **Cameroun**, la reconnaissance de la certification est effective depuis 2013 à travers un certain nombre de textes réglementaires. L'APV FLEGT prévoit la délivrance de certificat de légalité FLEGT sur la base de la certification. Une procédure existe mais elle reste trop contraignante : à ce jour, aucun titre forestier n'a reçu un certificat de légalité FLEGT sur la base de la recon-

naissance de la certification, et cela reste un enjeu. **Au Congo**, un projet de manuel de procédures pour la prise en compte de la certification vérifiée tierce partie a été élaboré en 2020 mais ce manuel doit encore faire l'objet d'une évaluation pour être rédigé.



© John Lander - Imagéo - Congo - Concession Fair&Precious

Ces différentes mesures ont des effets différents, les plus efficaces étant les mesures fiscales et réglementaires. Mais ce qu'il faut retenir, c'est que, **bien qu'elle soit une initiative privée, le recours à la certification forestière suscite un intérêt grandissant de la part des politiques publiques** qui mettent en place des incitations à son adoption ou en la rendent obligatoire. La certification forestière est maintenant reconnue comme un moyen de lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts, en permettant d'assurer une récolte légale du bois. Ces mesures incitatives doivent être développées pour valoriser les démarches de certification et redonner de la compétitivité aux entreprises certifiées qui devraient, à travers un prix premium sur le bois certifié, pouvoir à minima compenser les coûts directs et indirects de la certification. Côté marché, c'est également tout l'enjeu de faire adopter cet outil dans le futur règlement zéro déforestation de l'Union Européenne comme étant le plus performant.

La fiscalité incitative pour la filière bois

Alain Karsenty, économiste et chercheur du Cirad, expose ci-dessous sa vision sur une fiscalité incitative pour la filière bois :

Les pays forestiers africains ont réalisé, pour la plupart d'entre eux, des progrès significatifs dans l'aménagement durable des forêts de production. La sous-région Afrique centrale se distingue par des surfaces forestières qui sont certifiées par un ou deux labels de gestion forestière durable (le FSC et le PAFC). Néanmoins, il subsiste une part importante d'exploitations qui n'est pas entrée dans les processus d'aménagement et, contrairement à ce qu'on aurait pu espérer au début des années 2000, le nombre d'entreprises certifiées « gestion forestière durable » ne s'est pas significativement accru. En effet, les bois africains s'écoulent de plus en plus sur des marchés peu disposés à payer des « primes » pour les bois certifiés, qu'il s'agisse des marchés asiatiques ou africains. Néanmoins, certains pays ont rendu ou envisagent de rendre obligatoire la certification de gestion forestière à une échéance plus ou moins proche. En outre, les pays de la CEMAC entendent interdire totalement l'exportation de grumes dès 2022, ce qui devrait avoir un impact important (et non encore évalué) sur une partie des entreprises et entraîner une baisse des recettes fiscales forestières.

Mobiliser les ressources fiscales potentielles et favoriser la durabilité

L'utilisation d'instruments privés (certificats privés) pour la réalisation d'objectifs de politiques publiques (*Domestic Resources Mobilisation*, lutte contre l'illegalité, protection de l'environnement et lutte contre le changement climatique) est de plus en plus pratiquée. Par exemple, le Brésil et le Pérou accordent des réductions fiscales aux exploitations forestières certifiées gestion forestière durable. Le

Gabon a, depuis la mi-2020, introduit un barème fiscal avec trois taux différents pour la taxe de superficie, avec une baisse pour les concessions certifiées FSC ou PAFC, une hausse pour les concessions avec un certificat de légalité et une hausse plus marquée pour les concessions non certifiées. Le Cameroun a, à travers sa loi de finances 2021, introduit une légère baisse de la taxe d'abattage pour les concessions certifiées FSC ou PAFC.

Dans le contexte de la crise sanitaire et économique actuelle, **les États africains ont, plus que jamais besoin de mobiliser leurs recettes fiscales potentielles, mais sans alourdir la pression fiscale sur les entreprises formelles** et en règle de leurs différentes obligations légales. Des solutions innovantes peuvent être envisagées pour offrir des incitations pour que les acteurs économiques respectent les obligations légales, sociales et environnementales, et la gestion forestière durable. Les mécanismes de type « bonus-malus », consistent à accroître progressivement le taux de taxation pour les entreprises « non conformes » aux exigences de légalité et de durabilité. Cela permet, symétriquement, d'abaisser les taxes des entreprises « vertueuses », sans que le budget de l'État n'en soit affecté. Ces solutions ont fait leur preuve dans plusieurs politiques environnementales. Les partenaires au développement pourraient, le cas échéant, abonder le financement d'un tel mécanisme afin que le budget de l'État soit bénéficiaire net.

La fiscalité du bois vendu sur le marché intérieur

Le bois d'origine légale est soumis à un taux de TVA de 19,25 % lorsqu'il est vendu sur le marché camerounais. Cette taxation le rend encore moins compétitif encore par rapport aux sciages informels.

Afin de réduire le différentiel de prix entre ces produits et promouvoir la légalité, une réduction du taux de la TVA à 5 % est envisagée, mais cette modification nécessiterait une révision de la classification de ces sciages en produits de première nécessité, selon la nomenclature de la CEMAC. Une simulation de ce scénario tend à montrer que la diminution de ce taux associé à une élargissement de l'assiette fiscale accroîtrait les recettes fiscales, tout en constituant un signal positif pour les opérateurs légaux. L'atelier offre l'occasion de présenter cette simulation fiscale et de discuter de l'intérêt d'appliquer cette mesure au Cameroun, voire à l'échelle des pays du bassin du Congo.

Incitations non-fiscales

Par ailleurs, il existe de nombreuses incitations non-fiscales qui peuvent être déployées pour favoriser l'adoption de pratiques légales et de gestion durable des forêts. Au Cameroun, les marchés publics doivent dorénavant être réservés aux bois dont la légalité peut être prouvée. Au Gabon, le bois entrant dans la Zone Économique Spéciale doit être certifié légal. Des facilités d'exportation (voie douanière express) pour les entreprises certifiées peuvent y être envisagées, ainsi que d'autres facilités administratives.

| L'APPUI AUX SCHÉMAS DE CERTIFICATION LE PAFC BASSIN DU CONGO



© John Lander - Imagéo - Gabon - Concession Fair&Precious

Depuis quatre ans, l'ATIBT porte un projet financé par le PPECF, IDH et le PEFC international pour le développement d'un système de certification régional adapté au contexte du bassin du Congo. L'année

2022 a vu la reconnaissance complète du schéma PAFC Bassin du Congo, et son opérationnalisation (voir le chapitre « Un schéma de certification désormais opérationnel et reconnu »).

L'une des spécialités du référentiel PAFC de gestion forestière durable est l'intégration de deux indicateurs liés aux enjeux climatiques actuels : une cartographie des stocks de carbone forestier et un bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) en lien avec les activités d'exploitation forestière.

Afin d'aider les gestionnaires de concessions opérant selon la norme de certification PAFC Bassin du Congo à se conformer à ces exigences, le Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPECF) a chargé le cabinet de conseil en environnement et gestion forestière durable TEREA de développer des outils de mesure.

L'outil GES a été testé sur le terrain en 2022. Des projets pilotes ont été opérés dans des concessions au Gabon, au Congo et au Cameroun. L'outil couvre les principales sources d'émissions liées aux activités d'exploitation forestière, notamment l'utilisation de combustibles et d'énergie et la perte de biomasse aérienne. Il est conçu pour surveiller les émissions provenant des activités dans la forêt et des sites industriels et camps de travail.

L'outil, conçu pour être facile d'utilisation, est mis à la disposition des gestionnaires de concessions sous la forme d'un tableau Excel, avec des onglets séparés correspondant à des sources d'émission distinctes et un onglet qui résume toutes les données relatives aux GES. Il sera ainsi possible de comparer les résultats de différentes unités de gestion forestière et de différents sites de travail. "Chaque année de déclaration, les gestionnaires de concessions rempliront un nouveau tableau. L'outil permet également de

comparer les émissions de GES d'une année sur l'autre en utilisant un tableau spécifique qui rassemble ces informations annuelles", explique TEREA. Cet outil est le premier de son genre à être applicable à toutes les concessions forestières du bassin du Congo.

La méthodologie de cartographie des stocks de carbone forestier du bassin du Congo utilise des études existantes sur les niveaux de stocks. Ces données seront ensuite recoupées avec celles des concessions forestières, notamment les données d'inventaire et de gestion forestière. L'objectif est de croiser les données sur les stocks de carbone issues de ces études existantes avec les données des concessions forestières, de faire une stratification, d'abord à l'aide d'un outil Excel, puis de faire une cartographie. « La méthodologie fournit aux exploitants forestiers un ensemble d'outils - feuilles de calcul configurables, procédures d'élaboration de cartes, lignes directrices pour l'interprétation des stocks de carbone - ainsi qu'un guide de l'utilisateur », souligne TEREA.

Les concessionnaires seront les principaux utilisateurs de l'outil dans le cadre de leur mise en conformité avec les exigences du PAFC.

Les outils ont été validés mi-2022, et il est prévu des formations auprès des exploitants forestiers afin de permettre une prise en main rapide et efficace de ces outils. Une « hotline » sera également mise en place en 2023 pour répondre aux questions des entreprises forestières sur ces deux outils.

LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU FSC EN 2022



© John Lander - Imagéo
Cameroun - Concession Fair&Precious

Dans la perspective de la prochaine Assemblée Générale FSC qui se tenait du 9 au 14 octobre à Bali (Indonésie), l'ATIBT a œuvré à trouver une solution à la protection des Paysages Forestiers Intacts (IFL) par l'adoption de la motion 23, basée sur l'approche paysage.

L'ATIBT s'est engagée pendant plus de deux ans dans la préparation de l'AG FSC pour trouver une issue **favorable à la protection des IFL** et avoir un impact sur le système FSC (voir le chapitre « Une Assemblée FSC cruciale pour l'avenir de la certification des forêts tropicales »). Rappelons que la motion 65 concernant la préservation des paysages forestiers intacts (IFL) a été adoptée durant l'Assemblée générale du FSC en 2014, afin d'«*assurer la mise en œuvre du principe 9 et la protection des paysages forestiers intacts*». Cette motion exigeait la protection totale de 80% des zones IFL au sein des unités de gestion certifiées FSC (UGF), jusqu'à ce que des normes nationales FSC plus précises soient établies.

En 2019, le conseil d'administration du FSC avait approuvé des orientations pour les Groupes d'Élaboration des Standards (SDG) nationaux, permettant aux niveaux de protection d'être au moins supérieurs

à 50 % lorsqu'il était prouvé que le seuil de 80 % ne permettait pas d'obtenir les plus grands gains de conservation.

Toutefois, des recherches menées dans le contexte de la motion 34/2017 concernant les impacts sociaux, environnementaux et économiques de la mise en œuvre de la motion 65 révélaient que, dans les régions étudiées (tropicales et boréales), seulement **0,6 à 7 % des IFL existants étaient concernés par l'approche FSC** axée sur les UFA certifiées. De plus, la majorité des gestionnaires des UFA concernées indiquaient qu'ils ne pourraient pas maintenir leur engagement envers le FSC si ces exigences persistaient.

Dans le bassin du Congo, les Groupes d'Élaboration des Standards nationaux ont suggéré des indicateurs pour préserver les IFL, en se basant sur un processus participatif, solide et consensuel, reposant sur les travaux d'un Groupe de Travail régional HVC (Hautes Valeurs de Conservation). Parmi les indicateurs régionaux établis, une proposition visant à protéger 20% de la zone centrale des IFL au sein de la concession forestière était incluse. Cependant, le FSC l'a rejeté, estimant que cela ne favoriserait pas la protection de la « vaste majorité » des IFL.

LE SOUTIEN AU MARCHÉ DU BOIS TROPICAL CERTIFIÉ

Différents projets ont été menés en 2022, avec pour but d'apporter des arguments techniques, institutionnels et commerciaux pour une meilleure reconnaissance des bois tropicaux certifiés sur les marchés.

ANALYSES ET RÉSULTATS SUR LE CYCLE DE VIE DES BOIS TROPICAUX



Depuis 2021 l'ATIBT et ses partenaires ont impulsé le projet « Dryades » dont l'objectif est de valoriser les produits bois tropicaux dans le secteur de la construction en fournissant pour une gamme de produits écocertifiés dans le bassin du Congo, des Analyses de Cycle de Vie (ACV) – départ Afrique, des Déclarations environnementales Produits (DEP ou EPD en anglais) et des Fiches de Données Environnementale et Sanitaire (FDES).

Ce projet a été en majeure partie financé par le [Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts](#) (PPECF), par des entreprises membres de l'ATIBT et des fédérations comme [Le Commerce du Bois](#) (LCB).

En 2022, l'ATIBT a ainsi réalisé, avec l'appui technique du bureau d'études Estearna, douze inventaires de cycle de vie (ICV) pour les principaux produits en bois du bassin du Congo fabriqués par ses membres gestionnaires de forêts certifiées.

L'ATIBT offrent une lecture simplifiée des résultats de l'Analyse de Cycle de Vie (ACV) des produits en bois certifiés du bassin du Congo disponibles dans un port de la côte ouest africaine avec deux indicateurs clés : l'indicateur de Réchauffement climatique et l'indicateur de la Quantité de Carbone Biogénique Stockée. L'atout numéro un des bois tropicaux est leur capacité à stocker du carbone grâce à leur densité en moyenne plus élevée et la vitesse de résilience des forêts tropicales relativement élevée.

Les résultats des inventaires de cycle de vie ont été obtenus à partir des données collectées sur trois années (2018 - 2019 - 2020) chez quatre entreprises membres de l'ATIBT :

- INTERHOLCO (République du Congo)
- PALLISCO CIFM (Cameroun)
- PRECIOUS WOOD (Gabon)
- ROUGIER (Gabon)

Cette étude a été réalisée suivant les normes ISO 14 040/44 et NF EN 15 804+A2, et a fait l'objet d'une revue critique par une tierce partie externe. Les évaluations des impacts de cycle de vie (EICV) ont été établies dans un contexte spécifique, visant à se rapprocher autant que possible de la conformité à la norme NF EN 15804+A2 mais selon un périmètre partiel : depuis l'exploitation forestière jusqu'au port d'expédition. La réalisation de ces EICV est un travail préparatoire et indispensable pour l'élaboration de futures FDES / DEP de produits certifiés en bois du bassin du Congo. Ces dernières intégreront bien les modules C et D (utilisation et fin de vie du produit). Ces EICV s'adressent :

- Aux clients des gestionnaires certifiés membres de l'ATIBT pour que ceux-ci puissent construire leurs propres DEP individuelles,
- Aux fédérations du commerce du bois pour que celles-ci puissent construire des EPD collectives.
- À toutes les entreprises membres de l'ATIBT qui produisent des produits en bois du bassin du Congo issus de forêts gérées durablement (bois certifiés). Les clients des membres ATIBT pourront utiliser ces EICV pour faire leur déclaration environnementale (DEP / FDES ou autres ACV).

A noter, ces fiches pourront également être utilisées par les entreprises gestionnaires de forêts certifiées gestion durable (FSC / PAFC) non-membres de l'ATIBT. Il faudra adresser une demande d'autorisation écrite à l'ATIBT (info@atibt.org).

[Vous pouvez télécharger les EICV directement sur le site de l'ATIBT](#)



Le bureau d'études [Estearna](#) a été sollicité pour la réalisation des fiches FDES sur la base des données qui ont été fournies par les entreprises. Ce bureau d'études est constitué de spécialistes de la construction et de l'environnement, et travaille au service des professionnels et institutions de la construction en France et en Europe.

LE PORTAIL THÉMIS



Le projet Thémis a été piloté par l'institut néerlandais PROBOS et financé par le Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPECF) et la fondation « IDH the sustainable trade initiative ». Le projet a consisté à développer un outil de collecte de données sur les achats de bois des entreprises membres des fédérations européennes. Cet outil prend la forme d'un portail en ligne, sur lequel les entreprises sont invitées à renseigner leurs données une fois par an. Trois fédérations sont associées au projet, Fedustria en Belgique, LCB en France et l'ATIBT au plan européen.

Une fois par an, depuis 2021, les entreprises membres des fédérations européennes sont en effet invitées (donc actuellement de manière volontaire) à renseigner leurs données sur le portail Thémis. L'enquête leur demande :

- La certification de leur chaîne de contrôle
- Les groupes de produits achetés/importés
- Les volumes totaux achetés/importés
- Les catégories de bois achetés/importés (non-tropical, tropical)
- Les volumes certifiés achetés/importés, avec quel(s) certificat(s)
- Les pays d'origine (production et transformation)

Le portail prend en compte les systèmes de certification et de réglementations suivants :

- **Certification CoC** : FSC, PEFC, LegalSource, OLB, LegalTrace, LegalHarvest Verification, TLV, STIP et Keurhout (avec la possibilité de renseigner un autre schéma)
- **Certification du bois** : FSC, PEFC, licences FLEGT, SourceUp, autorisations CITES, FSC CW, LegalHarvest, LegalSource, TLV, LegalTrace, OLB, et PEFC Controlled Sources.

En 2022, douze entreprises membres de l'ATIBT ont répondu à l'enquête (sur vingt-huit membres concernés), basées en France, en Belgique, aux Pays-Bas, au Danemark et en Suisse. **Trois autres ont commencé** à renseigner leurs données sans terminer l'enquête, évoquant la même raison qu'en 2021 (manque de temps, notamment lorsque les entreprises achètent un grand nombre de groupes de produits).

Lors du webinaire de préparation avec les entreprises, organisé fin janvier, celles-ci se sont montrées plus confiantes dans le projet et ont posé des questions plus ciblées que l'année précédente. Nous avons d'ailleurs reçu plus de retours sur des incohérences ou des bugs sur le portail que l'année d'avant, preuve d'une plus grande implication des entreprises et d'une meilleure compréhension des enjeux de la collecte.

DES PORTE-PAROLE POUR FAIR&PRECIOUS

Deux porte-parole ont rejoint le [programme Fair&Precious](#) en 2022 : Edwige EYANG EFFA et Norbert GAMI, qui porteront les 10 engagements Fair&Precious dans le bassin du Congo et en Europe. Le collectif Fair&Precious, qui soutient les schémas de certification FSC et PAFC-PEFC, entend ainsi mieux interagir avec les acteurs de la société civile.

Les interventions de Norbert et Edwige ont été particulièrement appréciées dans le cadre des relations presse, lors de webinaires et au forum de Nantes.

Ils ont par ailleurs contribué à la réalisation des films Fair&Precious, apportant un témoignage d'experts de terrain sur les bénéfices de la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo.



© John Lander - Imagéo

Edwige est attachée de recherche à l'IRET (Institut de Recherche en Écologie Tropicale), où elle est responsable du labo SIG et cartographie. Elle connaît bien les mécanismes de certification forestière dans le bassin du Congo puisqu'elle est membre de la chambre environnementale du FSC depuis 2005 et est impliquée depuis 2008 dans l'évolution du FSC au Gabon.

Sa connaissance des enjeux socio-économiques et son engagement tant social qu'environnemental (Edwige préside l'ONG Femmes, Environnement, Santé et Éducation, ainsi que le forum national de la Conférence sur les Écosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique

centrale) sont précieux pour faire valoir les ambitions de Fair&Precious.



© John Lander - Imagéo

Norbert est anthropologue en République du Congo, titulaire d'un doctorat en Anthropologie alimentaire. Il est spécialisé dans la conservation pour l'aménagement et la valorisation des aires protégées en Afrique centrale, à travers le prisme de l'implication des communautés autochtones et locales dans la gestion durable des ressources naturelles.

Norbert dispose ainsi d'une connaissance approfondie du contexte social des communautés forestières du bassin du Congo. Il a notamment étudié l'accès aux soins et à l'amélioration du bien-être des populations locales, ainsi que leurs connaissances écologiques traditionnelles. Il a ainsi travaillé pour différents organismes comme le WCS et The Forest Trust (désormais Earthworm Foundation, où Norbert a travaillé sur la certification FSC), et pour plusieurs programmes, tels qu'ECOFAC (Programme d'appui pour la préservation de la biodiversité et les écosystèmes fragiles) et Avenir des Peuples des Forêts Tropicales. Ses travaux sur les populations autochtones des zones forestières lui permettent d'appréhender au plus près des réalités l'implication et la prise en compte de ces populations dans la gestion des ressources forestières. Ces connaissances sont fondamentales pour améliorer continuellement les systèmes de certification et leur portée sociale.

LA PHOTOTHÈQUE ET LES PREMIERS FILMS FAIR&PRECIOUS

Le fonctionnement du programme marketing Fair&Precious s'appuie sur un positionnement, des engagements, des concepts, des supports, l'implication des bénéficiaires, le développement de partenariats mais aussi des contenus. Parmi ces contenus, la « médiathèque », composée essentiellement de vidéos et de photographies, doit être renouvelée régulièrement pour maintenir l'attrait du programme auprès des publics ciblés. La réalisation de ces reportages doit permettre de poursuivre une communication dynamique et attractive partagée avec l'ensemble des partenaires du programme : entreprises, institutionnels, médias, ONG, grand public... En 2022, trois courts-métrages documentaires et un clip ont été tournés par la société IMAGEO avec laquelle nous avons travaillé pour ce projet.

Cette série de documentaire sur la gestion durable s'articule autour de trois thématiques :

- **Les services écosystémiques** (préservation de la faune et de la flore, lutte contre les activités illégales, création de revenus additionnels...)
- **La durabilité de l'exploitation** (plans d'aménagement forestiers, prélèvements et sections, taux de reconstitution, diversification des essences...)
- **Les populations riveraines et les salariés** (actions en matière de santé et d'éducation, initiatives en matière de développement économique...)

Les tournages ont eu lieu en République du Congo, au Gabon et au Cameroun, dans les concessions certifiées des opérateurs Fair&Precious, avec la réalisation concomitante de reportages photos pour compléter la médiathèque de Fair&Precious. Leur organisation a été un vrai défi entre retard de visa et reports pour cause de covid, mais nous sommes heureux de vous présenter les deux premiers épisodes de cette série documentaire sur la gestion durable des forêts tropicales :



ÉPISODE 1 : Pour une exploitation responsable



ÉPISODE 2 : Pour la sauvegarde des écosystèmes

Nous vous invitons également à [découvrir les photos qui ont été prises à cette occasion.](#)

LES 10 ENGAGEMENTS FAIR&PRECIOUS

Rappelons les 10 engagements
de la marque Fair&Precious :



- 01** GÉRER ET PROTÉGER LES FORÊTS
POUR LUTTER CONTRE LE
RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE
- 02** PRÉSERVER LA RESSOURCE
FORESTIÈRE EN RÉCOLTANT MOINS
QUE L'ACCROISSEMENT NATUREL
- 03** DÉVELOPPER LES CONNAISSANCES
SUR LA BIODIVERSITÉ POUR FACILITER
LE REPEUPLEMENT DES ESPÈCES
- 04** ASSURER LE MAINTIEN
DE L'ESPACE VITAL DE LA FAUNE
- 05** METTRE EN PLACE DES PROGRAMMES DE
LUTTE CONTRE LE BRACONNAGE
- 06** CONTRIBUER AU BIEN-ÊTRE DES POPULATIONS,
EN LEUR FACILITANT L'ACCÈS À L'ÉDUCATION,
AUX SOINS ET AU LOGEMENT
- 07** STIMULER L'ÉCONOMIE DES PAYS PRODUCTEURS
EN VALORISANT LA FORÊT ET EN PRIVILÉGIANT
LA TRANSFORMATION LOCALE DU BOIS
- 08** METTRE EN PLACE DES FORMATIONS
AUX MÉTIERS DE LA FORÊT ET DU BOIS
- 09** APPORTER LA CONNAISSANCE TECHNIQUE
SUR LA DIVERSITÉ DES ESSENCES
TROPICALES ET SUR LEURS USAGES
- 10** PROMOUVOIR L'ACHAT RESPONSABLE
D'UN MATÉRIAU EXCEPTIONNEL



L'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES TECHNIQUES SUR LE BOIS TROPICAL

| CONVENTION AVEC LE CIRAD



© Paul CUVEILLIER

En 2022, l'équipe Bois tropicaux du Cirad est intervenue sur les cinq actions de coopération définies dans la convention de partenariat signée avec l'ATIBT pour l'année en cours.

1- Appui technique ponctuel à l'ATIBT et à ses adhérents, et réponses à leurs sollicitations techniques dans le champ des compétences « Bois tropicaux » du Cirad

Il s'agit à travers cet appui, d'apporter des réponses aux questions posées par les membres de l'ATIBT sur des thématiques techniques : aspects normatifs sur des produits bruts ou transformés, niveaux de transformation, durabilité des bois tropicaux vs bois tempérés, défauts de séchage, adéquation qualité-usages, entre autres.

Des actions ponctuelles spécifiques ont été faites par l'équipe Cirad :

- Contribution aux conseils donnés à la Mairie de Paris pour la fourniture de bois tropical certifié destiné à du platelage pour des ouvrages de type ponts et passerelles,

- Conseils et explications sur le système macroHOLZdata,
- Explications sur la nomenclature des Shorea (à la demande des douanes sud-coréennes),
- Contribution au document ASP Cameroun,
- Contribution à l'élaboration du document Principaux éléments de comparaison technique entre le Tali, le Chêne et le Bambou composite pour une application en platelage extérieur pour l'établissement public SOLIDEO,
- Fourniture d'éléments techniques pour l'élaboration des FDES Bardage et Plate-lage en bois tropicaux (pour Estéana).

2- Publication de documents techniques élaborés dans le cadre de la Commission Technique

Finalisation des documents techniques mentionnés dans la Commission Bois & Normalisation

3- Participation aux Commissions de normalisation française (BNBA/BF 035) "Durabilité et environnement pour le bois" et européenne Cen/TC 38 Durability of Wood and Derived Materials (huit groupes de travail) (Marie-France Thévenon)

4- Animation de la Commission Matériaux et Normalisation de l'ATIBT, et interactions ponctuelles avec les autres Commissions, principalement la Commission Marketing, la Commission Forêt & Industrie et la Commission Formation

Sur ce chapitre, deux actions ont été menées :

- Participation aux réunions-visio 2022 de la Commission Marketing et de la Commission Formation, et au Think Tank de décembre 2022.
- Rédaction des termes de référence de l'étude Orientations et recommandations sur les contrats et les usages pour le commerce international des bois tropicaux soumis à l'OIBT pour financement et acceptés.

5- Contributions synthétiques au rapport annuel de l'ATIBT et autres actions contractualisées ou non, réalisées ou en cours (2023) :

- Participation et contribution aux stands ATIBT / Fair&Precious au Carrefour International du Bois (Nantes – juin 2022) ; Assemblée Générale ; Conférence plénière au Forum ATIBT De l'importance de poursuivre les recherches sur le bois tropical.
- Contrôle qualité sur un lot de sciages de Niové pour une entreprise importatrice.
- Contrat de prestation de service entre l'ATIBT et le Cirad pour le projet PAFFB (formation à l'identification des essences forestières sur produits transformés (sciages, placages, etc.), au mesurage et au classement des sciages) : formation prévue courant 2023.

LES GRANDES RENCONTRES DE L'ATIBT

| THINK TANK #5 DE L'ATIBT



Ce Think Tank s'est organisé autour de trois séances thématiques : « Finance carbone & Biodiversité », « Améliorer l'image des bois tropicaux en Europe » et « Explorer les nouveaux marchés des bois tropicaux ».

Nous remercions pour leur appui à l'organisation de ce Think Tank et la richesse des échanges la Commission Carbone & Biodiversité, qui a coordonné l'organisation

et les interventions de la première séance, le CNDB, qui a mis en place la séance du jeudi après-midi, ainsi que Claude Garcia, qui a une fois de plus assuré la facilitation de cette rencontre.

Le compte-rendu du Think Tank #5, ainsi que les présentations, sont disponibles via le QR code ci-dessus.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

| LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET ADEFAC



© ATIBT

Le projet ADEFAC (Appui au Développement de la Formation Professionnelle continue dans la filière forêt-bois en Afrique Centrale) financé par l'Agence Française de Développement a permis de réaliser de nombreuses avancées. Trente-trois responsables de ressources humaines (RH) et autres responsables d'entreprises forestières et industrielles, dont neuf femmes soit 27,27 % des participant(e)s, ont été formés à la Gestion prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC), tandis que seize entreprises ont été coachées pour implémenter les approches et outils de la GPEEC dans leurs environnements professionnels. Des outils de formation et des initiatives d'organisations professionnelles, telles que des vidéos et des

réalisations terrain, ont été publiés sur le site du RIFFEAC pour partager les bonnes pratiques aux PME-TPE et promouvoir l'utilisation de bois légal.

Au total, quinze organisations professionnelles de PME-TPE se sont rencontrées et ont été formées, dont six au Gabon et neuf au Congo, avec trente-quatre représentants de ces organisations professionnelles formés à la prescription, dont 12% de femmes. Quarante-neuf formateurs, dont 14% de femmes, ce sont formés en ingénierie de formation continue et au processus de conception de modules de formation continue au Gabon et au Congo. Ces formateurs sont des enseignants et des professionnels spécialisés dans divers domaines, tels que le sciage, le séchage,

l'affûtage, la gestion des conflits et la médiation externe, la menuiserie, les finitions, la gestion de PME, la maintenance de machines et l'exploitation artisanale.

Le projet a également publié vingt-cinq articles sur le site internet du RIFFEAC et douze via la newsletter de l'ATIBT. Quatre Groupe de Travail Thématiques (GTT) ont été mis en place dans les quatre pays du projet : leurs participants ont été formés en 2022 sur leurs rôles et sur les enjeux d'un pilotage partagé de la fonction formation professionnelle continue dans la filière forêt-bois. Deux études sur la labellisation et le financement pérenne de la formation professionnelle ont également été réalisées et discutées au sein des GTT formation continue.

Les participants ont assisté à plusieurs événements nationaux, régionaux et internationaux, tels que la Réunion de plaidoyer sur l'autonomisation de la femme à travers les métiers du bois à Douala, le *Forest Conservation Day* en ligne, Forum ATIBT de Nantes, la 19^{ème} réunion des parties du PFBC à Libreville et le Salon du Mobilier et des PFNL made in Cameroun à Yaoundé, entre autres.

Des évaluations à chaud des formations GPEEC, des formations en prescription et des formations des formateurs ont été réalisées, fournissant des résultats compris entre 4 et 4,5/5 d'une part, et d'autre part entre 7 et 9,5/10. Trois sessions de formation-action de vingt formateurs se sont déroulées au Cameroun, Congo et Gabon en affûtage et séchage du bois, et une session de formation sur la menuiserie et les finitions s'est déroulée en RDC pour neuf participants. Onze personnes en provenance de sept entreprises ont bénéficié d'une formation sur les schémas électriques et la recherche de panne et d'une formation sur les fondamentaux en mécanique.



© ATIBT

Les perspectives 2023 :

Sur le développement d'une offre de Formation Professionnelle Continue (FPC), il faudra identifier et sélectionner de bons formateurs techniques, compétents et disponibles qui pourront bénéficier d'un apprentissage complémentaire pour ensuite construire et déployer des modules de FPC. Cela se fera par :

- L'élaboration des termes de référence des activités de formation-action en demandant aux experts de l'opérateur de mettre véritablement l'accent sur les phases de prescription et de description des cahiers des charges des modules de FPC à construire.
- La mobilisation par l'Équipe d'Exécution Technique (EET) des organisations professionnelles pour identifier les entreprises qui peuvent recevoir les formateurs pour analyser les besoins en compétences et la construction des cahiers des charges ;
- La proposition de formation-action comme prévu à l'origine incluant les contenus des fiches catalogues, des déroulés pédagogiques et des supports de formation, et le choix d'utilisation de plateaux techniques ou petits outillages.

LE MAINTIEN DE L'ÉQUILIBRE DES ESSENCES FORESTIÈRES DANS LES UFA

| ACTIONS CONCERNANT LE REBOISEMENT ET L'AGROFORESTERIE



© John Lander - Imagéo - Gabon - Concession Fair&Precious

Afin de maintenir le potentiel forestier, tant en quantité qu'en qualité, il est de plus en plus essentiel, surtout dans certains pays où la pression démographique est intense, de combiner la régénération naturelle avec des méthodes sylvicoles impliquant la plantation d'arbres, en donnant la priorité aux espèces locales à haute valeur patrimoniale. L'ATIBT, à travers sa Commission Agroforesterie & Plantations, donne de la valeur aux forêts et contribue à faire évoluer le modèle des concessions forestières en vue de faire de la forêt tropicale humide un levier du développement durable des populations et des territoires.

L'agroforesterie revient en force dans de nombreux forums et projets en raison des avantages offerts par ce modèle. L'ATIBT s'y intéresse également, et met en œuvre ou facilite régulièrement la rédaction

d'études concernant les activités agroforestières dans le bassin du Congo, ainsi que celles concernant les plantations de bois d'œuvre.

Par ailleurs, constatant que plusieurs structures sont impliquées dans ces thématiques au sein de la Cité du Développement Durable à Nogent-sur-Marne, **L'ATIBT a rassemblé ses membres qui le souhaitent et certains acteurs de la Cité** pour constituer en 2021 une Commission Agroforesterie & plantations, dont la première réunion s'est tenue le 1^{er} juin 2021.



© John Lander - Imagéo - Gabon - Concession Fair&Precious

Afin de **contribuer à une gestion durable des forêts de production de bois d'œuvre du Cameroun**, un projet « Reboisement dans les UFA du Cameroun » (Voir le chapitre suivant « le projet UFA-REFOREST ») a été signé avec la délégation de l'UE de Yaoundé. Il a démarré en octobre 2021 et se prolongera jusqu'en octobre 2026. Des plantations forestières seront effectuées pendant les quatre prochaines années au sein de quatre sociétés forestières camerounaises, en mobilisant les acteurs concernés, privés et publics, autour du reboisement et des stratégies de gestion forestière future.

LE PROJET UFA-REFOREST



© ATIBT

Les entreprises forestières sont très sélectives dans le prélèvement des essences ; en effet, seulement trois essences, l'ayous, le sapelli et le tali, contribuent à plus de 50 % de la production. Cette sélectivité impacte peu sur le couvert forestier (6-10 % de la canopée ouverte) mais elle provoque à long terme une raréfaction progressive des essences exploitées. La plupart de ces essences sont primordiales pour les populations riveraines de ces forêts, car elles leur fournissent des produits forestiers non ligneux (PFNL). Or, la régénération naturelle à elle seule, ne peut pas reconstituer le stock forestier initial. Pour maintenir le potentiel forestier, il est donc préférable d'associer à la régénération naturelle des méthodes sylvicoles faisant appel à la plantation d'arbres, en priorisant les espèces locales et à haute valeur patrimoniale.

C'est dans ce contexte que le projet UFA-REFOREST vise à contribuer à une gestion durable des forêts de production de bois d'œuvre du Cameroun en mobilisant les acteurs concernés, privés et publics, autour du reboisement et des stratégies de gestion forestière future.

Avec le financement de l'Union Européenne, le projet UFA-REFOREST dont l'objectif est d'enrichir de manière participative et inclusive les Unités Forestières d'Aménagement, accompagne PALLISCO, GRUMCAM, SEEF et SEFAC dans la réalisation de ces activités de reboisement. Mis en œuvre par l'ATIBT, le projet bénéficie également de l'appui technique de Gembloux Agro-Bio Tech, Nature+ et de l'ENSET de l'Université de Douala.

Le projet UFA-REFOREST a aussi pour but d'échanger avec l'Administration forestière Camerounaise (MINFOF), de collaborer avec elle et de l'informer sur sa mise en œuvre et ses résultats. Il s'agit de réfléchir à l'avenir de la sylviculture dans le cadre des concessions forestières gérées durablement afin d'aider à l'actualisation du cadre réglementaire en faveur de la restauration du couvert forestier à l'échelle nationale. Il est aussi question parmi les objectifs de planter plus de 240 000 arbres dans les unités forestières d'aménagement de quatre sociétés forestières. Pour cela, il est primordial de mener dès à présent des opérations de collecte des graines de qualité sur l'entièreté du territoire camerounais où

cela s'avère possible. Afin de garantir la diversité génétique des essences forestières et dans l'espoir d'avoir des arbres bien conformés dans le futur, plusieurs critères nous orientent quant au choix de bons semenciers. Ils sont résumés dans le guide pratique des plantations d'arbres, [lequel est disponible en libre accès](#). Ce guide a été élaboré avec l'appui technique de nos partenaires que sont Nature+ et Gembloux Agro-Bio Tech.

Il est également prévu de mener à bien une action d'enrichissement forestier en ayant recours à différentes techniques. Parmi les défis, les opérateurs forestiers auront à maîtriser l'approvisionnement de pépinières en semences de qualité, l'entretien des arbres dans les trouées d'abattage, les parcs à grumes et les parcelles dans des conditions difficiles, ainsi que l'implication des communautés locales et des peuples autochtones dans les opérations sylvicoles.

Des missions faisant un état des lieux initial des pépinières et des missions de suivi des activités ont été organisées. Un atelier de lancement du projet a été un succès avec la participation de l'administration, du secteur privé et de la société civile. Les cinq pépinières des sociétés impliquées dans le projet ont été agrandies ou améliorées : la capacité totale de ces pépinières est maintenant estimée à 149 800 plants. Au cours de cette période, plus de 88 000 plants ont été produits. Les essences produites en pépinière ont été diversifiées, puisqu'on dénombre trente-sept essences différentes. Au cours de cette période, 7,7 hectares ont été reboisés sur les parcelles en milieux dégradés et sur un périmètre de 320 ha de forêt dans les trouées d'abattage et les parcs : plus de 20 000 arbres ont ainsi été plantés. Cela représente 24,9% du nombre total d'arbres à planter annuellement, ce qui est a priori peu mais conforme aux

attendus compte tenu de l'indisponibilité des plants dans les pépinières en début du projet. L'indisponibilité des plants est liée au temps de production d'un plant (un an), à la faible abondance de graines, ainsi qu'à la crise du gasoil qui a frappé le secteur pendant plusieurs mois.

Parmi les arbres plantés, 27% sont des essences à haute valeur patrimoniale. Pour mener à bien ces activités de reboisement, 160 personnes riveraines des concessions forestières ont participé aux travaux sur le terrain, notamment à la récolte des graines, aux travaux en pépinière et aux travaux de plantation, 23.1 % de ce personnel étant des femmes et des Baka. Dans le but d'harmoniser le suivi des plantations, un système de monitoring des enrichissements a été mis en place dans les sociétés impliquées dans le projet. Des bases de données ont été constituées et partagées aux sociétés. Un chercheur de Gembloux Agro-Bio Tech travaille sur leur harmonisation et a entamé un important travail de synthèse des résultats sur les performances des différentes espèces lors des reboisements. La collecte des graines, gage de la réussite d'un projet de reboisement, a également été menée à bien. Les communautés riveraines ont été associées à cette action. Elles ont été recrutées comme personnel des équipes de reboisement et ont contribué à la récolte des graines. Plus de 20 000 graines de moabi ont été ainsi collectées par ces communautés riveraines.

D'autres acteurs ont également été associés aux activités du projet, notamment le MINFOF. Des visites de terrain et des voyages d'échanges ont également été effectués. Au cours de l'année 2022, six mois après le démarrage officiel du projet, plus de 20 000 arbres ont été plantés dans les parcelles en milieux dégradés, dans les trouées d'abattage et les parcs forêt.

LE SOUTIEN À LA RECHERCHE

| ACTIONS DU COLLECTIF DYNAFAC

DYNAFAC, LA PLATEFORME DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE SUR LA GESTION DURABLE

Avant tout, il convient de dire que l'un des enjeux actuels de notre filière est la pérennisation des activités de recherche sur la durabilité, mais aussi la capitalisation des résultats issus des projets récents, Dynaffor et P3FAC.

Le collectif DYNAFAC, dont l'ATIBT fait partie, est un ensemble de structures concernées par le suivi de la dynamique forestière sur la base d'un réseau de sites et de dispositifs permanents installés dans les forêts d'Afrique centrale.

Voici l'essentiel des recommandations issues de dix ans de recherches des projets Dynaffor et P3FAC, auxquels l'ATIBT a été étroitement associée :

- Adapter l'aménagement aux dix grands types forestiers présents en Afrique centrale
- Uniformiser les durées de rotation à trente ans
- Reconstituer les stocks à 100% pour le groupe des espèces commerciales et au minimum à 50% pour chacune de ces espèces, en tenant compte des prélèvements
- Réviser et uniformiser les diamètres minima d'exploitabilité à l'échelle régionale
- Installer des dispositifs de suivi de la dynamique forestière dans toutes les grandes concessions

De nombreux outils pour améliorer la durabilité des plans d'aménagement ont été élaborés et diffusés en ligne sur le site internet de Dynafac : DafSim, guides techniques, articles scientifiques, etc. La durabilité des acquis scientifiques est assurée

par les articles scientifiques et documents de capitalisation sous réserve de la pérennisation du site internet Dynafac ; mais la durabilité de leur utilisation est à ce stade non assurée au-delà des opérateurs des projets DynAffor et P3FAC (ATIBT, COMIFAC, Cirad, GxABT, Nature+).

Des recommandations peuvent être émises dans le cadre du programme Fair&Precious de l'ATIBT, compte tenu de l'importance de ces recherches pour l'avenir de la gestion durable, et pour la crédibilité des acteurs engagés. On peut évoquer les recommandations suivantes, tout en indiquant qu'une évaluation de ces programmes de recherche sera faite en 2023 :

- Pérenniser, élargir et dynamiser le collectif DYNAFAC, en identifiant et recherchant des financements pour des projets concrets (dynamique forestière, plantations, etc.), meilleur moyen de faire vivre un collectif.
- Faire une promotion plus active des outils produits par Dynafac : logiciel DafSim, guides techniques, etc.
- Élargir les échanges à un plus grand nombre de sociétés forestières, y compris non européennes et non certifiées, en adaptant les approches, les discours et les stratégies d'engagement.
- Intégrer les recommandations du collectif Dynafac, et en faire la promotion auprès des décideurs politiques.

Le programme Fair&Precious s'associe aux travaux dans la cadre de Dynafac pour une amélioration de la durabilité des plans d'aménagement forestiers en Afrique centrale.

ACTIVITÉS DE RECHERCHE SUR LE STATUT DE VULNÉRABILITÉ DES ESPÈCES

La liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) joue un rôle crucial dans la sensibilisation de l'opinion publique aux menaces subies par les espèces animales et végétales. Les espèces exploitées pour le bois d'œuvre ne font pas exception. Toutefois, l'UICN met elle-même en avant les limites de sa Liste rouge : (i) « une catégorie applicable à l'échelon mondial ne correspond peut-être pas à une catégorie nationale ou régionale pour le même taxon » ; (ii) « les taxons ne sont pas réévalués à intervalles appropriés » ; (iii) « les données utilisées pour l'évaluation des taxons sont souvent estimées avec une incertitude considérable... ».

Le projet « Actualisation du statut de vulnérabilité des espèces ligneuses exploitées en Afrique centrale », financé par le [Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée de la COMIFAC \(PPECF\)](#), Gembloux Agro-Bio Tech (Université de Liège) et le MBG via la Fondation Franklinia, a revu le statut de conservation de dix-neuf espèces exploitées en Afrique centrale. Le statut de conservation de chaque espèce a été établi en utilisant le critère A3 de la Liste Rouge UICN. Il s'agissait de modéliser la réduction de la population des espèces dans cent ans en intégrant l'impact de l'exploitation forestière et la perte de l'habitat. Cette modélisation s'est basée sur l'analyse de données provenant de 98 unités forestières d'aménagement représentant environ 22 millions ha de forêts. Les informations complémentaires (la densité de population de l'espèce, la structure diamétrique, l'intensité des menaces sur les principaux disperseurs, et l'adéquation entre le diamètre de fructification régulière et le diamètre minimum légal d'ex-

ploitation) ont également été considérées dans l'analyse du statut de conservation de chaque espèce. Les résultats obtenus ont été soumis pour validation à un panel d'experts lors d'un atelier organisé du 5 au 9 décembre 2022, par l'Agence Nationale des Parcs Nationaux du Gabon avec l'appui de Nature+, Gembloux Agro-Bio Tech/Université de Liège et le Département Afrique & Madagascar du Mis-souri Botanical Garden (MBG).

En considérant les seuils de la liste rouge de l'UICN, pour une réduction de la population comprise entre 30 et 50 % dans le siècle à venir, l'espèce doit être considérée comme menacée et classée dans la catégorie Vulnérable (VU). Seules trois espèces ont été mises dans cette catégorie, il s'agit de : *Entandrophragma candollei* (Kosipo), *Erythrophleum ivorense* (Tali des forêts côtières), *Triplochiton scleroxylon* (Ayous). Ces espèces devraient faire l'objet de mesures de gestion particulières, par exemple des méthodes d'appui à la régénération.

Lorsque la réduction de la population est inférieure à 30 % dans le siècle à venir, l'espèce n'est pas menacée. Neuf espèces sont classées dans la catégorie « Presque Menacée » (NT). Ce sont : *Bobgunnia fistuloides* (Pao rosa), *Cylicodiscus gabunensis* (Okan), *Entandrophragma cylindricum* (Sapelli), *Erythrophleum suaveolens* (Tali des forêts continentales), *Lophira alata* (Azobé), *Millettia laurentii* (Wengué), *Prioria balsamifera* (Agba / tola), *Terminalia superba* (Limba / fraké), *Tieghemella africana* (Douka). L'évolution de leurs populations devraient faire l'objet d'un monitoring régulier.

Enfin, les espèces suivantes sont classées en « Préoccupation Mineure » (LC) : *Afzelia bipindensis* (Doussié), *Aucoumea klaineana* (Okoumé), *Dacryodes igaganga* (Igaganga), *Entandrophragma utile* (Sipo), *Milicia excelsa* (Iroko), *Pterocarpus soyauxii* (Padouk), *Testulea gabonensis* (Izombé). Deux espèces venant d'être placées en annexe II de la CITES ne sont donc en réalité pas menacées selon le panel de spécialistes.

À l'issu de cet atelier, il est question de soumettre ces évaluations en vue de leur publication [sur le site internet de la Liste Rouge des espèces de l'UICN.](#)

Les résultats de l'atelier ont largement été relayés sur les médias au Gabon,

- Dans la presse écrite :
 - <https://www.gabonreview.com/exploitation-du-bois-les-statuts-de-conservation-de-21-especes-en-revision-a-libreville/> ;
 - <https://www.agenceafrique.com/39229-gabon-libreville-accueille-un-atelier-de-revision-des-statuts-de-conservation-dune-vingtaine-despeces-ligneuses-dafrique-centrale.html> ;
 - <https://www.lenouveaugabon.com/fr/agro-bois/0612-19254-gabon-vers-la-mise-en-place-d-un-mecanisme-de-controle-de-la-gestion-des-especes-exploitees-des-forets>
- Dans presse parlé, l'extrait disponible à l'adresse suivante <https://www.facebook.com/tvgabon24/videos/452739127056230/> a été diffusé sur Gabon24.



© Atelier UICN - Libreville

Figure 1. Participants à l'atelier d'actualisation de la liste rouge de l'UICN, Libreville, Gabon.

2023, D'AUTRES DÉFIS BIEN RÉELS POUR L'AVENIR

5



© John Landen - Imago - Gabon - Concession Fair & Precious

De nombreux enjeux ont été évoqués tout au long de ce rapport, mais ils restent certains autres points importants à mentionner car ils feront l'objet de développement en 2023.

ARRÊT D'EXPORTATION DES GRUMES EN ZONE CEMAC

© John Lander - Imagéo
Gabon - Concession Fair&Precious



L'arrêt des exportations des grumes a fait l'objet d'une demande formulée par la CEMAC en 2021. Cette mesure devait être mise en oeuvre et a été reportée au 1^{er} janvier 2023. À ce jour seule la République du Congo c'est positionnée pour le mettre en oeuvre sans délai. Certains autres pays comme le Cameroun prévoient une mise en oeuvre progressive.

En application des dispositions de l'article 97, alinéa 1 de la loi 33-2020 du 8 juillet 2020 portant code forestier, relatives à l'interdiction d'exporter les produits bois en grumes issus des forêts naturelles et des forêts plantées en République du Congo, Madame la Ministre de l'Économie Forestière a adressé un courrier aux Présidents Directeurs Généraux et Directeurs Généraux des entreprises forestières, en date du 21 octobre indiquant qu'à partir du 1^{er} janvier 2023, les exportations de bois ne porteront que sur les produits finis et semi-finis.

Après plusieurs réunions de concertation, les entreprises forestières ont sollicité une rencontre avec Madame la Ministre pour présenter les différentes préoccupations du secteur relatives à la mise en œuvre de cette mesure, notamment les bois issus des coupes annuelles 2022, les bois des coupes d'achèvement qui seront exploités en 2023 et les impacts sociaux économiques. L'arrêt d'exportation des grumes au Congo a certes pour but de créer de la valeur ajoutée en transformant les bois sur place et offre à terme une source potentielle d'emplois, mais qui requiert des investissements qui n'ont pas toujours pu être anticipés en raison de la pandémie de Covid, mais aussi en raison de l'augmentation des coûts des matières premières (acier) et des délais de livraison des nouvelles unités de transformation en 2021 et 2022.

Enfin, il faut faire mention du coût d'opportunité engendré par la mesure, sur le plan fiscal (forte taxation des grumes à l'export, qui constitue une recette conséquente pour l'État), comme sur le plan industriel (transformer certaines grumes peut s'avérer moins rentable que leur exportation). Il faudra par ailleurs vérifier si une liste sera préparée pour identifier les espèces considérées comme « bois lourds » qui sont susceptibles d'être encore exportés sous forme de grumes.

PARTAGE DE PRODUCTION EN RÉPUBLIQUE DU CONGO



© John Lander - Imagéo - Congo - Concession Fair&Precious

Avec le « Partage de production – (PdP) » en République du Congo les autorités du pays souhaitent répondre aux enjeux de la filière bois nationale, notamment au travers de l’augmentation de la production, l’approvisionnement des futures zones d’économiques spéciales, l’approvisionnement du marché local, tout cela pour maximiser la contribution du secteur à l’économie nationale. Différents articles du nouveau Code Forestier se réfèrent au projet (notamment les articles 104, 106, 107, 108, 109 et 254).

Avec une étude confiée au bureau d’études FRMi en 2021, une définition claire du concept et une méthodologie efficace devaient apporter un éclairage et des réponses opérationnelles. Aussi, plusieurs scénarios et approches ont été envisagés. Les objectifs spécifiques de cette mission étaient d’apporter des propositions et éléments permettant de rédiger les futurs

textes d’application décrivant la mise en œuvre du PdP ainsi que la feuille de route de son implémentation.

Ce projet, inspiré de ce qui est mis en œuvre dans le secteur pétrolier, reste complexe à comprendre pour les opérateurs forestiers. L’hétérogénéité de la production à partager (différences d’essences, de qualités et de diamètres), les relations aux marchés (tant intérieurs que l’export), les investissements à faire pour l’extension de la production, la rentabilité incertaine de ces derniers, les infrastructures nécessaires pour la logistique d’une production plus importante, et enfin le grand nombre d’arbitrages certainement nécessaires pour la mise en œuvre de la mesure font peser des interrogations sur sa faisabilité. Une concertation très poussée avec les professionnels de la filière sera nécessaire au cours des prochaines années.

LE DÉFI DU MARCHÉ INTÉRIEUR DU BOIS DANS LES PAYS D'AFRIQUE CENTRALE

En 2022, et à la suite d'un accord entre la FAO et l'ATIBT en vue de soutenir le renforcement des chaînes de valeur durable du bois en Afrique centrale, l'ATIBT a finalisé une série de recommandations. Cette action a été menée dans le cadre du programme « Du Bois Durable pour un Monde Durable » (SW4SW) adopté en mai 2018 en tant qu'initiative conjointe du Partenariat de collaboration sur les forêts (CPF), à la suite de la réunion mondiale du SW4SW qui s'est tenue au siège de la FAO en 2017.

L'ATIBT a souligné l'importance d'améliorer la durabilité des chaînes de valeur du bois spécifiquement sur le marché national et régional au Cameroun, en République Démocratique du Congo (RDC), au Gabon et en République du Congo, et a été heureuse de s'impliquer dans cette réflexion avec la FAO.

Les axes d'intervention ont été identifiés, permettant d'aborder la situation dans chacun des quatre pays. De manière synthétique, nous pouvons mentionner les priorités suivantes :

- Au plan général, le renforcement institutionnel et les partenariats, le soutien aux acteurs de la filière bois et le renforcement des capacités ;
- Dans le contexte politique, administratif et juridique, la facilitation d'accès au bois légal ;

- Dans le contexte économique, l'appui au développement du marché ;
- Dans le contexte socioculturel, la prise en compte du genre et des aspects socioculturels ;
- Dans le contexte technologique, la promotion de la recherche.

La question cruciale du développement des essences moins connues, dites LKTS, a été également à l'ordre du jour dans chacun des pays. Il est important de diversifier la ressource, et de détourner le regard des industriels spécialistes du marché local, des essences bien connues (mais parfois surexploitées) vers des essences dont la ressource est abondante, parfois moins coûteuse, et peu concurrencée par les marchés d'export.

Certains autres points évoqués sont plus spécifiques, notamment en matière réglementaire, ont évoqués la nécessité d'avoir une TVA réduite sur le bois destiné au marché local.

Enfin, il convient d'ajouter que les travaux ont été complétés par les résultats du Forum de l'ATIBT et les résultats des sessions organisées pendant la réunion du PFBC de Libreville, début juillet 2022. Dans le but de partager les résultats la FAO et le CPB ont organisé en collaboration avec le WWF, un atelier en décembre 2022, à l'occasion duquel l'ATIBT a été invitée à partager son expérience.

LA SECONDE GÉNÉRATION DES PLANS D'AMÉNAGEMENT



© John Lander - Imagéo - Gabon - Concession Fair&Precious

Les plans d'aménagement de la première rotation arrivent bientôt à terme, en premier lieu pour les concessions au Gabon. Si les principes adoptés pour les plans d'aménagement de première génération ne sont pas fondamentalement remis en question, il est essentiel de s'interroger dès à présent sur leurs évolutions après 25 ans de mise en œuvre. Les entreprises forestières qui sont allocataires de ces concessions travaillent en proche collaboration avec les aménagistes, les chercheurs et l'administration forestière pour élaborer des plans d'aménagement pour la deuxième rotation. Comme pour leurs premiers plans d'aménagement, ces entreprises sont des vrais pionniers qui explorent les itinéraires techniques appropriés alors que le cadre législatif

pour la seconde rotation n'est toujours pas mis en place.

Les résultats des projets DYNAFOR et P3FAC ont conduit les chercheurs du collectif DYNAFAC à recommander quelques adaptations dans l'élaboration des plans d'aménagement. Il s'agit notamment d'une prise en compte des types de forêts présents dans la concession forestière, et de l'adaptation des normes pour la reconstitution des essences et de la durée de la rotation. Aussi, les activités de plus de 40 ans de suivi de mortalité, de fructification et de croissance des arbres de différentes espèces permettent aujourd'hui d'avoir des meilleurs paramètres et plus fiables pour le calcul de prévisions de récolte.

Le développement d'un cadre législatif pour la nouvelle génération des plans d'aménagement, notamment pour la deuxième rotation d'exploitation, nécessite au préalable une évaluation de la mise en œuvre des premiers plans d'aménagement. Les leçons tirées de cette mise en œuvre et les recommandations, en plus de celles issues de la recherche, permettront d'améliorer la méthodologie d'élaboration des plans d'aménagement et leurs contenus, notamment les mesures d'aménagement durable mêmes.

Il s'agit en premier lieu d'analyser les productions réalisées au regard des prévisions d'aménagement : volumes récoltés par essence, respect des plans de récolte, diversification des essences prélevées, infrastructures routières, Etc., l'enjeu étant de mesurer le niveau de valorisation de la ressource disponible, le niveau atteint notamment de mobilisation des essences dites secondaires, d'analyser les modèles économiques, de réfléchir le cas échéant aux solutions pour pérenniser l'exploitation des concessions. Cette analyse doit se faire en parallèle avec une réflexion sur l'industrialisation de la filière.

Il s'agit également des aspects sociaux (nombre d'emplois créés, qualité de vie dans les bases vie, approfondissement des connaissances des populations locales, réalisations de développement local dans les villages voisins, Etc.) et de la biodiversité et des services environnementaux (mesures et leurs impacts pour la protection des cours d'eau, la conservation/stockage du carbone, la faune et de la flore dont les espèces rares, protégées et endémiques et leurs habitats critiques).

Le contexte de l'aménagement durable des forêts a fortement changé depuis la fin

des années 1990. Le cadre législatif pour la nouvelle génération des plans d'aménagement devra tenir compte du changement climatique, des objectifs de développement durable des Nations Unies, des objectifs de conservation de la biodiversité (COP de Montréal 2022) au regard de son érosion à l'échelle mondiale, des normes internationales sur l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux, de la valorisation des services écosystémiques, de la croissance démographique et des besoins de sécurité alimentaire qui engendre une pression accrue sur les forêts par l'accroissement des besoins en terres agricoles, du développement des marchés nationaux et régionaux qui peuvent conduire à une diversification des marchés et des plans nationaux pour développer l'industrie de la transformation du bois, notamment dans des zones économiques spéciales.

Les modèles économiques et le futur cadre légal, devront prendre en compte une possible diversification des activités et sources de revenus, via les paiements pour services écosystémiques, la finance carbone, l'écotourisme, le développement de plantations forestières et agroforestières, ou encore une meilleure valorisation des produits non ligneux par les opérateurs forestiers ou populations vivant dans et autour des concessions.

L'ATIBT échange avec les partenaires techniques et financiers qui soutiennent un développement durable de la filière forêt-bois pour obtenir du soutien qui permettra d'effectuer l'évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagement et d'appuyer les administrations forestières pour développer de façon participative un cadre législatif pour la nouvelle génération des plans d'aménagement.

DÉVELOPPER DES FINANCEMENTS INNOVANTS POUR LA GESTION DURABLE

En vue de [l'organisation du One Forest Summit](#) prévu en mars 2023 à Libreville, l'ATIBT est associée aux travaux sur la thématique « Finance innovante », l'occasion de rappeler le rôle des concessionnaires certifiés comme acteurs de la conservation et le besoin de développer des mécanismes de financements innovants.

L'ATIBT représente la filière forêt-bois tropicale certifiée, et compte parmi ses membres des gestionnaires forestiers dans le bassin du Congo et Amazonien. L'ATIBT soutient la lutte contre la déforestation, ainsi que la préservation et la restauration des forêts tropicales qui sont essentielles pour réduire les émissions de CO₂ et renforcer la résilience des écosystèmes et puits de carbone naturels. La préservation des forêts tropicales est également essentielle pour la **conservation de la biodiversité**, la **préservation des ressources en eau**, l'**amélioration de la sécurité alimentaire** et le **maintien des moyens de subsistance** pour les populations locales. Le rôle des écosystèmes ne peut être ainsi résumé à la simple séquestration de carbone.

Les membres ATIBT ont mis en place des mesures performantes de gestion forestière durables, environnementales et sociales, au travers de systèmes de certification reconnus, tels que le PEFC (PAFC dans le bassin du Congo) et le FSC. Cependant, ces démarches ne sont pas valorisées à leur juste mesure, et on observe que **la filière forêt-bois durable n'accède pas à la finance carbone telle qu'elle est conçue par les mécanismes de « certification du marché volontaire du carbone »**.

En 2023, l'ATIBT s'engagera dans la mise en œuvre d'autres stratégies de financements et d'interventions de conservation pour sauvegarder les stocks de carbone et la biodiversité dans ces forêts vulnérables.

L'ATIBT s'est engagée en 2022 dans [l'initiative OBC](#) (*Organization for Biodiversity Certificate*)^[5], qui vise à créer un **outil opérationnel d'évaluation des impacts positifs locaux sur la biodiversité** (Voir le chapitre sur la Commission Carbone & Biodiversité).

L'ATIBT croit au développement de concepts de « certificats d'impacts positifs sur la biodiversité, le climat et le social » (une formulation plus appropriée que « crédits carbone » ou « crédits biodiversité »), qui pourraient être utilisés par les entreprises en complément (et non en remplacement) de leurs efforts pour réduire leur propre empreinte carbone ou biodiversité.

Par ailleurs, bien que le sujet soit moins récent et déjà largement débattu, **la question de la finance carbone fait toujours partie des réflexions que mène l'ATIBT à travers sa Commission Carbone et Biodiversité**. Les discussions ont beaucoup tourné autour des projets dits "REDD+" de déforestation évitée, à savoir des projets de conservation visant à éviter une menace (la plupart du temps, non planifiée) de déforestation ou dégradation forestière. Les concessionnaires forestiers, surtout ceux ayant déjà des pratiques de gestion durable, ne se retrouvent pas dans ce type de projet.

Or, il existe **d'autres opportunités** pour les concessionnaires forestiers de **bénéficier de la finance carbone via des projets dits "IFM"** (*Improved Forest Management*). Ce type de projets concerne par exemple la mise en œuvre de pratiques dites « RIL-C » (*Reduced Impact Logging for Climate Change mitigation*, que l'on pourrait traduire par « exploitation à faible impact et bas carbone »^[6]), l'augmentation des durées de rotation et des DMA, la conversion de forêts faiblement productives vers des forêts hautement productives, la mise

en conservation de certaines zones dans la concession, etc. Trop peu de projets IFM existent à ce jour, les méthodologies sont complexes et il existe des blocages techniques (par exemple, démontrer que sans la finance carbone, l'amélioration des pratiques n'aurait pas eu lieu) qui freinent les concessionnaires forestiers. La Commission Carbone & Biodiversité étudie comment lever ces blocages et comment mettre en relation des investisseurs avec des porteurs de projets sur le terrain.



© John Lander - Imagéo - Congo - Concession Fair&Precious

**Nous tenons dans ce rapport
à rendre hommage à Sylvie Gourlet-Fleury
qui nous a quittés en janvier 2023.
Elle nous laisse en héritage un trésor
de connaissances et des bases solides
pour continuer la recherche sur les
dynamiques des peuplements
forestiers tropicaux.**

REMERCIEMENTS

La plupart des projets gérés par l'ATIBT bénéficient du soutien financier continu de nos principaux bailleurs en 2022 : l'UE (Communauté européenne), l'AFD (Agence Française de Développement), le FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial), la FAO (Food and Agriculture Organization), la KfW (Kreditanstalt für Wiederaufbau - Agence allemande de développement), via le programme PPECF géré par COMIFAC et IDH (l'Initiative Pour un Commerce Durable).



AFD (Agence Française de Développement)
Christophe DU CASTEL
Emmanuel FOURMANN
Mathieu AUGER SCHWARTZENBERG
5, Rue Roland Barthes
75598 PARIS CEDEX 1 - FRANCE
ducastelc@afd.fr / fourmanne@afd.fr
augerschwartzenbergm@afd.fr
Tél +33 (0)1 53 44 33 10
Fax +33 (0)1 53 44 38 66
www.afd.fr



BMZ (Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung)
Lena Siciliano BRETAS
Federal Ministry for Economic Cooperation and Development
Division 122
Rural development, lands rights, Forests Dahlmannstra. 4
53113 Bonn - ALLEMAGNE
Tél : +49 228 5353864
Lena.Bretas@bmz.bund.de
www.bmz.de



**Commission Européenne
Délégation de l'UE à Brazzaville**
Jacob Haushofer
jacob.haushofer@eeas.europa.eu
Délégation de l'UE à Yaoundé
Claudia Antonelli
claudia.antonelli@eeas.europa.eu



EFI (European Forest Institute)
Jussi VIITÄNEN
FLEGT and REDD Facilities
80100 Joensuu - FINLANDE
jussi.viitanen@efi.int
Tél +34 6 73 27 28 02
www.efi.int



FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)
Sven WALTER
Viale delle Terme di Caracalla,
00153 Roma - ITALIE
sven.walter@fao.org
Tél +240 22 20 55 416
www.fao.org



FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial)
Aurélie AHMIM-RICHARD
5, Rue Roland Barthes
75598 PARIS CEDEX 13 - FRANCE
ahmim-richarda@afd.fr
Tél +33 (0)1 53 44 32 78
www.afd.fr



GIZ (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH)
Herbert CHRIST
Friedrich Ebert Allee, 40
53113 Bonn - ALLEMAGNE
herbert.christ@giz.de
Tél +49 61 96 79 12 82
Fax +49 61 96 79 73 33
www.giz.de



IDH (Dutch sustainable trade initiative)
Arthur van Schendelstraat 500
3511 MH Utrecht - P.O. Box 1241,
3500 BE UTRECHT - PAYS-BAS
Tél +31 (0) 6 5286 2393
www.idhsustainabletrade.com



KfW (Kreditanstalt für Wiederaufbau)
Martin BOSTROEM
Palmengartenstrasse, 5-9
6325 Frankfurt am Main - ALLEMAGNE
martin.bostroem@kfw.de
Tél +49 69 74 31 4090
www.kfw.de



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL

**MEAE (Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères)
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères - Sous-direction de l'environnement et du climat
Pôle Biodiversité-Forêts-Océans**
Philippe DELETAIN
Catherine BODART
27, Rue de la Convention
75732 Paris CEDEX 15 - FRANCE
philippe.deletain@diplomatie.gouv.fr
catherine.bodart@diplomatie.gouv.fr
Tél +33 (0)1 43 17 62 53
Tél +33 (0)1 43 17 71 68



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

MAA (Ministère de l'Agriculture, et de l'Alimentation)
Chargée de mission «FLEGT et Règlement Bois de l'Union Européenne»
3, rue Barbet de Jouy
75007 PARIS Cedex 07 - FRANCE
Tél +33(0)1 49 55 40 94



OIBT (Organisation Internationale des Bois Tropicaux)
Sheam SATKURU
International Organizations Center,
5th Floor Pacifico-Yokohama, 1-1-1,
Minato-Mirai, Nishi-ku,
Yokohama, 220-0012 - JAPON
satkuru@itto.int
Tél +81-45-223-1110
Fax +81-45-223-1111

Ce nouveau rapport annuel a été réalisé par l'équipe ATIBT, et coordonné par Paul Cuveillier, avec les contributions de différents partenaires dont principalement les présidents des commissions de notre association et du conseil scientifique, ainsi que de notre conseil marketing Bertrand Faucon. La mise en page a été faite par Geoffrey Langlinay - LG Design Graphik. Qu'ils soient tous chaleureusement remerciés.



LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL

ATIBT - Jardin d'agronomie tropicale de Paris
45 bis, avenue de la Belle Gabrielle
94736 Nogent-sur-Marne CEDEX - FRANCE
Tél. +33 1 43 94 72 64 - Fax. +33 1 43 94 72 09